

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXVII — ANNEE 2000
3^e LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (<i>sans envoi du bulletin</i>).....	100 F
Cotisations pour un couple (<i>sans envoi du bulletin</i>)	200 F
Cotisation et abonnement au bulletin	260 F
Cotisations et abonnement au bulletin pour un couple	350 F
Abonnement au bulletin seul (<i>si vous ne souhaitez pas être membre</i>)	280 F
Abonnement au bulletin pour les collectivités	280 F
Droit de diplôme	
(<i>uniquement pour les nouveaux adhérents</i>)	50 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel).....	selon le cas

Il est possible de régler sa cotisation, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la S.H.A.P.. Ce service est assuré gratuitement.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

I.S.S.N. 1141 - 135 X

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXVII — ANNEE 2000
3^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 2000

● Editorial	403
● Compte rendu de la séance	
du 3 mai 2000.....	404
du 7 juin 2000.....	409
du 5 juillet 2000	415

Thème : Ecoles et enseignement

● A Cubjac, participation de l'école à la fête du 14 juillet 1797 (Jeannine Rousset)	421
● L'enseignement secondaire à Périgueux de la fin de la Révolution française au début de la seconde République (Julien Vasquez).....	423
● Les ennuis de M. Bonaffé, curé de Javerlhac, de 1847 à 1855 (Odette A. Plazer)	435
● 1868 : Jumilhac-le-Grand opte pour la gratuité de l'enseignement (Pierre Ortega).....	449
● Naissance d'une école publique en Nontronnais (Odette Plazer)	459
● Une école de campagne en Nontronnais, de la naissance à la mort (Hervé Lapouge).....	475
● De la discipline et de l'instruction morale et civique (Marie-Ginette Faure)	489
● Une jeune institutrice dans la Résistance (Jacques Lagrange)	497
● Correspondance Maine de Biran – Durand de Corbiac (juin 1813-juillet 1823) (2 ^e partie) (Gilles Romeyer-Dherbey)	501
● Excursion en pays belvésois (Pierre Pommarède).....	527
● Hommage à Jacques Lagrange.....	531
● Bibliothèque de la Société : dépôt A. Sadouillet-Perrin	535
● Dans notre iconothèque : A l'école des peintres de Fontainebleau, les cartouches peints du salon doré de Bourdeilles (Brigitte et Gilles Delluc)	539
● Vient de paraître : <i>Le Périgord des chartreuses</i> de J.-M. Bélingard, D. Audrerie et E. Du Chazaud (Jean-Marie Leclercq)	553
● Travaux universitaires : Inventaire des maisons médiévales de la bastide de Monflanquin (Lot-et-Garonne) par Patrick Fraysse (Maire-Pierre Mazeau-Thomas).....	555
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc).....	557

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Marie-Pierre Mazeau-Thomas, avec la collaboration de la commission
de lecture et de Sophie Bridoux.

Photo de couverture : Ecole de Saint-Michel-de-Villadeix (Photo Delluc).

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin. Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. – 18, rue du Plantier – 24000 PERIGUEUX. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

EDITORIAL

Jadis, à la lumière de la lampe à pétrole, des instituteurs, des institutrices aimaient à recopier à la plume sergent major, sur des cahiers d'écoliers, des documents concernant l'histoire de leur commune.

Certaines de ces pièces nous sont parvenues, elles offrent aux chercheurs de précieuses références. Réjouissons-nous qu'il soit aujourd'hui, des enseignants qui contribuent toujours à enrichir la connaissance de notre passé, par des études et des monographies très documentées.

Depuis la création de notre Société en 1874, nombre de nos collègues ont écrit sur le thème général "Ecole - Enseignement" si l'on en juge par les références fournies grâce à l'informatisation du *Bulletin*.

La première communication d'importance fut présentée en 1881 par Dujarric-Descombes. Elle portait sur "Un aperçu de l'instruction publique avant 1789". Par la suite, différents aspects de l'enseignement ont été publiés concernant les régents et maîtres, les programmes, les avis de soutenances de thèses, les fondations et fermetures d'écoles, collèges, lycées, pensionnats, établissements spécialisés, *etc.* Les présentations de thèses et mémoires, faites régulièrement dans notre *Bulletin*, sont les témoignages de la jeunesse et du dynamisme de la Société. Cette dernière permet à ses adhérents – et nous souhaitons que les enseignants viennent plus nombreux – la consultation de documents à la bibliothèque, la présentation de recherches au cours des séances et la possibilité de publication dans le *Bulletin*, assurant ainsi sa mission de lien entre le passé et le présent, voire le futur.

Nous savons tous le rôle capital joué par l'enseignement dans le façonnage des esprits. Il était donc nécessaire qu'une livraison de notre publication trimestrielle évoque plus particulièrement le rôle joué par les maîtres, non seulement dans leur vie professionnelle mais aussi dans leur comportement de citoyen. Pour mieux nous souvenir de ceux qui ont, par leur engagement, marqué de leur empreinte l'histoire du Périgord et de notre pays.

La rédaction

Comptes rendus des réunions mensuelles

SEANCE DU MERCREDI 3 MAI 2000

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 115. Excusés : 12.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

FELICITATIONS

- M. Michel Debet, nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.
- M. Daniel Lacombe, élu président du G.R.Hi.N.
- Mme Gueydon de Dives, promue officier de la Légion d'honneur.

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Don de documents

- Coupures de presse *Sud-Ouest* : Fontaine des malades à Château-l'Evêque, tempête au village de vacances des Fontaines à Milhac-de-Nontron, fontaines du Périgord, vente du château des Magne à Trélissac, jardin pour aider à la réinsertion à Saint-Félix-de-Reilhac (don A. Bélingard)
- Magne (Christian), Treyer (Sébastien), *Le PNR, une chance pour le Jumilhacois ?*, B.T.S. gestion et protection de la nature, Périgueux, mars 2000 (don Mme C. Foucard)
- 3 cartes postales de Périgueux et une d'Espalion (Aveyron) (don Mme L. Eytier)
- Compte rendu de la séance du 6 avril 2000 du G.R.Hi.N.
- Berthier (Marcel), *Trémolat : dix siècles d'histoire*, tapuscrit avec nombreuses illustrations (don de l'auteur)

- Berthier (Marcel), *Trémolat : images d'un siècle à l'autre*, recueil d'illustrations (don de l'auteur)
- Berthier (Marcel), *Trémolat : profils et portraits à travers l'histoire*, manuscrit avec nombreux documents photocopiés (don de l'auteur)
- *La Pépîte*, bulletin municipal, mairie de Jumilhac-le-Grand, n° 8.

Don d'ouvrages

- Grillon (Louis), Reviriego (Bernard), *Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, Etudes et documents (Archives départementales de la Dordogne), n° 2, 2000
- Boiry (Philippe A.), *Est-ce l'oiseau, est-ce le vent ?*, éd. Les poètes français, Paris, 1999.

Achat d'ouvrages

- Brunie (Jean-Marc), *Lostanges du Moyen Age à nos jours*, impr. Rault, Aigurande
- Seignolle (Claude), *Contes du Périgord : contes du diable et des animaux*, Royer, Maisonneuve et Larose (coll. Contothèque), 1999
- Loustaud (Jean-Pierre), *Limoges antique*, Travaux d'archéologie limousine, suppl. 5, 2000
- Magne (Jacques), *Marie de Hautefort : le grand amour de Louis XIII*, Librairie académique Perrin, 2000
- Lavalade (Yves), *Dictionnaire toponymique de la Haute-Vienne*, éd. Lucien Souny, 2000.

REVUE DE PRESSE (avec la collaboration de S. Bridoux)

- *Eglise en Périgord*, n° 7, 8 avril 2000 : notices sur la cathédrale Saint-Sacerdos de Sarlat, l'église Saint-Jacques de Bergerac, Notre-Dame des Ronces de Nontron, Notre-Dame de Capelou
- *Périgord hebdo*, n° 1377, 7 avril 2000 : Présentation de l'ouvrage de J. Magne, *Marie de Hautefort : le grand amour de Louis XIII* par J.-L. Galet
- *Périgord hebdo*, n° 1380, 28 avril 2000 : journées d'archéologie expérimentale à Beynac, parution récente du cartulaire de Chancelade par L. Grillon et B. Reviriego, évocation des loups en Périgord et de leur traque (J.-L. Galet)
- *Courrier français*, n° 2899, 7 avril 2000 : avec une note sur l'incendie du château d'Hautefort en 1968
- *Courrier français*, n° 2900, 14 avril 2000 : avec une note sur le contenu des silos médiévaux de Larzac
- *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, avril 2000 : évocation du crime d'Hautefaye (403), de la famille Hoareau de la Source (443), de Joseph Beaupoil de Sainte-Aulaire (445), du décès de Charles-Emmanuel de La Rochefoucauld, dernier propriétaire privé de Lascaux (462), de la famille de Montaigne (474), de la famille du Mas de Payzac (476)
- *Pont sur l'Isle*, n° 126, printemps 2000 : travaux à la chapelle de Tresseroux (Les Lèches), la bastide de Saint-Louis-en-l'Isle

- *Périszoom*, n° 42, mars 2000 : avec une note sur saint Vincent de Paul
- *Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers*, 1^{er} tr. 2000 : avec une note sur les autonomies administratives en Guyenne au XVI^e siècle
- *Bulletin de la société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, CXXI, 1^{er} fasc. 2000 : avec un article sur le capitaine quercynois de Rieu de Lantis au XVII^e siècle, dont l'oncle Jean de Gatignol était prêtre et recteur de Saint-Martin d'Anthonne (*sic*) en Périgord
- *Répertoire des articles parus dans Archéologia du n° 1 de novembre/décembre 1964 au n° 363 janvier 2000* : nombreux articles sur le Périgord
- *Dossiers d'archéologie*, n° 253, mai 2000, consacré à l'archéométrie, avec un article sur la datation par la dendrochronologie des maisons à empilages de poutres du nord de l'Agenais et du sud de la Dordogne, et en particulier de Saint-Germain à Sainte-Sabine (1503-1535) et un article sur la datation par thermoluminescence appliquée à l'aire de combustion moustérienne de la grotte XVI à Cénac-et-Saint-Julien (64900 + ou - 3100 et 63700 + ou - 3900 B.P.).

COMMUNICATIONS

Mme Jeannine Rousset a représenté notre Compagnie à la remise de son épée d'académicien au professeur Etienne.

Après quelques nouvelles sur la vie quotidienne de notre siège (tondeuse pour entretenir le jardin, portes grillagées pour la bibliothèque), le président fait le point sur les projets d'excursions de cette année : le 17 juin, une journée en Belvésois organisée par A. Ribadeau Dumas ; le 17 septembre, une visite guidée de notre hôtel et de son environnement, avec une exposition de quelques documents et objets rares issus de nos collections, une vente d'ouvrages et la possibilité de faire dédicacer ses livres par les auteurs présents.

Il offre à la bibliothèque un cahier manuscrit d'actes notariaux relevés par notre ancien vice-président Dujarric-Descombes. Ce cahier de 160 pages lui avait été remis par sa petite-fille, Mme Vacquier. P. Pommarède en a dressé un répertoire et en fournit un commentaire : " ces documents viennent des notaires de Lisle, Trémoulines (1684-1745), Bonhur (1756-1778), Montozon (notaire à Lapouge, paroisse du Chapdeuil 1686-1705), Luguët (aussi notaire au Chapdeuil 1783-1785), Durieux (notaire à Grand-Brassac 1770-1787), des communes de la vallée de la Drône [*sic*], de Lisle à Villeteureix et Verteillac à Bourdeille [*sic*]. Ce répertoire constitue une mine de renseignements sur les châteaux, les fiefs, les familles, les églises, les curés et desservants de près de vingt communes ".

Le P. Pommarède a lu avec intérêt un article de C. Pauvert dans le journal paroissial *Pont sur l'Isle* de Mussidan, n° 126, consacré à la restauration de la chapelle de Tresseroux : libération de la gangue végétale, déposition et remontage du clocher-mur, maillage des fissures des murs goutterots. La prochaine tranche comprendra la couverture, les travaux de menuiserie et la pose des vitraux. L'église avait été donnée, en 1836, à la

commune des Lèches, avec obligation de la restaurer dans un délai de trois ans. C'était il y a 164 ans. Le même journal présente la bastide de Saint-Louis-en-l'Isle, fondée en 1309 et dont le toponyme est attesté depuis 1310.

Il a lu dans *Les Feuilletts du Beaumontois*, n° 6, mars 2000, les résultats d'une énigme résolue par Jean Darriné. Une lithographie intitulée *Passage de Napoléon III à Beaumont-du-Périgord* avait été présentée au cours d'une réunion mensuelle de notre compagnie en 1936 par le Dr Lafon (*B.S.H.A.P.*, 1936, p. 91). Mais ni Jacques Lagrange (*La Vie en Périgord sous Napoléon III*, 1992, p. 161), ni Gérard Fayolle (*Histoire du Périgord*, II, p. 201) n'avaient pu retrouver la trace de cet évènement. Une longue enquête dans les 44 communes françaises qui portent ce nom a permis à J. Darriné de découvrir que le Beaumont visité par Napoléon III se situe dans la banlieue de Clermont-Ferrand. "Sire, nous ne pouvons vous offrir les clefs de la ville, nous n'en avons pas ; nous ne pouvons vous offrir les clefs de nos cœurs, vous les possédez depuis longtemps ; il nous reste les clefs de nos caves, nous vous prions de les accepter" (discours du maire à l'Empereur, archives municipales, 9 juillet 1862).

Vous lirez dans "Les Petites Nouvelles" (*B.S.H.A.P.*, CXXVII, p. 399-400) la liste des thèses de préhistoire soutenues depuis 1994 dans le cadre de l'Institut du Quaternaire de Bordeaux-Talence et qui concernent le Périgord.

Le Centre hospitalier de Périgueux a vendu le grand château de Trélistac à une S.C.I. de Metz (*Sud-Ouest*, 8 avril 2000). P. Pommarède espère que la collection de tableaux de la famille Magne sera déposée au musée du Périgord.

Guy Penaud a participé à la création d'un site Internet consacré à Périgueux et à son histoire. Il a déjà eu beaucoup de contacts, en particulier avec des Canadiens et avec d'anciens militaires américains ayant servi au camp de Chamiers.

On vient de découvrir un blason de Fournier-Sarlovèze gravé sur une maison de Vitrac : il est en cours de restauration.

Le président annonce que les festivités initialement prévues pour le 14 juillet à Mareuil sont suspendues. Une manifestation en souvenir de Guy de Larigaudie est en cours d'organisation. Il indique que les programmes des manifestations à venir sont à la disposition des personnes intéressées à la bibliothèque : souvenir napoléonien, 6 mai ; inauguration du carillon de Saint-Front, 7 mai ; colloque de Moissac consacré à la sculpture dans l'Europe méridionale autour de l'an 1100, 28-30 juin ; béatification du père Chaminade à Rome, 1-4 septembre ; congrès archéologique de France en Basse-Auvergne, 4-9 septembre ; salon international du livre militaire à Bergerac, 23-24 septembre ; congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest à Brantôme, organisé par la S.H.A.P., 19-20 mai 2001.

Notre prochaine soirée, le 10 mai, sera animée par P. Pommarède qui parlera d'un peintre périgourdin un peu oublié : Eugène-Mathurin Mage, né à Vergt dans une famille originaire de Tocane Saint-Apre.

Michel Golfier présente ensuite l'important ouvrage qui vient de paraître sur Emile Goudeau et auquel il a participé avec J.-D. Wagner, conservateur à la Bibliothèque Nationale de France. C'est la réédition critique de *Dix ans de bohème* avec une biographie de Goudeau, un dictionnaire biographique

comprenant 250 notices, destiné à présenter la vie littéraire de l'époque, et des repères bibliographiques. Le cadre chronologique choisi va de 1849, date de la naissance du cousin de Léon Bloy à Périgueux, 6, rue du Palais, à 1888, date de la publication de *Dix ans de bohème*. Deux romans fortement autobiographiques d'E. Goudeau, *La vache enragée* et *Le froc*, respectivement datés de 1885 et 1888, fourmillent de souvenirs : études au petit séminaire de Bergerac puis au lycée de Périgueux où il passe son baccalauréat. Il sera successivement professeur d'école, journaliste à Bordeaux, attaché à la préfecture de Périgueux, surnuméraire au ministère des Finances. Il fréquente les tripots clandestins de Paris et son nom est attaché au club des Hydropathes qu'il fonde le 5 octobre 1878 et dont il sera un président à l'autorité très remarquée.

Pour répondre à Mgr Briquet, M. Golfier indique que E. Goudeau n'a pas rencontré Jules Renard. Mais J. Renard était ami de Rachilde qui ne s'entendait pas avec E. Goudeau.

Alain Ribadeau Dumas nous présente ensuite l'hôtel de Méredieu, situé 14, rue du Plantier, dont il est aujourd'hui propriétaire. Les travaux de restauration, entrepris depuis quelques années, ont permis de découvrir, sous les enduits plâtrés, de nombreux éléments architecturaux essentiels pour comprendre l'histoire de ce magnifique logis Renaissance, transformé au XVIII^e siècle, sur des bases remontant aux XII^e-XIII^e siècles. La réunion s'achève par une visite passionnante et dont nous lui sommes très reconnaissants : les personnes présentes sont invitées à venir voir sur place les témoins de ce bel hôtel dont le plan est en partie comparable à celui de l'hôtel Estignard ; il était en forme de U autour d'une cour intérieure ; sur cette cour, donnaient des loggias aux plafonds richement décorés de caissons sculptés destinés à être vus de la cour.

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS

- M. et Mme Deuve Michel, La Brousse, 24800 Saint-Sulpice-d'Excideuil, présentés par M. P. Dubuisson et M. Ch. Turri ;
- M. et Mme Limousis Bernard, La Bernardie, 24140 Campsegret, présentés par M. Mme Philip et le père Pommarède ;
- Mme Beaugrand Jacqueline, 24700 Montpon-Ménésterol, présentée par Mme J. Rousset et Mlle S. Bridoux ;
- Mme Becquart Noël, 12, impasse Blaise-Pascal, 24000 Périgueux, présentée par Mme B. Delluc et le père Pommarède ;
- M. Lacombe Daniel, Villefaix, 24360 Piégut-Pluviers (réintégration) ;
- M. Mazeau Alain, minoterie de la Pauze, 24600 Saint-Méard-de-Drôme (réintégration) ;
- Mme Gueydon de Dives, 24110 Manzac-sur-Vern (réintégration).
- Association Guy de Larigaudie, La Borderie, 24600 Saint-Martin-de-Ribérac.

SEANCE DU MERCREDI 7 JUIN 2000

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 95. Excusés : 10.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

NECROLOGIE

- Mme Vogel

FELICITATIONS

- M. Jacques Lagrange, promu commandeur de l'ordre national du Mérite
- M. Pierre Ortega, nommé conservateur délégué des A.O.A.
- Le père Christian Miane, médaille d'or des sapeurs-pompiers de Ribérac
- M. Jean-François Versaveau, adoubé chevalier de l'ordre du Saint-Sépulcre.

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE

Achat d'ouvrages

- Bournazel (Louis), *Saint-Yrieix et le pays Arédien*, Lemouzi, n° 154 bis (avril 2000)
- Delluc (Louis), *Ecrits cinématographiques III, Drames de cinéma, scénarios et projets de films*, Paris, Cinémathèque française et éd. de l'Etoile, Cahiers du cinéma, 1990.

Dons de documents, de manuscrits et de tirés-à-part

- *Collection-Mania* (bulletin de l'association Les collectionneurs bergeracois), numéro spécial, 16 avril 2000 (2 exemplaires, don M. Rateau)
- *Les feuillets du Beaumontois*, n° 6, mars 2000 : avec deux gros articles sur les Beaumontois pendant le second Empire et l'octroi à Beaumont et une note sur le calendrier républicain en hommage au pharmacien Delpit
- *Cercle de réflexion historique d'Aubeterre*, printemps 2000, avec de nombreuses notes sur Aubeterre
- *Bicentenaire du corps préfectoral*, tapuscrit réalisé à l'occasion de cet événement et d'une exposition par la préfecture de la Dordogne
- Dujarric-Descombes (Albert), *Inventaire des archives notariales du Grand-Brassac, au point de vue de l'histoire de certaines paroisses*, manuscrit
- Dujarric-Descombes (Albert), notes manuscrites diverses
- Li Sen Lie (Jean), *La controverse de Maruelh : Bouvines 1214-Transvaal 1900*, éd. de La Coufourche, 2000
- Quelques notes sur Chabans, Saint-Martin-de-Fressengeas, Périgueux, Marie de Hautefort, Brantôme, Excideuil, le jubilé Pierre Vidal, Proumeysac : extraits de *Sud Ouest* (don de A. Bélingard)

- Golfier (Michel), 1998 : Jacques Le Lorrain, *Les ratés de la littérature*, deuxième colloque des Invalides, 11 décembre 1998, Tusson, éd. du Lérôt (tiré à part, don de l'auteur)

- Jullien (Pierre), 1999 : Les artistes du timbre-poste : Claude Durrens, quarante ans de gravure, *Le Monde*, 24 juillet 1999 (article tiré du site Internet du *Monde*, don de G. Delluc)

- *Bulletin de la FHSO*, n° 4 avec l'annonce du congrès de Brantôme en 2001

- Note sur le blason de Fournier-Sarlovèze

- Compte rendu de la séance du GRHiN du 4 mai 2000 : avec un résumé de l'intervention de R. Bouet sur le chimiste François Chabaneau.

Don d'ouvrages

- EDF GDF Périgord, 27 décembre 1999 : *tempête sur le Périgord au travers de la presse locale*, éd. Copédit Périgueux/EDF GDF services Périgord, 2000

- Goudeau (Emile), *Dix ans de Bohème, suivi de Les Hirsutes de Léo Trézenik*, introduction, notes et documents par Michel Golfier et Jean-Didier Wagneur avec la collaboration de Patrick Ramseyer, Seyssel, Champ Vallon, 2000 (don M. Golfier)

- Delluc (Brigitte et Gilles), *Connaître Lascaux*, éd. Sud-Ouest, 9^e éd., 2000 (1989, 1^{ère} éd.)

- *Sculptures Etienne Hadju 1907-1996*, catalogue d'exposition, 13 mai - 30 novembre 2000, Musée du Périgord, Périgueux.

REVUE DE PRESSE (avec la collaboration de S. Bridoux)

- *Eglise en Périgord*, n° 10, 13 mai 2000 : contient une évocation de Guillaume-Joseph Chaminade, fondateur des marianistes, qui va être béatifié le 3 septembre 2000

- *Sites et monuments*, n° 169, avril-mai-juin 2000 : évoque le musée de l'or à Jumilhac-le-Grand, l'aménagement d'une voie piétonne et cyclable le long de l'Isle dans Périgueux, le château de Bridoire, le classement de la région de Saint-Émilion au patrimoine mondial par l'Unesco, la venue de la délégation du Calvados en Dordogne pour découvrir le sud du département, le classement parmi les monuments historiques de la chapelle de l'ancien prieuré de Redon-Espic (Castels) et de l'église Notre-Dame de Montcuq (Belvès)

- *Bulletin de la société de l'Histoire du protestantisme français*, janv.-fév.-mars 2000 : avec un compte rendu de l'ouvrage de Christophe Lafont, *Histoire du protestantisme en Périgord*

- *Périgueux magazine*, mai 2000 : avec un article sur le colloque Eugène Le Roy et des notes de lecture sur divers ouvrages récents

- *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, mai 2000 : contient une évocation de Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux

- *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, t. 121, janvier-décembre 1999 : avec des indications sur les silex du

nord de la Dordogne par P.-Y. Demars dans un article sur le site sauveterrien des Ajustants (Camps-St-Mathurin-Léobael, Corrèze) ; une évocation de saint Pantaléon ou Pantaly et une note sur les bastides de Monpazier et de Beaumont-du-Périgord

- *Bulletin de l'association Wlgrin de Taillefer*, n° 7, avril 2000 : avec des articles sur Léonce de Larmandie, villamblardais, par B. Lesfargues, sur la chasse au faucon à Campsegret par C. Dauchez, sur Pierre de Gay (suite et fin) par J.-Y. de Sallier Dupin et une note d'hydronymie concernant les affluents de la Crempse par C. Pauvert

- *Courrier français*, 28 avril et 12 et 19 mai 2000 : avec une annonce de travaux de reconnaissance archéologique sur le tracé de l'autoroute A89 entre Saint-Laurent-sur-Manoire et La Bachellerie, des notes de lectures sur des publications récentes, des évocations de Guy de Larigaudie, Fournier-Sarlovèze, Marie de Hautefort

- *Périgord hebdo*, 5, 12 et 26 mai 2000 : avec des notes sur le cercle de recherches des fonderies du pays d'Ans, la "bête du Gévaudan" du Périgord (voir à ce sujet *B.S.H.A.P.*, 1988, p. 267-269) et sur l'église de Parcoul, enfin restaurée (on se souvient que l'effondrement de sa voûte avait coûté la vie à Emmanuel Payen en 1996).

COMMUNICATIONS

Le président annonce une découverte en notre hôtel. Un mur s'est effondré dans la rue des Dépêches au cours du mois de mai et notre trésorier, M. Bernard, se désolait. Dans la brèche du mur, Mme Bernard découvrait alors une bouteille en verre noir contenant un message historique. Le message avait été mis là pour rappeler la réunion de deux jardins, autrefois séparés par la ruelle, et le changement de son tracé (c'était le 25 novembre 1860). Sans attendre, M. Guy Penaud a raconté cette anecdote sur le site Internet de Périgueux.

Nos plus vives félicitations vont à M. Jacques Lagrange récemment promu au grade de commandeur dans l'ordre national du Mérite. Nous sommes tous très reconnaissants à celui qui, outre ses nombreuses fonctions municipales (en particulier la responsabilité de l'aménagement du secteur sauvegardé de Périgueux), a mené des recherches capitales pour l'histoire de Périgueux et du Périgord. Il dirige nos publications depuis une quinzaine d'années. La cravate lui sera remise en notre hôtel le samedi 1^{er} juillet par le président du Conseil constitutionnel, M. Yves Guéna.

Le Centre hospitalier de Périgueux a mis en dépôt au Musée du Périgord le grand tableau représentant la femme d'Alfred Magne. Il semble que les autres tableaux de la collection Magne soient désormais dans la salle du conseil d'administration du Centre hospitalier.

Le 6 mai, P. Pommarède a eu l'occasion de visiter l'ancienne maison de la mère du général François Fournier-Sarlovèze, au domaine de Curbousil au village de Combelongue à Vitrac, au cours d'une excursion du *Souvenir napoléonien*. Un blason datant d'environ 1820 est remployé dans un mur. La copie de cette pierre sera déposée au musée de Sarlat. La pierre est très épauprée mais P. Pommarède a pu y déchiffrer deux mots latins : *Vita Lux*.

Les armes parlantes du général lui avaient été remises en même temps que son titre de comte d'Empire en 1813. C'est un blason écartelé : "le premier d'azur à la salamandre de sable sur flammes de gueule (pour évoquer son origine sarladaise), le deuxième à l'épée en pal sur un champ de gueule (sa noblesse militaire), le troisième d'or à la pelisse de hussard d'azur (son appartenance à la cavalerie légère) et le quatrième un étendard d'or déployé sur champ d'azur". Le tout est sommé d'une toque comtale surmontée d'un panache de cinq plumes blanches. A la Restauration, il modifia son blason : la toque impériale est remplacée par l'ancienne couronne comtale ; la salamandre sarladaise est conservée (d'après le colonel Sapin-Lignières).

Le 10 mai, notre soirée était animée par P. Pommarède, avec une conférence sur le peintre Eugène-Mathurin Mage (1865-1908), originaire de Vergt et de Tocane Saint-Apre. Depuis, il est entré en contact avec la famille du peintre dans la région parisienne et espère pouvoir présenter bientôt ses découvertes : 30 nouveaux tableaux et 20 fusains, gouaches et lithographies.

Le 20 mai dernier, Saint-Martin-de-Ribérac inaugurerait onze plaques de rues dont une au nom de Guy de Larigaudie et une autre au nom de Jean Jacoupy. Guy de Larigaudie est ce chef scout, grand reporter, mort pour la France en 1940, dont la vie est racontée dans *Les Cents portraits périgourdins*. Mgr Jacoupy était originaire de Saint-Martin-de-Ribérac et fils d'un maréchal-ferrant. Il avait émigré en Angleterre. A son retour, il fut mal accueilli par Mgr Lacombe, l'évêque d'Angoulême, ancien curé jureur. Bonaparte, alors premier consul, le nomma évêque d'Agen, où il demeura 38 ans. Mgr Descubes, actuel évêque d'Agen, prononça un discours élogieux en l'honneur de ce grand prélat.

P. Pommarède signale un échange en sens inverse : il y a 600 ans, le diocèse d'Agen donnait à celui de Périgueux un évêque, Pierre Durfort : il est enterré dans le mur nord de la coupole orientale de l'église de la Cité et on peut encore déchiffrer son épitaphe : *Petrus erat praesul. Hic jacet, pulvis in pulvere* (Pierre était évêque. Il gît ici, poussière parmi la poussière).

P. Pommarède signale à Fontroubade, sur la commune de Lussas-et-Nontronneau une des plus vieilles cloches du Périgord. Elle est incluse dans un mur et date de la fin du XV^e siècle (voir aussi *B.S.H.A.P.*, 1946, p. 8 et 125 et 1969, p. 86).

Mme Annie Bélingard présente la nouvelle édition de l'ouvrage de Jean-Marie Bélingard, avec la collaboration de Dominique Audrierie et Emmanuel Du Chazaud, sur *Le Périgord des Chartreuses* (Pilote 24). C'est un ouvrage superbe et très bien illustré. C'est aussi un bon livre : J.-M. Bélingard était frappé par l'abondance des maisons de type chartreuse en Périgord mais aussi par la difficulté pour faire le tri. C'est la même démarche didactique et la même passion qui avait conduit J.-M. Bélingard à présenter les maisons fortes chez le même éditeur.

P. Pommarède signale aussi la publication d'un livre pour la jeunesse, illustré par Eric Pradeau aux éditions Pilote 24 : *Le Périgord raconté aux enfants* par Jacques Lagrange.

Grâce à Internet, G. Penaud a reçu des détails concernant l'installation et la vie des premiers colons venus de Saint-Front (Haute-Loire) au Saskatchewan (Canada), où il fondèrent la paroisse de Saint-Front.

M. de La Clergerie pense avoir trouvé dans la cour de notre immeuble - par la radiesthésie - deux puits de trente mètres de profondeur.

Le P. Pommarède a lu avec intérêt un article paru dans le *Bulletin de la Société des amis de Montcaret* concernant le pin parasol. Cet arbre est parfois présenté comme un signe de reconnaissance pour les protestants. L'auteur s'inscrit en faux contre cette idée qui aurait été suicidaire. Il pense que le pin parasol, comme le colombier, comme le trottoir pavé devant une maison, sont des signes de fiefs de propriétaires aisés. Cet arbre, qui ne se greffe pas, est le signe d'une terre libre et franche, sans relation avec le protestantisme.

Quelques dates à noter : 17 juin, excursion de notre compagnie en pays belvésois, sous la conduite de A. Ribadeau Dumas (dolmen de Bonarme, église et ville de Belvès, château et église de Besse, château de Pechgaudou) ; 28-30 juin, colloque international de Moissac sur la sculpture en Europe méridionale au XII^e siècle ; 11 août, journée historique et archéologique de Monpazier avec des communications de E. Cérou, A.-M. Cocula, M. Rateau et la présentation des fouilles de Capdrot et de Monpazier ; 17 septembre, portes ouvertes dans notre hôtel à l'occasion de la journée du Patrimoine (avec une exposition de nos richesses, des auteurs qui dédicaceront leurs ouvrages, une consultation sur ordinateur de *La Mémoire du Périgord*, une visite de notre hôtel, y compris son souterrain, et de quelques hôtels de la rue du Plantier et, en prime, la grotte sous la cathédrale). A notre séance de juillet, M. Maurice Dumoncel nous parlera d'André Maurois en Périgord.

La presse vient d'annoncer la découverte de deux grottes ornées dans le Lot : la grotte de Montcabrier qui recèle une douzaine de figures humaines stylisées, certaines avec des bras, et l'abri de Faycelles près de Figeac, qui est orné d'une remarquable frise d'animaux associée à une figure féminine schématique de grande taille avec un sein pointu. B. Delluc indique que ces découvertes sont intéressantes pour deux raisons : elles recèlent toutes deux des figures féminines schématiques, thème qui était considéré comme relativement rare et sur lequel elle a beaucoup travaillé avec Gilles Delluc depuis une vingtaine d'années, notamment lors de leurs études des grottes de Comarque et de Fronsac ; en second lieu, l'abri de Faycelles fait partie de ces rares cavités ornées paléolithiques creusées dans une roche non calcaire. En Dordogne, nous comptons seulement un autre abri du grès orné, celui de la Sudrie à Villac, dont la paroi est gravée d'une superbe biche isolée, du moins dans l'état actuel de nos connaissances (à ce sujet voir : *B.S.H.A.P.*, 1986, p. 271-282).

Le 20 mai, Pierre Vidal fêtait son jubilé spéléologique à Villars, cinquante ans pendant lesquels il a pu allier passion et travail, chance qu'il a partagé avec Gilles Delluc, son ancien de deux ans au Spéléo-Club de Périgueux.

Mme Claudine Caillat-Girardy, que nous remercions de nous informer si fidèlement, présente les premiers résultats des fouilles de Terrasson sur la place du foirail. Une opération archéologique de deux semaines sur 50 m² vient de permettre la découverte de 15 sépultures, dont 14 sarcophages. Dix cuves ont été fouillées. Chacune contenait deux ou trois individus : des

adultes, surtout des femmes, et des enfants, mais pas de nouveau-nés. Les sarcophages étaient rangés suivant deux axes ouest-est (têtes à l'ouest) et nord-sud (têtes au nord). Un mur limite visiblement l'expansion de la nécropole vers l'est. Les cuves sont de trois types : trapézoïdaux (VI^e-VII^e siècles), quelques-uns à trois pans coupés (VII^e-VIII^e siècles) et quelques autres plus tardifs arrondis (jusqu'au XI^e-XII^e siècles). Cette nécropole est située à proximité du chevet de l'ancienne église romane de Saint-Julien, qui fut détruite à la fin du XIX^e siècle. La présence de tombes carolingiennes et mérovingiennes montre qu'il existait une chapelle avant l'église connue de Saint-Julien (d'après les notes de l'intervenant).

Elle donne ensuite des nouvelles du chantier de la villa des Bouquets en vue de l'aménagement du futur musée gallo-romain : le monument des eaux, dégagé pendant les fouilles de 1999, a été restauré ; la maison Taillefer est restaurée ; certains murs ont été exhaussés après protection ; le puits a été remonté. Les fouilles du parvis de Brantôme vont commencer : les traces du logis abbatial ont été repérées au cours de sondages récents. Des sondages ont été effectués autour de la chapelle de Tresseroux, sans résultats. Les fouilles sur le tracé ouest de l'autoroute A89 sont terminées : plusieurs sites paléolithiques ont été découverts. Les travaux commencent sur la section Saint-Laurent-sur-Manoire - La Bachellerie : des sondages systématiques sont effectués à la pelle mécanique sur les zones en déblais et en remblais. Des vestiges néolithiques ont été découverts dans l'eau à Saint-Laurent-sur-Manoire. Les fouilles reprendront en juillet. Les recherches spéléologiques sont en cours sur le causse. Des sondages ont lieu en ce moment à Pombonne sur le Caudeau.

Pierre Ortega nous entretient ensuite de la bibliothèque et de ses richesses inestimables pour les chercheurs (fonds Périgord, provinces voisines, préhistoire, des fonds plus généralistes concernant l'histoire de France, l'histoire de l'art, la numismatique, une iconothèque). Il rappelle que l'accès est ouvert exclusivement aux membres de notre compagnie, suivant le règlement intérieur, le samedi après-midi de 14 à 18 heures et le premier mercredi du mois, avant la réunion mensuelle. Il insiste pour que les membres ne se servent pas eux-mêmes, mais qu'ils s'adressent aux bibliothécaires. L'inventaire de ce fonds est en cours par notre employé Sébastien Pommier, sous la direction de Roland Nespoulet, mais il est encore loin d'être achevé. Une commission de bibliothèque se réunit deux fois par an pour préparer la liste des ouvrages à acheter. L'équipe de la bibliothèque se compose de : P. Ortega et A. Bélingard, avec la collaboration de Mmes Carezzo, Mazeau-Thomas, Miquel, Robin, Rousset, de MM. Blondin, Boisseuil, Nespoulet, Soubeyran, et, bien sûr, de S. Bridoux et S. Pommier, nos deux emplois-jeunes.

Roland Nespoulet précise les limites du travail d'informatisation entamé il y a plusieurs années déjà et qui se poursuit inlassablement. Ce fut d'abord le *Bulletin*, par M.-P. Mazeau-Thomas, aujourd'hui par S. Bridoux. *La Mémoire du Périgord* a été minutieusement enregistrée par S. Bridoux durant de longues semaines pour que l'on puisse aujourd'hui la consulter sur l'ordinateur. Le travail qu'effectue S. Pommier est un inventaire, c'est-à-dire

une liste avec un numéro pour chaque objet (livre, tiré-à-part, document), dans le but de connaître le fonds et pour en aider la gestion. Il ne s'agit en aucune façon d'un inventaire analytique du type de ceux réalisés par les documentalistes des bibliothèques publiques. Notre bibliothèque n'est pas une bibliothèque de service, mais une bibliothèque de recherche.

M. Cruège nous raconte ensuite l'enfance et l'adolescence de Jean-Paul Sartre à Thiviers. Il se souvient en avoir entendu parler pour la première fois à La Baule. A Thiviers, personne ne s'y intéressait. La sortie du timbre qui lui était consacré en 1985 marque le début de l'intérêt de M. Cruège pour l'écrivain : il est né à Paris en 1905 ; sa famille paternelle est de Thiviers et on compte dans ses ancêtres des officiers de marine, plusieurs hommes de la terre, un médecin et un pharmacien (voir à ce sujet : *B.S.H.A.P.*, 1980, p. 77-78 et 1985, p. 115).

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS

- Mme Floury Suzanne, 27, rue de Ballainvilliers-Balizy, 91160 Longjumeau, présentée par Mme A. Bélingard et le père Pommarède ;
- Mlle Vannoorenberghe Astrid, 43, rue Pernety, 75014 Paris, présentée par Mme B. Delluc et M. R. Nespoulet ;
- M. et Mme de Willencourt Claude, 11, rue Général-Leclerc, 78000 Versailles, présentés par M. et Mme A. Ribadeau Dumas ;
- M. Bétoin Jean-Pierre, 40, rue du 26 mars 1944, 24600 Ribérac, présenté par M. H. de Castellane et le père Pommarède ;
- Mlle de Laage de Meux Amélie, 78, av. Félix-Faure, 75015 Paris, présentée par Mme J. Rousset et Mlle S. Bridoux ;
- Mme Kelly Farley, 9, rue Foncastel, 24170 Belvès, présentée par Mme J. Bernard et Mlle S. Bridoux ;
- M. Cheyrou Maurice, Beaulieu, 24270 Lanouaille, présenté par Mgr Briquet et M. P. Ortega.

ADMISSION DU MOIS DE DECEMBRE 1999 (complément)

- M. Roumégieras Jean-Philippe, La Trémouille, 24660 Notre-Dame-de-Sanilhac, présenté par M. G. Delluc et J. Lagrange.

SEANCE DU MERCREDI 5 JUILLET 2000

Président : le père Pommarède, président.

Présents : 96. Excusés : 8.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.

NECROLOGIE

- Jean Huard
- André Charmarty
- Joseph Vignal

FELICITATIONS

- M. Bernard de Montferrand, nommé ambassadeur de France en Inde.
- M. Bernard Cazeau, nommé chevalier des Palmes académiques.
- M. Bruno Hermès, diplômé de l'école de journalisme de Paris.

ENTREES DANS LA BIBLIOTHEQUE**Achats**

- Dubourg (Jacques), *Enigmes de l'architecture dans le Sud-Ouest*, Sud Ouest, Bordeaux, 1999
- Heers (Jacques), *Louis XI*, Perrin, Paris, 1999
- Rouche (Michel), *Clovis*, Fayard, Paris, 1996
- Sassier (Yves), *Hugues Capet*, Fayard, Paris, 1987.

Don d'ouvrages

- Bélingard (Jean-Marie), Audrerie (Dominique), Du Chazaud (Emmanuel), *Le Périgord des chartreuses*, Pilote 24, Périgueux, 2000 (2 exemplaires).

Don de documents

- "Masque du mort" de Terrasson, photographie d'un masque mortuaire (don R. Larivière)
- *L'église Saint-Sour et le monastère au XVII^e siècle*, aquarelle de R. Larivière (don de l'auteur)
- Notes sur une croix à Saint-Priest-les-Fougères, le tabernacle de l'église de Grignols, les vitraux de Limeuil, extraits de *Sud Ouest* (don A. Bélingard)
- *Le Christ de Lavilledieu* par Gabriel Bouquier, photographie du tableau (don M. Lafeuille)
- Faurel (M.), *Belvès en Périgord*, recueil de photocopies de cartes postales sur Belvès et sa région réalisé à l'occasion de la sortie de notre compagnie dans le Belvésois (don de l'auteur).

REVUE DE PRESSE

- *Bulletin de la Société des Amis de Montcaret*, 2000 : avec un article sur le siège et la reddition de Montravel en 1622 et un autre sur le pin parasol, signe de liberté et non de propriété de protestants
- *Bulletin du cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 59, 2000 : avec des articles sur Beauportail et sur Ribérac

- *Annales du Midi*, 112, n° 230, 2000 : contient un article de M. Combet sur les élites municipales à Bergerac au XVIII^e siècle

- *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, juin 2000 : avec des petites notes sur Duranthon, ministre de Louis XVI, né à Mussidan (622), Mgr Bougoüin et Mgr Delamaire, évêques de Périgueux (656), les enfants illégitimes de la duchesse de Dino, amour de Talleyrand (722)

- *Aquitaine historique*, n° 45, 2000 : avec un article sur la sigillée et sur la production de la Graufesenque prédominante à Périgueux

- *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, CXXVIII, 1999 : avec un article sur Auguste Romieu, sous-préfet de Quimperlé dans le Finistère, puis préfet de la Dordogne

- *Courrier français*, 2 juin 2000 : évoque les célébrations en l'honneur de Guy de Larigaudie et de Jean Jacoupy, évêque d'Agen, à Saint-Martin-de-Ribérac

- *Le Festin, revue des patrimoines, des paysages et de la création en Aquitaine*, n° 34 : contient des articles sur la numérisation et la diffusion sur le site Internet de la Bibliothèque nationale de France de diverses publications de sociétés savantes en Aquitaine dont notre *Bulletin*, sur les richesses des Archives départementales de la Dordogne, sur les églises souterraines d'Aubeterre et de Caudon-de-Domme, la grotte du Jugement dernier à Brantôme, La Madeleine, sur les photographies d'Edouard Boubat et de Ralph Gibson dans le Ribéracois

- *Bulletin de l'association de recherches archéologiques et historiques du pays de La Force*, n° 19, 2000 : avec des articles sur la chapelle de Peymilou, le travail du fer à Saint-Georges-de-Blancaneix, La Force, la fondation John-Bost, les églises romanes en moyenne Dordogne, le linteau sculpté d'une maison de Monfaucon

- *Lo Bornat*, 2000, n°2 : avec des notes historiques sur Les-Eyzies-de-Tayac.

COMMUNICATIONS

Le président ouvre la séance. Il évoque la remise de la cravate de commandeur de l'ordre du Mérite à M. Jacques Lagrange, notre talentueux directeur des publications, par M. Yves Guéna, président du Conseil constitutionnel, le 1^{er} juillet au siège de notre compagnie.

Un hommage a été rendu à Hautefort à Gustave Mercier-Lacombe (né et mort à Hautefort, dans sa propriété de Chabroulie, 1815-1874) pour son action en Algérie, d'abord comme secrétaire particulier du général Bugeaud, puis à différents postes de responsabilité, et pour son rôle dans la fondation d'une ville de ce pays qui portait son nom.

Le président montre un superbe tirage photographique d'un cliché de notre dolmen de Blanc par le père du Dr Carcenac aux environs de 1910. Il rappelle que les programmes des manifestations des sociétés savantes sont disponibles à notre secrétariat. Il n'est pas possible de les annoncer toutes faute de place. De plus ces invitations arrivent en général après la mise en fabrication du *Bulletin* susceptible de les publier.

Nous écouterons M. Guy Penaud lors de notre prochaine conférence bimestrielle au siège, le 12 juillet, sur l'affaire des milliards de la Banque de France, récupérés par les F.F.I. le 26 juillet 1944 en gare de Neuvic. A noter sur notre agenda la journée Portes ouvertes à notre siège le 17 septembre, pour la Journée du Patrimoine.

Mme J. Rousset nous lit ensuite le compte rendu de la sortie du 17 juin en pays belvésois.

Mme Boras signale qu'il s'est vendu à l'hôtel Drouot un tableau de Maurice Albe de 1942 : "Déjeuner périgourdin au château de Castelnaud".

Brigitte et Gilles Delluc ont préparé deux expositions visibles durant cet été : "André Glory, un préhistorien au Bugue", dans la nouvelle salle communale du Bugue, à partir du 12 juillet et "L'histoire de Cadouin : quelques personnages marquants", dans la salle communale de Cadouin, en liaison avec le colloque du 19 août. Ils feront une conférence sur l'art pariétal en Périgord, Quercy et Ariège, le 20 juillet à Tautavel, et deux conférences sur les découvertes d'art pariétal en Périgord depuis un demi siècle, le 7 août à Montferland-du-Périgord et le 17 août pour clôturer la série des Nocturnes de l'Abri Pataud. Ils feront deux interventions au colloque de Cadouin, le 19 août, sur les tissus d'Apt et de Cadouin et sur Louis Delluc. Louis Grillon parlera du vol du suaire à Toulouse et Marcel Berthier de quelques moines de Cadouin.

Le père Jean Briquet nous présente ensuite un émouvant document qu'il vient de découvrir aux Archives diocésaines : un récit inédit de l'incendie du village de Rouffignac, le 31 mars 1944 ; son auteur est l'abbé Jean Marquay, curé de Rouffignac, cousin du chanoine Marquay, et le récit, rédigé très peu de jours après les événements, est adressé à l'évêque de Périgueux. Il ne s'agit pas d'un mémoire d'historien mais du témoignage d'un des acteurs du drame. On lira le compte rendu détaillé de cette intéressante communication dans notre *Bulletin*.

Guy Penaud indique que le récit du prêtre correspond bien, à peu près, à ce qui s'est passé. Cependant il est certainement incomplet, comme tous les récits écrits sur le vif : par exemple, il ne mentionne pas les quatre gendarmes arrêtés ce jour-là à Rouffignac, qui ont été déportés et sont morts en déportation. De même, il ne parle pas du Pr Kartine, juif et professeur à l'Ecole navale, qui fut arrêté à Rouffignac et exécuté à Azerat, mais il faut signaler que ce fait n'a sans doute pas été connu sur place. Pour Guy Penaud, le récit le plus complet est celui paru dans l'ouvrage *Français tireurs et partisans français en Dordogne* publié en 1990.

P. Pommarède précise que, parmi les officiers allemands, il y avait deux autrichiens catholiques. Cela explique sans doute les précautions prises pour sauver l'église et ce qu'elle contenait et les termes utilisés pour prévenir le curé (et le camion mis à sa disposition).

M. Maurice Dumoncel, ancien directeur d'*Historia* et fondateur du prix Médicis, nous entretient ensuite d'un personnage très oublié aujourd'hui en Périgord : André Maurois. Son nom est attaché à la propriété d'Essendiéras qui fut vendu après la mort de sa femme, Simone. Le 5 septembre 1926, il avait épousé Simone de Caillavet dans l'église de Saint-Médard-d'Excideuil,

avec Gabriel Hanotaux et Robert de Flers comme témoins. Originaire d'une famille juive alsacienne, il avait changé depuis peu de nom et choisi celui d'un lieu-dit de l'Artois. Sa femme était périgourdine depuis toujours et fille de Gaston Arman de Caillavet, auteur dramatique dont le nom est associé à celui de Robert de Flers. Leur vie, souvent à Essendiéras, recoupe celle du monde du théâtre et lui permet de rencontrer ou d'entendre parler de personnages hors du commun dans un milieu proustien qui le séduit : Mme Jeanne Arman, la grand-mère de Simone, et Anatole France, son amant ; un rocambolesque voyage de noces ; Maurice Pouquet, le cousin de Jeanne, qui deviendra son amant en 1906 puis son mari et avec lequel elle demeurera jusqu'à sa mort en 1960 ; les ombres de Robert de Flers et de Gaston Caillavet (mort en 1915), devenus inséparables à partir de 1900 et qui avaient préparé toutes leurs pièces à succès à Essendiéras dans la salle de billard. Simone Maurois, elle-même, est un personnage de roman : elle s'était mariée en premières noces avec un diplomate roumain et avait eu une petite fille, qu'elle n'aimait pas. Le mariage avait duré peu de temps. Mais, pendant son séjour en Roumanie, elle avait rencontré le roi Ferdinand qui lui était très attaché. De son côté, André Maurois avait enlevé une jeune fille à Elbeuf et une petite fille était née de ce mariage. Il avait reconnu deux enfants adultérins. Mais en 1924, sa femme était morte. Les années 1920-1940 sont pour lui des années de grand succès avec des ouvrages comme *Climat* et *Disraeli*. En 1940 il part pour l'Amérique et en revient après la guerre. Il meurt en 1967. Trente-trois ans après, il n'y a pas un seul livre de lui dans les librairies périgourdines. André et Simone Maurois voulaient être enterrés à Essendiéras, mais le destin en a voulu autrement : ils reposent tous deux au cimetière de Neuilly. Le cimetière de Saint-Médard-d'Excideuil contient la tombe vétuste de la famille Pouquet. Les vieilles choses durent et les vieilles gens non, conclut M. Dumoncel reprenant une constatation mélancolique d'Anatole France.

M. François Gondran, architecte des Bâtiments de France, nous présente ensuite les projets de travaux envisagés dans l'église d'Atur. C'est une des plus anciennes églises des environs de Périgueux. Il a été appelé par la municipalité, inquiète des fissures observées dans le bâtiment à la suite des travaux effectués sur la place en 1988. Son premier travail a consisté en une série de relevés d'architecture pour comprendre le monument : deux parties dans l'église, chevet plat très ancien (tout début du XII^e siècle), coupole sur trompe fruste décrite l'an dernier dans notre *Bulletin* (Delluc, t. CXXVI, 1999, p. 223-240), énormes contreforts pour le clocher dont on ne connaît pas précisément la date ; nef remontant sans doute à la fin de la guerre de Cent Ans. En 1988, des bâtiments ont été supprimés au sud : ils devaient jouer le rôle de contreforts et leur suppression peut être la cause des fissures. Si les travaux peuvent être engagés, il sera très attentif à la recherche de tous les vestiges susceptibles de mieux faire comprendre cet édifice, en particulier il recherchera les traces éventuelles de la nef romane. Des fouilles devraient être effectuées dans la nef. M. Gondran pense avoir les traces de trois voûtes : une voûte en briques au siècle dernier ; les traces d'un solivage correspondant à un plafond de date indéterminée ; une voûte

remontant à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle. La chapelle seigneuriale, au nord, a un voûtement gothique tardif, recouvert par une voûte en plâtre en 1876 par l'architecte Meunier. Le chœur roman est utilisé comme sacristie depuis le XVIII^e siècle. Ce choix discutable a conduit à la fragilisation du bâtiment lors du percement d'une porte et d'une fenêtre dans le mur sud. Il est envisagé de reboucher porte et fenêtre et de rétablir l'édifice dans son organisation naturelle. Un des éléments les plus intéressants de cette église est l'ensemble des peintures murales, bien conservées sous le badigeon qui couvre les murs de l'actuelle sacristie. Leur restauration est envisagée, de même que celle du mobilier (en liaison avec la conservation des A.O.A.).

Vu le président
Pierre Pommarède

La secrétaire générale
Brigitte Delluc

ADMISSIONS

- Dr Janeck Axel, Friesenweg 19, 96215 Lichtenfels, Allemagne, présenté par M. M. Carcenac et M. M. Bernard ;
- Mme Cuer Rose-May, BP 1814, Nouméa Cedex, 98845 Nouvelle-Calédonie, présentée par Mme M. Etchechoury et le père Pommarède ;
- Gal Gaudy François, Mayac, 24420 Sarrazac, présenté par le père Pommarède et M. M. Bernard ;
- M. Guinaudeau Denis, 24220 Saint-Vincent-de-Cosse, présenté par le père Pommarède et M. S. Pommier ;
- Mme Counil Louise, 9, rue Jean-Vilar, 24750 Boulazac, présentée par le père Pommarède et Mme M. Boirac ;
- Hanry (Alexandra), 9, place des Martyrs de la Résistance, 33000 Bordeaux, présentée par M. F. Michel et M. S. Baunac ;
- Mme de Chabannes Jacqueline, 24170 Saint-Germain-de-Belvès, présentée par Mme F. de Chauliac et le père Pommarède.

A Cubjac, participation de l'école à la fête du 14 juillet 1797

par Jeannine ROUSSET

L'administration a, dans le passé (et aujourd'hui encore avec plus ou moins de succès), demandé aux enseignants et aux élèves de participer aux fêtes commémoratives de la République.

Marguerite Masset, née Garaud en 1856 à Cubjac, veuve, se retire chez ses parents au moulin de la Sudrie à Cubjac. Elle avait relevé dans la série 11L169 des Archives départementales de la Dordogne le procès-verbal de la commémoration de cette cérémonie. La participation du citoyen Garde lui rappelait des souvenirs d'institutrice à Coulounieix. De plus, en 1797, le citoyen Gargaud, assesseur du juge de paix, qui a prononcé un vigoureux discours patriotique, était un ascendant.

Nous faisons un résumé de cette cérémonie.

Ce 26 messidor an V à 11 heures débute la célébration de l'anniversaire "de la conquête de la liberté française". Le cérémonial a été admirablement orchestré par des commissaires nommés à cet effet.

Lorsque les fonctionnaires publics du canton de Cubjac sortent du jeu des séances et s'avancent vers la garde nationale, le peuple les accueille aux cris de "Vive la République". Le cortège se met en marche. A sa tête une jeune fille de 12 ans habillée en déesse de la Liberté tient à la main gauche

“un drapeau tricolore surmonté du bonnet, d’une hache et d’une pique, et présente de l’autre main la table sacrée où sont écrits les droits et les devoirs du citoyen portée par six jeunes écoliers de son âge sur une espèce de char couvert en berceau de fleurs et de verdure”.

Le cortège arrive dans une vaste prairie au centre de laquelle les citoyens Villote, Maigne fils, Roussarie fils et Brou-Lamothe ont élevé l’autel de la patrie. Près de ce dernier, prend place l’instituteur, le citoyen Garde¹ à la tête de ses élèves, tandis que la déesse se met debout sur un piédestal.

Les hymnes retentissent. Puis l’enseignant prononce un discours dans lequel “respire la plus douce philosophie”. Il démontre combien l’amour des lettres peut concourir efficacement au maintien de la liberté, déplore les effets de la tyrannie triumvirale et exalte tous les mérites de l’instruction qu’il regarde comme le plus solide fondement des Républiques, présente la génération future “prête à se ressaisir du dépôt des connaissances humaines”. L’orateur est applaudi, il reçoit l’accolade fraternelle du citoyen Desvaux faisant office de président et qui l’invite à inculquer à ses élèves les préceptes qu’il vient de développer.

Sûr de son enseignement et surtout des acquisitions réelles de ses élèves, l’instituteur demande à ce que, devant toute la population, M. Desvaux les interroge sur la *Déclaration des droits de l’homme*, sur quelques articles de l’acte constitutionnel et sur les principes de la langue française.

“Presque tous ont répondu avec méthode et précision et particulièrement les citoyens Maigne, Gaignerie, Puybounieux, Mazurier et Desvaux plus jeune”. Savez-vous ce qu’ils ont eu pour la récompense de leur zèle ? L’accolade du président, une branche de laurier et “l’espérance d’une branche plus flatteuse au premier examen qui aura lieu le jour de l’anniversaire de la fondation de la République !”

La cérémonie se poursuit par des hymnes patriotiques et le serment de fidélité à la Constitution de l’an III.

En soirée, le peuple se retrouve dans la prairie pour un banquet patriotique.

J.R.

1. Jean Augustin Garde (ou Gardes), instituteur à Cubjac, décède en 1815. Un de ses fils sera chirurgien et maire de Cubjac.

L'enseignement secondaire à Périgueux de la fin de la Révolution française au début de la Seconde République

par Julien VASQUEZ

Depuis le XVIII^e siècle, l'enseignement se manifeste véritablement comme un enjeu social, une composante de la croissance économique, mais également comme une organisation nationale : l'éducation accompagne les transformations de la société.

En somme, s'intéresser à la réalité de l'enseignement à Périgueux - cité à la longue tradition scolaire - permet d'envisager une étude d'histoire sociale et culturelle globalisante du chef-lieu de la Dordogne. Il s'agit de comprendre la place et l'importance de l'institution scolaire secondaire, ainsi que la finalité qui lui est assignée : la culture scolaire autorise-t-elle une démocratisation du savoir ou, au contraire, contribue-t-elle à pérenniser l'ordre des notables ? Par ailleurs, comment le microcosme singulier du collège parvient-il à s'intégrer dans la société qui l'entoure et dont il est constitutif ?

Afin de répondre à ces questions, il convient de s'intéresser aux étapes qui ont scandé l'enracinement scolaire à Périgueux. Approcher les conditions d'existence des collégiens, ainsi que l'originalité de la culture scolaire qu'ils assimilaient, apparaît également comme un axe essentiel de la recherche, de même que la prise en compte des singularités du milieu des enseignants.

Les vicissitudes des établissements d'enseignement secondaire

La Révolution française a été à l'origine d'un bouleversement de la situation scolaire, jusqu'alors aux mains des jésuites puis des dominicains : désormais, c'était aux *écoles centrales* de dispenser "l'enseignement des sciences, des lettres et des arts". A Périgueux, l'école centrale fut inaugurée en grande pompe le 10 germinal an V ; cette implantation était essentiellement due à l'effort des autorités locales, qui entendaient assurer la pérennité du système scolaire au sein de la cité. Toutefois, l'expérience des écoles centrales fut relativement brève ; l'avènement de l'Empire a bouleversé la donne scolaire et Napoléon décida de renoncer au système imaginé par la Convention : la loi du 11 floréal an X supprimait les écoles centrales et instaurait les lycées. L'école centrale de Périgueux bénéficia d'un sursis de deux années, et ne ferma ses portes que le 19 août 1804.

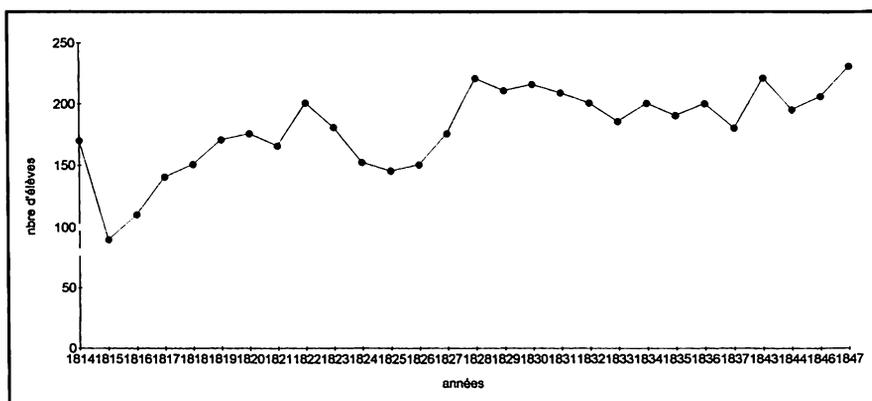
Mais, depuis 1799, un établissement important concurrençait l'école centrale : le pensionnat central. Cet établissement avait été créé pour répondre aux attentes d'un grand nombre de parents, qui dénonçaient le régime d'externat que l'école centrale proposait de manière exclusive. Logé au sein du couvent des Bénédictines, ce pensionnat avait pu voir le jour grâce à l'initiative privée de vingt-huit parents aisés, des notables locaux qui comptaient de nombreux propriétaires et beaucoup de fonctionnaires dans leurs rangs. Ce pensionnat fonctionnait comme une véritable entreprise, et ses fondateurs en étaient les actionnaires qui en avaient confié la direction à un chef d'institution¹. Il est donc intéressant de constater que la sphère privée avait pris le relais d'un système scolaire public sommaire. Cette emprise des établissements privés s'est particulièrement amplifiée dans la première décennie du XIX^e siècle.

Si la réorganisation napoléonienne prévoyait des lycées dans les grandes villes de l'Empire, il n'en allait pas ainsi à Périgueux. En effet, la commune n'a pas réussi, en 1804, à réunir les fonds suffisants pour construire un lycée en ses murs, en dépit des efforts importants des autorités départementales. Les démarches volontaristes ne suffirent pas ; au lendemain de la Révolution française, le gouvernement préféra développer l'instruction des régions en avance, au détriment de celles qui n'apparaissaient guère prometteuses. Les notables périgourdins ne pouvaient cependant pas se satisfaire d'une telle décision qui mettait la cité à l'écart du progrès et des lumières du savoir : là encore, le recours à des établissements privés, relais d'un service public défaillant, apparaissait comme une solution intéressante.

1. Il s'agit de M. Robin dans un premier temps, puis de M. Loqueyssie à partir de 1802 qui fait l'avance de 20 000 francs pour l'entretien du bâtiment.

Parmi ces établissements, au moins cinq micro-institutions - d'une vingtaine d'élèves chacune - dispensaient un enseignement aux ambitions limitées alors que deux autres avaient reçu le titre d'*écoles secondaires*, qui leur conférait une certaine respectabilité en apportant la caution du gouvernement. Toutefois, de telles écoles étaient envisagées inférieures au lycée, tant pour ce qui était de la durée des études que du niveau. En réalité, cette nouvelle hiérarchie reflétait l'inégalité de l'enseignement, adapté à des clientèles différentes. La concurrence ne pouvait donc s'exercer qu'entre des établissements de catégories comparables ; la lutte qui opposa l'ancien pensionnat central, rebaptisé pensionnat Saint-Benoît, et l'école Saint-Jean de la Cité menée par Bardon en est une expression éclairante.

Mais au-delà de la concurrence économique et financière, chacune de ces deux écoles secondaires cherchait à être érigée en collège communal. En effet, la création de l'Université, en 1806² obligeait les municipalités à prendre en charge l'établissement principal de la ville pour le transformer en établissement communal. Les élèves des autres écoles étaient alors exclus des grades universitaires et devaient être conduits au collège pour y suivre les cours élémentaires de latinité. C'est le pensionnat Saint-Benoît qui fut finalement érigé en collège communal, le 9 avril 1811, sonnait notamment le glas de l'école de Bardon. Jusqu'en 1845, le collège de Périgueux fut administré par les notables de la ville qui siégeaient au bureau d'administration et au conseil municipal. Mais durant toutes ces années, les efforts de la municipalité en faveur du collège ont été modestes, au niveau financier notamment, ne permettant à l'établissement de gagner le titre de *collège royal* (c'est-à-dire lycée) qu'en 1845 seulement.



Effectifs du collège de Périgueux entre 1814 et 1847 (Vasquez (J.), 1998-1999.)

2. L'Université avait le monopole sur les trois ordres de l'enseignement : primaire, secondaire, supérieur. Elle était placée sous l'égide d'un Grand-Maître.

Tout au long de cette première partie du XIX^e siècle, le collège communal - puis le lycée - a véritablement monopolisé le système éducatif secondaire, et a parfaitement rempli le rôle que l'Université lui avait assigné. Néanmoins, la population scolaire n'a pas sensiblement progressé durant cette période, et la scolarisation secondaire à Périgueux, comme dans l'ensemble de la Dordogne d'ailleurs, n'a pas concerné davantage que 2 % des garçons. Les filles, quant à elles, connaissaient une situation encore plus mauvaise et fréquentaient, dans le meilleur des cas, seulement des établissements primaires. Globalement, l'effectif des élèves fréquentant un établissement secondaire est passé de 333 en 1800 à 305 en 1835. Le collège communal est sans doute l'établissement le plus intéressant, au sein duquel les évolutions de la fréquentation scolaire peuvent être bien mises en perspective : l'on constate alors que les vicissitudes de la population scolaire dépendent à la fois d'événements propres au collège - des facteurs endogènes, comme la mauvaise administration d'un principal par exemple - et d'éléments exogènes, notamment de l'environnement politique, économique et social. A cet égard, il est intéressant de souligner le rayonnement du collège de Périgueux dans le département tout entier (en 1827, près de 26 % des élèves sont originaires du sud de la Dordogne, où sont pourtant implantés les collèges de Bergerac et de Sarlat), mais aussi dans les départements voisins, surtout ceux des contreforts du Massif Central.

D'autre part, les élèves qui fréquentent le collège de Périgueux sont majoritairement issus d'un milieu aisé, et notamment du monde des rentiers et des propriétaires (40 % des parents), ce qui est, somme toute, assez peu original³. Le système des bourses ne parvient pas à corriger cette inégalité, n'étant en définitive qu'une illusion que la monarchie de Juillet utilisa comme monnaie électorale. Le coût des études restait élevé (650 francs par an pour un collégien interne de plus de douze ans en 1846) et ne pouvait être supporté que par une mince frange de la population. Durant la première partie du XIX^e siècle, l'enseignement demeure profondément inégalitaire, exclusif et ploutocratique.

Un couvent, une caserne, une prison ?

Les conditions d'études étaient souvent éprouvantes au sein des établissements périgourdins, surtout au collège. Le décor était solennel : il s'agissait le plus souvent d'anciens couvents⁴, des lieux austères d'une

3. Ces observations sont à peu près équivalentes à celles faites par Crubellier (M.), *L'enfance et la jeunesse française*, Paris, 1968, en ce qui concerne le lycée Henri IV à Paris.

4. A Périgueux, le collège était installé dans les murs de l'ancien couvent des Bénédictines ; l'école Saint-Jean occupait le local des Pénitents-Blancs. L'école centrale, quant à elle, était située à la place de l'ancien collège des Jésuites (sur l'actuelle place Hoche).

sombre beauté propice à la méditation. Peut-être la sévérité d'un tel cadre, sa gravité, était-elle pesante pour de jeunes élèves. Plus significatif sans doute, le délabrement des locaux devait-il être durement ressenti, induisant des conditions de vie difficiles et précaires. En décembre 1846, le proviseur du lycée note avec dépit que les vitres manquent, les fenêtres sont mal jointes. Les poêles sont inconfortables, et surtout, ils chauffent mal. Pis, le toit ne résiste pas aux violentes averses du printemps 1847, et l'eau s'infiltré dans le bâtiment⁵. Les élèves doivent supporter le froid et l'humidité, mais ils souffrent aussi d'un mobilier très dépouillé⁶, ainsi que de conditions d'hygiène douteuses.

Bien que les conceptions hygiénistes se développent au XIX^e siècle, il semble que les autorités pédagogiques périgourdines n'aient été sensibles qu'aux idées de viciation de l'atmosphère, que Lavoisier avait pu évoquer au siècle précédent. Cela étant, le collège de Périgueux ne souffrait pas trop d'une telle insalubrité, car il s'agissait d'un établissement de dimension modeste, qui n'a pas connu les problèmes de surpeuplement dont certaines institutions ont souffert, dans les grandes villes notamment. Les élèves se lavaient peu, une fois par mois dans le meilleur des cas, mais cette négligence du corps se retrouvait également dans les maisons particulières du XIX^e siècle, qui n'ont que tardivement été équipées de salles d'eau.

Pour autant, la surveillance médicale au sein du collège apparaissait assez bonne, bien que la culture du corps et le sport n'aient pas été développés véritablement avant les années 1840. La lutte contre les épidémies était une priorité, et déjà, la nécessité d'un médecin scolaire -le docteur Galy- avait été pressentie. Cependant, la bonne volonté n'empêcha pas les maladies infectieuses de frapper régulièrement élèves et professeurs⁷.

Les élèves mangeaient relativement bien au collège de Périgueux, trois à quatre fois par jour. Malgré l'absence de poisson, la nourriture était assez équilibrée, et il est probable que l'on dépassait les 3 000 calories nécessaires quotidiennement à un adolescent.

On le voit, le cadre de vie des collégiens était sans doute austère, mais il semble que les autorités pédagogiques aient veillé à ce que les soins médicaux fussent systématiques, et à ce que les adolescents ne souffrissent pas d'une mauvaise alimentation. Cela dit, la vie des élèves était non seulement marquée par ce cadre, mais également par la discipline et les rudes principes pédagogiques.

Dans l'ensemble, et tout au long de la période, c'est l'internat qui

5. A.D. Dordogne : 4 T 276.

6. Il n'y a que des "vieilles tables, des mauvais bancs, d'anciennes chaires, et des étagères mal établies".

7. 65 % des maladies relevées sont des gripes, et 26 % des rhumes.

prédomine. La situation périgourdine est à cet égard un peu en avance sur celle du pays, où ce n'est que sous le second Empire que les pensionnaires sont les plus nombreux. L'internat est un "mal nécessaire", car il permet aux élèves des régions éloignées de suivre les cours du collège, mais cette formule apparaît de moins en moins comme une panacée pédagogique : l'essor de la demi-pension - option plus souple appréciée de la bourgeoisie - et le nombre non négligeable d'externes sont là pour le prouver. Alors que la pension correspondait bien au modèle disciplinaire napoléonien, elle semble de moins en moins recherchée par la classe dirigeante de la monarchie de Juillet, dont l'idéal ne coïncide plus forcément avec le mode militaire. Pour autant, la clôture et l'enfermement sont des principes encore bien ancrés dans les vues pédagogiques du premier XIX^e siècle. Le port de l'uniforme, la rareté des sorties et le discrédit des vacances⁸ aux yeux des pédagogues en sont des témoignages prégnants. La discipline était également très sévère, notamment durant les années 1810 et 1820, où le modèle militaire prédominait. Le cachot n'était pas rare, mais les châtiments corporels semblent avoir été peu nombreux. Il est probable que la modération du proviseur Sauveroché, à partir de 1840, ait infléchi le code disciplinaire du lycée, sans revenir toutefois au libéralisme qui avait marqué la période de l'école centrale.

Face à ces contraintes et à la dureté de leur condition, les collégiens ont pu se révolter, fomentant des rébellions qui n'aboutirent pas toutes. Quatre événements peuvent être signalés, en 1818, 1830, 1831 et 1840, qui révèlent les mouvements de colère des adolescents. Davantage que des implications politiques⁹, ces insurrections étaient avant tout pour eux un moyen d'expression, peut-être aussi une réponse au monde extérieur qui ne les appréciait pas toujours (les élèves ont pu être agressés par des ouvriers, comme en 1832, ou recevoir des jets de pierres...). Soumis au carcan sévère des punitions, l'élève n'a souvent d'autre solution, pour se faire entendre, qu'une violence qui a pu se manifester sporadiquement avec force.

La culture scolaire : la diffusion d'un savoir original

Alors que l'école centrale n'avait pas retenu la notion de *classe*, lui préférant celle de *cours* que chaque élève pouvait suivre selon son choix,

8. Les établissements qui recevaient une clientèle modeste avaient cependant pris conscience de la nécessité du travail agricole pendant les vendanges. C'est le cas de l'école de Bardou qui suspendait alors la pension.

9. Les élèves ont pu prendre part à des manifestations en 1830 et en 1848, mais il est difficile de mesurer le niveau de leur implication politique. Il s'agissait plus certainement d'actions exutoires et de défoulements.

structurant ainsi son cursus personnel, l'enseignement était revenu au parcours hérité de l'Ancien Régime avec l'Empire. La vie des élèves était désormais scandée par le temps de la classe (six heures par jour) et par celui de l'étude (cinq heures). La classe, dont les effectifs étaient en général compris entre 16 et 25 élèves au collège de Périgueux, était subordonnée à l'étude, pendant laquelle étaient préparées les explications de documents et les dissertations. L'étude était une méthode d'apprentissage ; les devoirs étaient au centre de l'enseignement.

La Révolution française avait introduit l'expérimentation comme principe, faisant une large part aux sciences naturelles ou physiques. La création d'un jardin botanique à Périgueux en était une illustration. Durant la décennie 1800, les écoles secondaires apparaissaient encore comme un prolongement de l'école centrale et, jusqu'en 1807, l'enseignement scientifique faisait la renommée de l'école de Saint-Benoît. Cependant, davantage que l'expérimentation souhaitée par les révolutionnaires et que les vœux sensualistes de Condillac, c'était sur les mathématiques que l'accent avait été mis.

L'idée était de former avant tout des militaires (à l'école Saint-Benoît) ou des commerçants (à l'école Saint-Jean).

A partir de 1810, l'instauration du collège a induit un bouleversement dans le contenu même de l'enseignement : c'était l'ère du classicisme en tout lieu ou l'hégémonie des belles-lettres qui commençait. Désormais, le culte de l'Antiquité envahissait les programmes, symbolisé par le retour en force du latin et la revalorisation de l'histoire ancienne. Une "pseudo-littérature", *De viri illustribus*, fut utilisée à Périgueux comme ailleurs, pour donner à l'étude des élèves les plus belles pages, à la fois modèles de vertu et d'éloquence. L'histoire grecque et romaine était enseignée jusqu'à la classe de rhétorique, puis les élèves de philosophie étudiaient l'histoire de France. En réalité, comme les héros antiques, Clovis et Louis XIV représentaient la grandeur et la force. L'Antiquité était ainsi mise au service d'une culture scolaire singulière et, finalement, nationaliste.

La rhétorique et la philosophie, stades ultimes du cursus, constituaient une nouvelle étape, où il s'agissait d'apprendre à construire des discours argumentés. L'idée n'était plus seulement d'assimiler une culture classique, mais avant tout d'acquérir une formation de notables. C'était une bonne propédeutique à la parole publique.

Cette culture scolaire était donc fondamentalement orientée vers les belles-lettres, au détriment d'une formation scientifique et professionnelle solide. Bien que le proviseur Sauveroche ait envisagé un enseignement plus pratique, passant notamment par la revalorisation des langues vivantes et des techniques, la situation au milieu du XIX^e siècle n'est guère satisfaisante. En revanche, les arts d'agrément (musique, dessin, gymnastique, natation, danse,

escrime) ont conservé une réelle importance durant toute la période, rappelant l'éducation raffinée des jeunes nobles de l'Ancien Régime¹⁰. Cette nostalgie d'un art de vivre aristocratique, notamment au sein des écoles secondaires du début du siècle, révèle le caractère dépassé et inadapté d'un enseignement qui ne répond pas aux transformations sociales de son époque.

Cette inadéquation a d'ailleurs suscité des critiques, et des propositions novatrices de la part d'élèves frustrés ou d'enseignants réformateurs. L'épreuve du baccalauréat, dont les résultats n'étaient pas très satisfaisants au collège de Périgueux, apparaissait comme un motif récurrent de mécontentement, où le psittacisme et le savoir purement mnémonique étaient vivement dénoncés. L'étude de la presse, notamment de *L'Echo de Vésone*, est à cet égard éclairante, puisqu'elle met en exergue des témoignages originaux d'élèves qui condamnent la stérilité du bachotage poussé à l'extrême, au détriment de la réflexion personnelle. Les professeurs eux-mêmes n'hésitent pas à critiquer avec force l'enseignement tel qu'il est proposé : Bardon fils, par exemple, rappelle dans une lettre adressée au préfet en 1831 l'importance d'une formation technique et scientifique, afin de mieux s'adapter aux exigences du monde industriel. Mais c'est sans doute Sauveroché, en 1848, qui exprime cette nécessité avec le plus de talent, réclamant même la création de véritables "cours spéciaux", à vocation professionnelle, sur le modèle des *Realschule* allemandes. Enfin, la dernière critique de la culture scolaire vient de l'Eglise, notamment à partir de la monarchie de Juillet. Cérémonies et exercices portant sur le catéchisme rythmaient la vie des collégiens - et avant eux, des élèves des écoles secondaires -, proposant une culture religieuse spécifique de moins en moins en concordance avec les vues enseignantes. Sept professeurs du lycée refusèrent ainsi de participer à la messe de première communion en 1847, rappelant de cette manière la lutte qui opposait alors l'Eglise et l'Université.

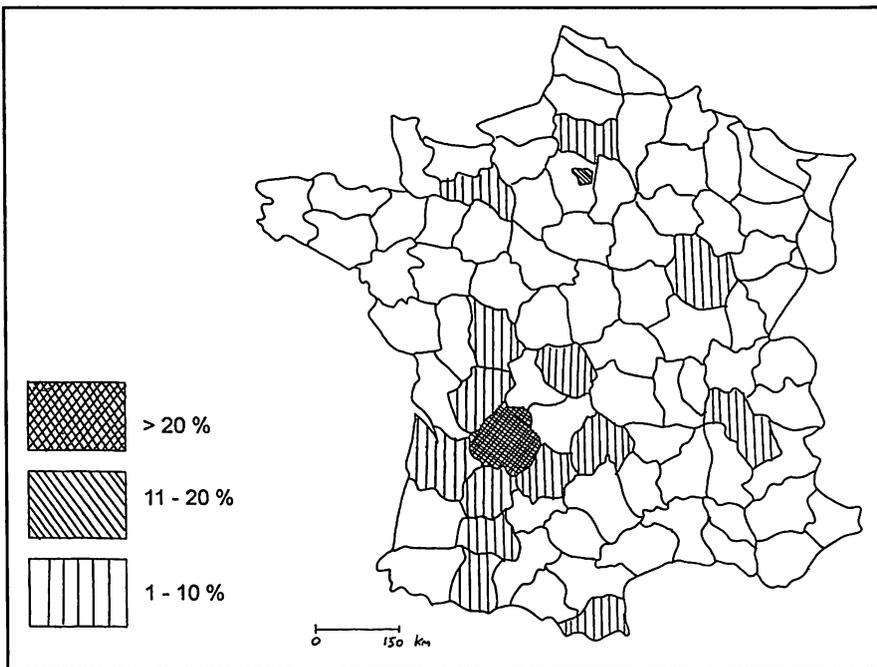
Le microcosme complexe des enseignants

L'approche d'un *corpus* de plus de quatre-vingts enseignants périgourdins a permis de saisir les singularités d'un corps social hétérogène. L'originalité de ce groupe provient d'abord de la diversité des titres et des grades, en relevant cependant la prédominance caractéristique des bacheliers au collège de Périgueux. Ainsi, entre 1815 et 1848, 89 % des maîtres d'étude sont pourvus d'un tel diplôme (en général ès lettres), tout comme 64,5 % des professeurs. Chez ces derniers, l'hétérogénéité des grades est plus grande, et

10. Figeac (M.), *Les destins de la noblesse bordelaise (1770-1830)*, Bordeaux, 1996, p. 221.

l'on remarque 3 % de licenciés et près de 10 % d'enseignants possédant un doctorat. Enfin, la décennie 1840 est marquée par l'apparition de quelques professeurs agrégés, élite du corps enseignant. Ces proportions montrent finalement que les enseignants périgourdins répondaient aux exigences fixées par l'Université, en dépit de la faiblesse du nombre de licenciés.

L'idée d'un département produisant peu d'enseignants et peu d'intellectuels¹¹ est par ailleurs contredite lorsque l'on observe que plus de 20 % des professeurs sont originaires de Dordogne, et la plupart sont issus du grand Sud-Ouest.



Origine géographique des professeurs et des régents du collège puis du lycée de Périgueux (1815-1848) (Vasquez (J), 1998-1999.)

Une telle étude prosopographique permet en outre de mettre en lumière la stricte hiérarchie qui régit la vie des enseignants, tant en ce qui concerne la médiocrité de leur salaire ou leurs mutations nombreuses que leur intimité et leur vie privée : les rapports du recteur, des inspecteurs et des notables de la ville soulignent dans le détail leurs moindres faits et gestes.

11. Idée émise dans Gerbod (P.), *La condition universitaire en France au XIX^e siècle*, Paris, 1965, pp. 107-110.

Cette surveillance apparaît d'ailleurs beaucoup plus sévère et systématique sous l'Empire et la Restauration ; elle devient plus lâche avec la monarchie orléaniste.

Manifestement, la vie des enseignants est malaisée. Souvent, ils ne sortent pas du monde clos du collège - c'est surtout vrai au début du siècle - et n'ont pas toujours les moyens de faire vivre femme et enfants : le célibat est ainsi fréquent, notamment chez les maîtres d'étude au salaire dérisoire de 700 francs annuellement. Une vie commune a pu s'instaurer au sein de l'établissement, mais cette pratique est progressivement tombée en désuétude. D'autre part, certains enseignants ont pu participer à la vie de la cité, en s'intéressant à des cercles culturels, à des sociétés savantes, tel le proviseur Guichemerre qui appartient à la *Société d'agriculture, arts et sciences*. Les plus érudits rédigent des ouvrages savants, comme Lagrave ou Jouannet, -mais c'est la franc-maçonnerie qui offre un cadre idéal à ces intellectuels pour concilier leur goût pour la culture et leur sentiment politique, majoritairement libéral, et même républicain en 1848. Surtout, ce qui anime les professeurs périgourdins, c'est la recherche d'une certaine notabilité, une respectabilité qu'ils ont sans doute gagnée plus aisément que dans les grandes villes.

Le climat scolaire de Périgueux, durant le premier XIX^e siècle, est marqué avant tout par l'hégémonisme du collège communal puis royal. Cette emprise incontestable n'a pas autorisé à une véritable concurrence, mais elle a permis à de petits établissements d'attirer une clientèle plus modeste, en proposant un enseignement moins ambitieux. La période est aussi caractérisée par l'émergence de quelques figures enseignantes originales, novatrices même, comme le proviseur Sauveroche. Sans doute de telles personnalités ont-elles forgé l'image d'un enseignement plus original à Périgueux, au sein d'un collège à l'atmosphère paternelle et souvent moins rude que dans les grandes métropoles.

Mais la conclusion la plus essentielle de l'analyse demeure l'aspect exclusif de l'enseignement dans la première moitié du XIX^e siècle. La faiblesse de la population scolaire en est un témoignage, et plus encore l'essoufflement du dynamisme de la ville qui, en 1850, a perdu la place enviable qu'elle occupait à la fin de la Révolution française. L'enracinement scolaire à Périgueux s'est réalisé, mais de manière progressive et lente, au fil des péripéties politiques et des vicissitudes économiques.

Bibliographie sommaire et sources principales

Vasquez (J.), *L'enseignement secondaire à Périgueux de la fin de la Révolution française au début de la Seconde République*, T.E.R., université de Bordeaux III, 1998-1999

A.D. Dordogne :

- 1 T 1 : circulaires et affaires générales (an X - 1940)
- 1 T 2 : Statistiques et rapports d'ensemble
- 1 T 204 : Circulaires ministérielles et rectorales (an VIII-1934)
- 1 T 205 : Etats et rapports d'ensemble (an XI - 1866)
- 1 T 206 : Dossiers individuels d'enseignants (1812-1939)
- 1 T 207 : Bourses (an VIII - 1934)
- 1 T 213 : Etablissements et administration (an IX - 1937)
- 1 T 214 : Comptes et budgets du collège (1813-1844)
- 1 T 272 : Généralités (an X - 1829)
- 4 T 276 : Enregistrement de la correspondance active du proviseur (1846-1855)
- 4 T 292 : Registre des matricules des notes (1830-1939)
- 4 T 293 : Entrées et sorties des élèves (1 846-1853)
- PRE 417 : *L'Echo de Vésone*, années 1835, 1840, 1842, 1845.

A.D. Gironde :

Fonds du Rectorat : n° 129, Tableau récapitulatif du personnel (1812-1890) ; n°131, Rapports de l'inspecteur (1818-1854) ; n°150, Baccalauréat : arrêtés, programmes (1818-1892)

Ouvrages relatifs à l'éducation et à la pédagogie

- Cadilhon (F.), *L'enseignement secondaire à Bordeaux et dans le Sud-Ouest aquitain de la fin de l'Ancien Régime au début de la III^e République*, thèse dactyl., Université Paris IV - Sorbonne, 1988. Etude de référence concernant l'histoire de l'enseignement, très précise et complète.
- Crubellier (M.), *L'enfance et la jeunesse dans la société française : 1800-1950*, Paris, 1979.
- Gerbod (P.), *La condition universitaire en France au XIX^e siècle*, Paris, 1965.
- Parias (L.-H.) (dir.), *Histoire générale de l'éducation et de l'enseignement*

en France, t. 3, Paris, 1982. Ouvrage essentiel : le tome 3, rédigé par Françoise Mayeur, est remarquablement précis.

- Prost (A.), *L'enseignement en France 1800-1967*, Paris, 1968.

Ouvrages sur l'histoire de Périgueux :

Les ouvrages sont trop nombreux pour être tous signalés. Celui de Penaud (G.), *Histoire de Périgueux*, Périgueux, 1983, peut être indiqué. Voir aussi : Gibson (R.), *Les notables et l'Eglise dans le diocèse de Périgueux*, thèse dactylographiée, Lyon III, 1979.

Histoire de l'enseignement en Dordogne et à Périgueux

- Beaucoup d'articles du *B SHAP* sont relatifs au sujet, traitant souvent de thèmes ponctuels (notice biographique...). On consultera en priorité, comme point de départ de la recherche, l'article de Villepelet (R.), "Notes et documents : contribution à l'histoire du lycée de Périgueux", *B SHAP*, t. XXXVIII, 1911, p. 135.

- Sur l'école centrale, seul Pelisson (M.), *L'école centrale de Périgueux*, Paris, 1895 fournit des indications intéressantes (retranscriptions de sources primaires), mais l'analyse et le commentaire sont parfois un peu sommaires.

J.V.

Les ennuis de M. Bonaffé, curé de Javerlhac de 1847 à 1855

par Odette A. PLAZER

La période dans laquelle s'inscrit ce petit drame clérical correspond à la II^e République et au début du Second Empire, et certains événements sociaux et politiques qui se déroulent au niveau national ont certains retentissements sur la vie du village. Notamment, deux séries d'événements parfaitement indépendants l'un de l'autre :

- la progression des idées "républicaines" et socialistes en milieu ouvrier et agricole et les réactions qu'elles entraînent chez les "conservateurs" politiques et ecclésiastiques ;

- l'idée - assez utopique et vouée à l'échec - de l'empereur de fonder un état catholique et latin au Mexique pour contrebalancer l'influence anglo-saxonne protestante en Amérique Centrale.

L'état général de la France est assez médiocre : c'est une période d'instabilité dont profitent certains hommes politiques amateurs de pouvoir comme le préfet Calvimont ou Pierre Magne, le Périgourdin, pour passer de la monarchie à la République ou à l'Empire sans sourciller tandis que, dans les églises, on chante, à la demande, le *fac-republicam*, ou *l'imperatorem* ou le *regem* ! ... sur fond de crise économique latente.

A Javerlhac - où une partie de la population vit misérablement - le maire Fonpuy-Boulouneix va être remplacé en 1848 par Amable Duroux.

L'examen des procès-verbaux du conseil municipal donne la liste de 30 indigents pour 1846, avec plusieurs veuves et enfants parfois en bas âge, quelques mendiants, des infirmes, des "honteux", des malades. Le conseil répartit divers legs et dons des 36 souscripteurs, les "plus forts imposés" et industriels de la commune : Blanchon Boisbertrand (du Logis de la Chapelle) donne 200 F ; Duroux, 100 F ; Desvars, Bordas (le meunier), Lompré (le médecin), 50 F ; Ribeyrol, industriel à Jommelières, 300 F ; Verneuil, percepteur, 50 F ; *etc.*

Comme la II^e République avait créé les Ateliers Nationaux, sous l'impulsion de Louis Blanc, au début du Second Empire, "le gouvernement s'engage à garantir le travail à tous les citoyens et l'existence de l'ouvrier par le travail". A Paris on met les inactifs à charroyer des pavés dans tous les sens. Au bout de 2 mois, la facture à payer est exorbitante ! On arrête tout. Mais l'empereur étant revenu sur cette décision, Duroux convoque son conseil en 1854 et tient le discours suivant :

"La récolte de 1853, très mauvaise, a fait hausser les prix des grains ; les ouvriers ont besoin de trouver dans un travail anormal (*sic*) les moyens de vivre, eux et leurs familles, pendant la saison où les travaux agricoles ne peuvent leur procurer cette existence."

Il fait voter un emprunt extraordinaire de 2000 F frappant les 4 contributions directes de 1854-55 pour créer un atelier de charité sur le chemin n° 21 (Mareuil-Piégut) entre le bourg et Teyjat. Un honorable industriel de Jommelières, " M. Masse, offre en outre 500 F pour un atelier sur le chemin de sa forge aux Landes, le tout permettant d'assurer en gros du travail aux indigents valides pendant la saison rigoureuse " ; ainsi se conçoit l'aide sociale à l'époque. On vend aussi quelques communaux, sauf la Croix des Mâts réservé au futur cimetière. Bref, la belle époque des forges florissantes est révolue, et l'on s'explique pourquoi on a laissé les deux églises et presbytères se délabrer année après année. Bien sûr, en 1842, on avait "prévu" la réparation du toit de la cure ; en 1843, la fabrique avait demandé de reconstruire la grange du curé ; en 1846, on avait "souhaité" faire repaver l'intérieur de l'église Saint-Etienne inondée par une crue du Bandiat... Vœux pieux...

La commune n'est pas riche, la fabrique non plus... Les fabriques, chargées de nouveau depuis 1809 de gérer les fonds des paroisses alimentés par les dons, la perception de différentes prestations, revenus de biens-fonds, *etc.*, s'acquittent vaille que vaille de certaines dépenses (achat d'encens, cierges, pain et vin de messe, quelquefois un ornement, une petite réparation à la cloche) mais laissent la commune loger le desservant et financer l'entretien des bâtiments.

Les gens, eux, sont inquiets, discutent, s'agitent. La Révolution de 1848 a fait naître le désir de réformes sociales. Deux tendances s'affrontent :

à côté des socialistes partisans d'un changement radical immédiat, les républicains modérés sont également désireux d'améliorer la condition ouvrière sans toutefois bouleverser l'ordre social.

Les autorités sont vigilantes. La police est chargée de débusquer communistes et anarchistes. Tout club, banquet public, lecture de journaux politiques sont suspects. *L'Echo de Vésone* et *La Ruche* sont saisis. Parmi la "canaille nontronnaise", 55 individus ont été appréhendés. On a repéré des meneurs ou de simples sympathisants, tel ce Bourdineau de 29 ans, notaire à Javerlhac, coupable d'avoir assisté à des réunions politiques secrètes à Piégut (J. Lagrange, *La vie en Périgord sous Napoléon III*, p. 39). Le préfet fait surveiller auberges et cafés. Les sanctions pleuvent, allant de la correctionnelle à la déportation en Algérie, ce dont pâtera ce conseiller municipal de Saint-Martin-le-Pin, autre "canaille capable de tout, coupable d'avoir proféré des propos séditieux". Et sous forme romanesque, Michel Peyramaure décrit l'arrestation du fermier de la forge du Paradou, accusé d'avoir participé à des réunions interdites et de distribuer des tracts révolutionnaires :

"Mme Rousseau (c'est la fermière), veuillez préparer un trousseau et de la nourriture pour le prisonnier... la route sera longue" prévient le gendarme venu arrêter l'homme au lever du jour. Le cœur serré, je vis Pierre, livide et raide comme un marbre, se laisser attacher et enchaîner au cheval du brigadier. (M. Peyramaure, Les flammes du Paradis, p. 272)

Un monde de misère !

La paroisse de Javerlhac, 1845

Le curé, Desbordes, vieux - 80 ans - et malade, d'un caractère acariâtre, est en place depuis 1828. Il meurt en 1845 peu après sa sœur, demoiselle Henriette Desbordes qui habitait avec lui dans le presbytère. Mais l'évêque refuse de nommer un remplaçant tant que les bâtiments paroissiaux ne seront pas réparés et l'église pourvue de vases sacrés décents.

On vient de signaler les vellétés du conseil municipal en 1842, 1843, 1846. "Vu la pauvreté de ses habitants pour cause de famine", répond alors Duroux, "on ne peut envisager de réparations". Un vicaire, l'abbé Godin, a suppléé le curé pendant deux ans et le maire fait son éloge, passant sous silence les critiques visant Desbordes : "Il a été d'un zèle infatigable à Hautefaye et à Javerlhac ; les pauvres et les malades ont toujours trouvé en lui un protecteur et un père. Nous souhaitons que sa belle âme soit toujours en mesure de continuer ses bonnes œuvres par son saint ministère".

Et deux ans plus tard, le 24 octobre 1847, le conseil adresse à Monseigneur l'expression de toute sa reconnaissance pour la grâce qu'il a

faite d'envoyer enfin un curé à Javerlhac. La redondance du style est peut-être due à la gêne qu'éprouve ledit conseil : "Quant aux réparations de l'église et du presbytère, toutes encore à faire, M. le Maire a manqué, dans cette circonstance de son zèle accoutumé". Mais promis, juré, on va passer aux réalisations ! La lettre se termine par les paraphes avantageux du maire, du notaire, du postier, d'un franc-maçon, *etc.*

Il y eut donc un accommodement, puisque Sa Grandeur a effectivement désigné Jean-Joseph Bonaffé, 41 ans, né à Montauban, mais d'origine espagnole (comme quelques autres prêtres du Sud-ouest, espagnols ou italiens) et venant de Sarliac-sur-l'Isle à la cure de Javerlhac dont il prend possession le 1^{er} octobre.

Ainsi le décor est planté et Bonaffé "possessionné"

De 1847 à 1852, il semble administrer sa paroisse sans problème.

De temps à autre, la commune distrait un peu d'argent pour réparer quelque gouttière de la toiture du presbytère ou consolider un pan de mur qui fait le gros ventre...

Bonaffé a-t-il cherché à conquérir le cœur de ses paroissiens à l'instar de l'abbé Godin ? Le considère-t-on comme "un bon père" ? Est-il allé visiter les malades et les pauvres ?

Quand la crise s'est-elle déclarée ? En 1852 ou avant ? De village en sous-préfecture et de sacristie en presbytère et jusqu'à l'évêché, des bruits se propagent concernant le "scandale de Javerlhac".

Jusqu'au jour où Bonaffé se trouve en procès avec un certain Castan à qui il a vendu un bâtiment avec enclos, prés, paire de bœufs et cheval. Ledit Castan jure que le curé l'a trompé sur la superficie (à quoi on lui répond qu'aucun chiffre précis n'a été donné à l'acquéreur potentiel qui n'avait qu'à mesurer lui-même avant de signer). Il se plaint à l'évêque de Périgueux, Mgr Georges Massonnais à qui Bonaffé écrit de son côté non seulement pour protester de sa bonne foi, mais, conciliant, pour offrir au chicaneur de réduire le prix initial de 8000 F à 7000 ou de lui faire cadeau d'une jeune vigne en compensation. Le curé dit vouloir ainsi montrer à son évêque, qu'il fait cette concession non parce qu'il serait coupable mais parce qu'il veut garder l'estime de son supérieur. Conclusion : Bonaffé a du bien dans la région, dont il cherche à tirer de l'argent... A l'occasion, on ne manquera pas de lui reprocher de savoir trop bien conduire ses affaires !

Notre chance veut maintenant que l'abbé R. Bouet ait retrouvé aux Archives diocésaines de Périgueux un échange de correspondance entre l'évêque et le curé de 1852 à 1855 qu'il a bien voulu nous communiquer.

Son voisin de Varaignes, un émule de saint Vincent-de-Paul

Une idée généreuse trotte dans la tête du curé de Javerlhac depuis quelque temps, idée qu'il expose à Mgr Georges dans une lettre du 12 juin 1852. Il voudrait financer la construction et l'entretien d'un établissement ecclésiastique diocésain, une sorte de petit séminaire prévu dans les environs de Bussière-Badil-Piégut sur un terrain dont il est propriétaire.

D'où lui vient cette idée ? Sans doute est-il parti de l'observation de ses paroissiens - et autres - dont la foi et la pratique religieuse auraient besoin d'être stimulées par un clergé jeune et dynamique ? A-t-il l'âme charitable et missionnaire ? Est-il influencé par son confrère de Teyjat (à quelques kilomètres de Javerlhac) dont il deviendra l'ami et l'émule ? Cet abbé Vedey, "remarquable homme d'église et de progrès (I. Massevy, *Chroniques Nontronnaises*, n° 13), s'est consacré à "l'instruction et au soulagement des pauvres et de ceux que la société a abandonnés", en créant une institution de prêtres et de jeunes gens zélés où seront recueillis les gamins, mendiants, orphelins, traîne-savates que des années de pénurie ont jeté sur le trimard. S'inspirant de la mission Saint-Vincent-de-Paul spécialisée dans l'apostolat rural, encouragé financièrement par le conseil d'arrondissement et le ministère de l'Enseignement jusqu'en 1859, l'abbé Vedey s'efforce de donner à ses protégés un certain niveau d'instruction et des connaissances agricoles. A la même époque, Victor Masse aura à Jommelières un projet assez identique avec de jeunes délinquants. L'abbé Vedey, issu d'une famille aisée, a consacré son patrimoine à installer sa colonie d'abord à Varaignes puis au Puy-de-Belet où il recueillera jusqu'à 65 pensionnaires.

Bonaffé cherche plutôt à orienter les jeunes qui lui seront confiés vers le service direct de Dieu ; mais l'impulsion est comparable : consacrer sa fortune et son temps à une oeuvre durable pour le bien de l'Église et de son troupeau.

Or Mgr Massonnais s'inquiète lui aussi de la montée d'idées socialistes et de l'indifférence religieuse d'une population souvent bornée et superstitieuse : il veut encourager les vocations religieuses, reprendre le contrôle de l'enseignement, parallèlement à la construction d'édifices religieux. Mais comme toujours une arrière-garde conservatrice, à courte vue, freine la réalisation de certains projets qu'elle juge révolutionnaires et dérangeants.

Les deux curés paraissent donc - à l'exception du renouveau architectural initié par l'évêché qui ne doit pas leur paraître primordial - être dans le droit fil des recommandations de leur évêque. Confiant, le curé de Javerlhac soumet son projet à l'avis de Sa Grandeur en "très humble et très obéissant serviteur". Il ne manquera pas, par la suite, de rappeler à Mgr Massonnais qu'il a sollicité, dès l'origine, ses directives et ses conseils. Pour

l'heure, s'il prend la liberté d'écrire et non de faire une visite, c'est, dit-il, pour laisser à Monseigneur "le temps de réfléchir et de faire sa méditation".

Puyfromental, commune de Saint-Barthélémy-de-Bussière

Le point de départ, à Puyfromental, est cette propriété de Bonaffé, dans la paroisse de Saint-Barthélemy, proche de Piégut, "ville qui est un point des plus importants du diocèse sous le rapport du commerce et est appelé à devenir un des plus importants de France" selon Bonaffé : on ne manquera pas d'élèves. La situation géographique est extrêmement avantageuse à la jonction des trois départements de la Haute-Vienne, de la Dordogne, de la Charente, et Monseigneur aurait ainsi une base, une "antenne" (dirait-on de nos jours) à l'extrémité nord de son diocèse.

Justement Piégut vient d'ouvrir un collège, dirigé par des laïcs où la religion, si elle n'est pas complètement négligée, est faiblement cultivée. Bonaffé veut combattre cette laïcité amoralisée, cette religiosité tiède qui n'a que trop tendance à se développer. Il expose ses projets à l'évêque :

- il n'acceptera que "des enfants neufs", c'est-à-dire de jeunes enfants pris directement dans leurs familles, avant d'avoir fréquenté quelque établissement "plus ou moins vicié".

- le prix de la pension (300 F) sera accessible à tous et rendu possible grâce aux ressources agricoles de la propriété, d'où l'on tirera nourriture en quantité et à bon marché.

- il existe un nombre important de parents dans le voisinage qui souhaitent placer leurs enfants en bonnes mains. Il en connaît même à Angoulême.

- quant au financement de l'entreprise, Bonaffé entend faire don du terrain au diocèse et assumer, lui seul, tous les frais de construction et d'ameublement. "Cette œuvre de charité me sourit" écrit-il dans cette troisième lettre, "mais je ne veux agir qu'après l'avis de Votre Grandeur. Sinon je me contenterai de bâtir une simple maison de colons avec quelques chambres" (sans doute influencé par la fondation de l'abbé Vedey).

Enthousiaste et pressé, persuadé d'entrer dans les vues de ses supérieurs, il a déjà fait abattre des arbres en nombre suffisant pour la charpente, la menuiserie intérieure et les meubles.

Réponse favorable quatre jours plus tard de l'évêque : on lui a déjà rapporté que "les enfants sont mal sous le rapport religieux dans les établissements signalés ; il considère qu'il "serait bon d'éviter le mal de se répandre" et conseille de consulter les confrères... Concertation ? L'idée fait aussitôt réagir notre curé (29 juin). Sa Grandeur doit comprendre que,

puisqu'il lui, Bonaffé, a l'intention de tout financer, il n'est pas nécessaire de mettre les confrères dans la confiance.

Pourquoi ce mystère? A-t-on déjà murmuré des choses désagréables de presbytère à presbytère ? Des critiques ? Des jalousies... Et même à Javerlhac, les paroissiens n'apprécient peut-être pas que leur curé les néglige au profit d'une fondation hors de la commune.

Les travaux avancent

L'édifice aura 70 pieds de long (22 mètres), 46 (14 mètres) de large, trois étages et reviendra à environ 12 000 F, mais en vaudra bien le double, assure notre bâtisseur. On a construit sur un terrain en déclivité et la façade n'a que deux niveaux sur route tandis qu'on a gagné 22 pieds de haut (6 à 7 m) côté prairie, avec possibilité d'ajouter une aile (on peut encore voir les pierres d'attente) si les pensionnaires arrivent en nombre. Derrière, une cour, un grand potager avec "une source d'excellente qualité". Plus un bois châtaignier produisant 200 sacs de châtaignes par récolte. Deux domestiques s'occupent des deux paires de bœufs pour les charrois, attelage qui sera revendu une fois les travaux achevés.

Oui, mais notre curé-bâtisseur a peut-être peur de paraître plus bâtisseur que curé, au point de rajouter prudemment un paragraphe à sa lettre : "Je m'absente parfois de ma paroisse, mais je ne passe pas trois jours sans y aller", car on croit comprendre qu'il donne même un coup de main aux ouvriers. La construction va bon train : extraction de pierres, abattage d'arbres, achat de serrurerie à Angoulême. Toujours impatient, Bonaffé regrette de ne pouvoir ouvrir dès la prochaine rentrée, "car le mal est grand, trop grand peut-être".

Au bout d'une dizaine de jours, brève réponse de Mgr Massonnais : "Avant de vous donner un prêtre bachelier (Bonaffé avait réclamé le concours d'un prêtre cultivé, capable de satisfaire une clientèle difficile) qui puisse se mettre à la tête de l'établissement (Bonaffé avait dit ne pas souhaiter s'occuper de la partie "intellectuelle" mais seulement de la gestion matérielle), je désirerais savoir si cet établissement a chance de réussir : voilà pourquoi avant de l'entreprendre, je vous avais prié de vous en entendre avec vos collègues : ne pas réussir serait un plus grand malheur que de ne pas entreprendre." Mgr Massonnais ("Eminence jeune, pleine de prestance et d'autorité" écrit un contemporain) aurait-il peur, devant tant d'esprit d'entreprise et d'indépendance, de ne pas avoir, le cas échéant, le contrôle d'une telle fondation, faite avec son aval ?

A contre-cœur, Bonaffé rend quelques visites : l'un des confrères paraît d'accord, l'autre est absent... Il insiste : "Dans quel sens Votre

Grandeur voudrait-elle que je m'entende avec eux puisque je ne hasarderai que mes propres ressources pécuniaires ?”

Il se dit persuadé de ne pas concurrencer Pluviers puisqu'il s'adresse à de jeunes enfants. Les clients viendront de plus loin, y compris d'Angoulême où il n'y a que des pensions laïques. Et il annonce que, dès le mois d'août, il va entreprendre une tournée pour remettre les prospectus d'inscription. Un petit acte d'humilité clôturait cette nouvelle missive : “Si vous ne me jugez pas digne de gérer cette maison, je vous l'offrirais pour la confier à d'autres (voire à des Jésuites, sacrifice suprême !) et si, après mûre réflexion, vous ne jugez pas convenable d'y établir ce qu'il me semble que Dieu m'inspire, je me soumettrai toujours à vos sages décisions”.

Mais dix lignes plus loin : “je tiens tant à cette œuvre que je suis plein de courage et ne reculerai devant aucun sacrifice.”

Du 27 septembre : “Grâces soient rendues !”... Le gros œuvre est terminé mais l'absence d'architecte oblige le curé de Javerlhac à rester souvent sur place. En accord, semble-t-il avec son confrère d'Abjat, il suggère même qu'on le nomme à Saint-Barthélemy et Champniers pour le rapprocher du chantier et lui permettre d'aménager le grand potager qu'il projette. Il se félicite de cette maison très vaste et très jolie et (naïvement ? dangereusement ?) rapporte qu'on lui dit tous les jours qu'elle ruinera les collèges de Piégut et de Nontron et “tout le monde, quoiqu'en puissent dire mes confrères, le voit avec grande satisfaction.”

Malgré tout, l'argent commence à manquer. Un peu inquiet, il souhaite connaître enfin la position définitive de l'évêque et le nom du prêtre qui prendrait la direction et le soutiendrait. “Je ne dois pas compter sur la bonté de mes confrères voisins qui ne feraient aucun sacrifice pas même peut-être de m'avancer un seul centime.” L'évêque reste muet. “Toutes ces réflexions, je vous les ferais bien de vive voix en allant à Périgueux... si vous aviez du temps à me donner.”

Mgr Massonnais se ferait-il de plus en plus lointain ?

La lettre suivante contient plusieurs croquis. La surface totale est de 270 m². Le bâtiment mesure 23 m sur 36 m.

La porte d'entrée, précédée d'un perron, donne sur un long couloir qui dessert, à droite le salon de réception, à gauche une grande salle d'études (40 m²) et la chapelle ; au fond, une lingerie, deux “chambres” (pièce sans affectation spéciale à l'époque) ; l'escalier descendant à la cuisine, puisque le sous-sol (de plain-pied avec la cour) a judicieusement été aménagé en un réfectoire de 74 m², éclairé par des portes vitrées. A gauche, dans le prolongement de la partie principale, une belle grange, l'étable à bœufs, à cochons, le four. Le dortoir, l'infirmierie et trois chambres occupent le dernier étage (environ 200 m²).

Pour orner la façade, il a été prévu deux clochetons d'angle et un petit campanile central surmonté d'une croix en pierre. Au fronton, on pourra lire : "Etablissement St-Joseph", patronage fréquent à l'époque (à moins que Bonaffé n'ait songé à son propre patron).

Afin d'achever de tenter Sa Grandeur, il joint un plan de situation sommaire, lui assurant qu'en venant de Saint-Estèphe, Elle pourra y jeter un coup d'œil sans même descendre de voiture.

En cas d'affluence d'élèves, il suggère encore de placer dans les paroisses limitrophes des curés capables d'enseigner dans quelques classes, ce qui éviterait d'employer des laïcs tout en pourvoyant ces paroisses de prêtres de valeur.

Mais fin octobre, notre curé doit déchanter et se fait plus pressant, car il lui paraît possible de recevoir une centaine d'enfants.

Le prix de revient atteint maintenant 18 000 F (le double des prévisions), mobilier compris, avec sans doute 3 à 4 000 F non réglés. Certes tous les ouvriers ont reçu leur salaire. Bonaffé supplie à nouveau qu'on lui envoie d'urgence ce prêtre bachelier : "Je serais désolé, Mgr, que vous ne comprissiez pas mes intentions et que je sois paralysé (*sic*) dans ma course ; mais j'ai confiance en votre charité qui n'a pas de bornes". Et de mendier "un petit mandat de secours" qu'il estime d'ailleurs mérité après tant d'argent personnel dépensé : 10 000 F d'économies, ses "trimestres" et "ressources de la cure de laquelle je ne réserve rien". Il cite en terminant les propos encourageants de M. Masgrangas, digne professeur de rhétorique de Richemont, venu rendre visite à Bonaffé et approuvant chaudement l'entreprise de Puyfromental.

Le voilà donc confronté au manque d'argent, et pourtant il trouve encore le moyen d'aider son ami Vedey. Voici ce que rapportent de celui-ci les Archives départementales (2 Z 352) : D'une charité inépuisable sollicitant celle d'autrui, l'abbé Vedey avait consacré sa fortune personnelle à la création d'une maison qui commençait à rendre de grands services (on a vu plus haut ce dont il s'agissait). Mais ses ressources furent bientôt épuisées. Les créanciers firent vendre les immeubles (vente où l'évêché joua un rôle assez ambigu). Bonaffé cherche à se procurer auprès d'amis de son pays d'origine des vêtements pour habiller les petits colons de Varaignes. Mais tout en soutenant matériellement Vedey, il reconnaît que ce dernier a été inconséquent et qu'il "ne faut jamais faire plus qu'on ne pouvait" (lettre à Mgr, lui seul).

Les accusations

L'avant-dernière lettre retrouvée comprend deux parties distinctes :

- Bonaffé répond aux attaques de la "cabale" montée contre lui ;
- Il n'en continuera pas moins son œuvre "nonobstant la malice des haineux".

On mesure alors la situation du curé de Javerlhac.

Premièrement, on l'accuse de tromper son monde : ce n'est pas une école qu'il bâtit mais une auberge !

Deuxièmement, il a introduit une fille dans la place ! Bonaffé ironise en répondant qu'il doit s'agir de sa vieille servante de 75 ans qu'il a fait venir pour soigner ses deux domestiques et qu'on a pris pour un frais bouquet de printemps !

Troisièmement, on colporte qu'il couche dans le foin, avec ses domestiques : effectivement, un soir où, arrivé à plus de 10 heures, trop tard pour aller passer la nuit à Peyrat comme d'habitude, il s'est accommodé d'un matelas jeté sur la paille où il a attendu tout habillé que le jour se lève.

Enfin, et c'est sans doute la critique la plus valable, il délaisse sa paroisse. Il proteste en assurant qu'il s'absente moins que d'autres confrères, et lorsqu'il le fait, c'est toujours "après avoir dit la sainte messe et le saint bréviaire".

Il accuse les confrères de laisser se répandre ces mensonges et les membres des collèges de Nontron et Piégut de s'opposer à sa fondation. Il rappelle avoir soumis à l'approbation de Monseigneur son projet et son intention de s'incliner devant ses décisions.

Espérant avoir été convaincant, il signale deux ou trois prêtres qu'il souhaiterait se voir adjoindre, lui-même conservant la gestion matérielle, et en terminant, adjure l'évêque de bien reconsidérer les griefs qu'on a contre son œuvre, pourtant destinée à éveiller les vocations sacerdotales et dont la réalisation lui paraît si urgente.

A Mgr l'évêque seul, très pressé (décembre 1852)

Il aurait déjà abandonné la partie, écrit-il une dernière fois, s'il n'était intimement persuadé que Dieu le pousse à réaliser cette œuvre de charité en de coûteux sacrifices et de machinations propres à ruiner sa réputation. Pourquoi doute-t-on de lui alors qu'il offre sans contrepartie cette maison et son enclos, quatre fois plus grand que celui du séminaire de Périgueux et estimé 25 000 F par les ingénieurs ? Une dernière fois, il insiste : "Mon but est de procurer ou plutôt de conserver les vocations ecclésiastiques, si rares aujourd'hui."

Le silence de l'évêque se prolonge. Certes, Mgr Massonnais est très occupé. Un synode est en préparation qu'un certain conservatisme tente de gêner. C'est également la grande période des restaurations d'églises, des énormes travaux à la cathédrale et au Grand Séminaire. A cet égard on aurait peut-être préféré en haut lieu que l'argent de Bonaffé et de Védey, entre

autres, allassent à la cagnotte de l'évêché plutôt que de se gâcher dans des constructions perdues au milieu des bois ? Sa Grandeur a bien d'autres choses en tête que Bonaffé et son établissement Saint-Joseph... Et que dire de l'entourage épiscopal ? Pourquoi notre curé vient-il encore d'écrire à l'évêque, "lui seul" ?

Enfin arrivent deux ou trois lignes de Mgr Georges qui se retranche une fois de plus derrière l'avis de l'archiprêtre de Nontron et des curés de Pluviers, Bussières, Abjat et redit que "si ces Messieurs considèrent qu'il a une chance de réussir, on lui cherchera un prêtre pour diriger la maison." Ce qui laisse entendre qu'aucune démarche n'a été entreprise, malgré les supplications de Bonaffé. Et Mgr annonce sa visite aux paroisses pour décembre 1854.

"Une amertume jusqu'à ma mort"

Bonaffé, cette fois, capitule.

"Si vous dites non, avait-il prévenu quelques semaines plus tôt, vous ne pourrez pas me reprocher de n'avoir pas voulu sincèrement vous offrir cette maison avec ses dépendances, mais j'en garderai une amertume jusqu'à ma mort."

Il "démissionne" (l'évêché dit : "est remercié"), ce qui n'implique pas une mesure de suspense et pourrait laisser supposer que Bonaffé n'aurait été que "prêté" par l'évêché de Montauban treize ans plus tôt, où il retourne peut-être.

Dans l'immédiat, il se réfugie chez son sacristain, Jean Bernard, dit Tropi, qui habite une petite maison avec femme et enfants dans une rue voisine de l'église de Javerlhac : ultime retraite qu'on lui chicane aussi !

Le 10 mars 1855, Bonaffé cesse officiellement d'être curé de Javerlhac. Il met ses affaires en ordre, prête encore 3 000 F à Vedey au mois d'août (le meunier Bordas ayant fait procéder à une saisie-arrêt sur le curé de Varaignes en février). Autre saisie-arrêt en octobre sur Bonaffé par un banquier de Nontron pour une somme de 1000 F. En octobre 56, Vedey rembourse 1000 F à Bordas au nom de Bonaffé : il doit s'agir des 3 ou 4 000 F que celui-ci avouait à son évêque avoir pour toute dette du moment.

Bonaffé a donc tout réglé, laissant son ami Vedey s'enliser encore cinq ans avant de se résigner à fermer le Puy-de-Belet et mettre à la porte ses malheureux pensionnaires.

Un tableau apocalyptique

Il faut maintenant recourir au témoignage accablant du curé de Teyjat, l'abbé Mestaïez (1854-1856) chargé par Mgr Massonnais de l'intérim à Javerlhac et d'un copieux rapport daté d'avril 1855.

Il commence par faire un inventaire des ornements qu'il trouve dans la sacristie. Pour les saints offices, sans l'autorisation de l'évêque, il refuse de porter des vêtements bariolés (il veut sans doute dire dépareillés) ou déguenillés, chasubles et chapes déchirées, indignes du service de l'autel.

Puis il interroge les fabriciens, s'apprête à leur laver la tête, lorsque ceux-ci avouent spontanément avoir été obligés de signer des états de frais de la paroisse sans savoir où passaient les deniers !

Il procède ensuite à l'inspection du presbytère. Boiseries, contrevents, croisées tombent de vétusté ! Quinze à dix-huit vitres cassées, remplacées par ce papier bleu dont on enveloppe les cierges. Des trous dans la toiture et des planchers pourris par la pluie. Comment a-t-on pu laisser se dégrader ainsi des bâtiments apparemment solides ? Alors les fabriciens avouent avoir aussi refusé toute aide financière pour forcer leur curé à partir.

Depuis 5 ans qu'il est à Teyjat, Mestaïez observe. Il est au courant des bruits qui se colportent un peu partout ; on jase dans les presbytères ; il dit prudemment n'avoir su que faire devant "ce flot désordonné d'énormités ridicules débitées sur le compte de ce prêtre démissionnaire, mais Javerlhac est devenu un mauvais exemple pour les paroisses environnantes mieux tenues (la sienne sans doute !), constat qui fait "souffrir une âme quelque peu sacerdotale".

Et le réquisitoire s'étend alors aux curés précédents, ceux surtout coupables d'un libéralisme excessif, prônant au contraire certains curés sévères comme Janihath (+ 1816) qui frappait les filles au catéchisme et frappait fort ; ou Diaz, l'Espagnol, encore plus rigoureux, dont la punition favorite consistait à faire faire le tour de l'église à genoux, les sabots en haut des bras tenus en l'air. Or ceux-là ont été regrettés !

Alors, poursuit l'abbé Mestaïez, il y eut dix-huit années Desbordes (1818-1845) et leur laisser-aller. Songez, Mgr, qu'au lieu de flétrir le travail du dimanche, le cabaret et les bals, il trouvait la danse un jeu innocent et même allait voir les gens s'amuser... (à une époque comparable, d'ailleurs, Jean-Marie Vianney fait la chasse à tout ce qui danse et s'amuse dans sa paroisse d'Ars)

Accusés également, "ces foyers vicieux" de mauvais esprit, d'idées subversives, socialisantes, républicaines et irréligieuses. Et Mestaïez de brandir la justice divine : "L'an dernier, Dieu punit de mort un homme qui avait travaillé toute la matinée du dimanche : il se tua en tombant d'un cerisier de 6 pieds de haut."

Il continue : plus de bonnes œuvres (celle de la Sainte Enfance est moribonde). Plus de confréries (celle du Saint Rosaire, par exemple, attestée en 1714 dans le registre paroissial avec 25 membres). Plus de première communion solennelle depuis trois ans. Les quêtes ne rapportent plus rien. Personne ou presque ne fait ses Pâques. En conclusion, Javerlhac est un

exemple déplorable depuis que "1830 a mis tout à l'envers et que la Révolution de Juillet, faite au nom des ouvriers, leur a servi à tout niveler et à se détourner de leurs anciens supérieurs". En, un mot, l'Ancien Régime, c'était le bon temps !

Que reste-t-il de cette chimère ?

Aidés par une amie et le cantonnier de Saint-Barthélémy-de-Bussières, nous avons réussi à localiser ce qu'on continue d'appeler, après 150 ans, "la maison du Curé", mais, sur place, nul n'aurait été capable d'en raconter l'histoire lamentable.

Comparée aux croquis de l'abbé, la construction est restée inachevée : le dernier étage arrive à mi-hauteur, les fenêtres ont été réduites de moitié. A la hâte, on a couvert d'une toiture trop plate ; naturellement, ni clochetons d'angle, ni campanile central pour orner la façade. La partie destinée à la chapelle sert de grange ; on y voit encore le four d'origine. L'entrée se fait par une sorte de passerelle reliant la route au logis. Actuellement, c'est un bâtiment de ferme avec sa cour prolongée par un pré descendant en pente douce jusqu'à un petit lac. A l'intérieur, les cloisons et les planchers sont biscornus, comme faits à la hâte, peut-être avec du bois encore humide, leur confection ayant sans doute pâti du manque d'argent dans la précipitation de l'année 1854.

Voilà ce qui reste du passage de Bonaffé en Nontronnais : pas un mot dans les procès-verbaux du conseil municipal. Le diocèse de Périgueux ne garde aucune trace de ce prêtre après 1855. L'évêché de Montauban, interrogé, reste muet. Tout le monde s'entend à faire silence et la paroisse restera sans titulaire officiel tant que le presbytère n'aura pas été remis en état.

Alors pourquoi une telle banqueroute ?

On pourrait avancer pêle-mêle :

- l'indifférence religieuse générale (pourtant Javerlhac - on l'a vu - avait accueilli favorablement Bonaffé en 1847) ;

- le dénigrement - voire la franche hostilité - des confrères nullement tentés d'aider Bonaffé, confrères que celui-ci a sans doute humiliés par l'assurance qu'il affichait de réussir grâce à ses seules qualités et sa fortune, et contents - in petto - d'assister à l'échec de cet illuminé ;

- la réaction des paroissiens vis-à-vis d'un curé qui semble avoir, au bout de quelques années, négligé son ministère ("son devoir d'état" dirait-on

en jargon ecclésiastique) pour se consacrer entièrement (malgré les protestations relevées dans ses lettres) -argent et temps - à une fondation qui n'a intéressé les Javerlhacois en aucune sorte, jugeant leur propre paroisse délaissée et pillée pour un projet aussi fastueux que lointain. Et c'est encore l'abbé Mestaïez qui rapporte que les fabriciens avaient refusé de voter tout budget de fonctionnement afin de "le faire partir" ;

- la politique de grandeur, enfin, de Périgueux, d'un évêque bâtisseur, désireux de laisser "un grand œuvre" pour marquer son épiscopat (Saint-Georges, Saint-Front, Grand Séminaire, *etc.*) et peut-être obligé de tenir compte d'un entourage conservateur prévenu contre l'abbé. Au fait, quel intérêt pouvaient prendre ces hauts dignitaires à une fondation perdue en *terra incognita*, au milieu des bois de ce lointain Périgord limousin ?

Loin, très loin

A peu près à cette époque - on y a fait allusion dans l'introduction - Napoléon III décide d'envoyer au Mexique un corps expéditionnaire, puis une petite armée. Des Périgourdins partent se battre à Camerone ou Veracruz, Puebla ou Santiago del Monte. Pourquoi s'étonner d'y retrouver Jean-Joseph Bonaffé qui, ayant secoué la poussière javerlhacoise de ses sandales, toujours trop généreux, entreprenant et enthousiaste pour s'enfermer dans une retraite douillette, s'est embarqué pour l'Amérique ?

C'est aussi l'époque où l'Église y envoie de nombreux missionnaires, Oblats de Marie Immaculée, Jésuites, missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun pour créer de petits séminaires destinés à préparer des jeunes gens à cet apostolat lointain, puissamment soutenus par l'archevêque de Santiago, particulièrement au Brésil et à Cuba (Daniel-Rops, *Histoire de l'Eglise*, tome X).

A Cuba ? C'est justement à Cuba qu'on retrouve notre Bonaffé, dirigeant un hôpital militaire dont il est propriétaire, à proximité des champs de bataille où se sont illustrés les Foucauld, les Labrousse, les Mirandole...

Ses services, cette fois, sont hautement appréciés, puisqu'en 1863, l'*Echo de Vésonne* rapporte que l'empereur Maximilien a chaudement félicité et décoré l'ancien curé de Javerlhac pour le réconfort et les soins apportés aux blessés du Mexique qu'on lui envoie se soigner à Cuba...

On le sait bien : nul n'est prophète en son pays.

1868 : Jumilhac-le-Grand opte pour la gratuité de l'enseignement

par Pierre ORTEGA

Le 28 mars 1882, le grand ministre de la République que fut Jules Ferry fait voter par le parlement (la chambre des députés) une loi qui rendait obligatoire et gratuit pour tous les enfants de France l'enseignement primaire. Loin d'être une loi dictée depuis Paris par quelques "technocrates du ministère" comme on dirait de nos jours, cette loi avait été préparée, en quelque sorte, par les délibérations de nombre de communes à ce sujet. Réflexions et décisions municipales avaient préfiguré cette loi. Au terme de ces délibérations, bien des communes avaient décidé d'accorder la gratuité de l'enseignement à tous les enfants de leur commune. Ce fut le cas, entre autres, à Jumilhac-le-Grand dans les années 1867-1868.

Vers la gratuité de l'enseignement

Cette question scolaire, avec celle des voies de communication, a occupé une très large place dans les délibérations des conseils municipaux au cours du XIX^e siècle, comme au XX^e siècle, d'ailleurs. En 1838, Jean-Constantin Prévost est maire de Jumilhac-le-Grand, mais aussi maître de la forge des Fénières. Une étude du budget prévisionnel de la commune pour 1839, fait apparaître un total

de 3 724,5 francs-or de dépenses. Sur cette somme, le premier poste est représenté par la voirie : 2 400 F. Puis vient celui l'enseignement : 607 F, qui se décomposent en 300 F pour le traitement de l'instituteur, 100 F pour celui de l'institutrice, 150 F pour le loyer de l'école des garçons, 15 F pour l'abonnement au journal *L'école des communes*, et 42 F pour les fournitures scolaires des enfants indigents ; cela représente 16,3 % du budget total. Si l'on ne tenait pas compte de l'énorme dépense de la voirie, l'instruction primaire représenterait alors 45,8 % du budget de la commune, soit près de la moitié. Notons que le salaire de l'institutrice est égal au tiers de celui de l'instituteur. Ces simples chiffres suffisent à montrer l'importance que revêtait l'enseignement pour la commune. A quelque temps de là, lors de la séance du 30 mars 1839, fut arrêté le nombre des enfants qui pourraient bénéficier de la gratuité de l'enseignement, eu égard aux difficultés économiques de leurs parents : 14 garçons et 5 filles, une proportion d'environ 22 % de la population enfantine de l'époque, un peu plus d'un enfant sur cinq. La commune louait une maison pour l'école, mais à la longue ce n'était pas une situation satisfaisante pour les conseillers qui soulevèrent la question lors d'une séance du conseil, présidée par Louis Victor Léon, comte de Rochechouart, maire de Jumilhac en cette année 1858. Ce sera le dernier conseil auquel le comte participera, car il devait mourir quelques jours plus tard, au château, le 27 février. Ce 10 février le conseil, par un vote à l'unanimité, décida de mettre en vente aux enchères les communaux de Vialle, la Bouchemoussie, Ponroy, du Grand-Seignat, des Fouilloux, *etc.*, afin de pouvoir acquérir une "maison d'école". L'estimation de tous ces terrains montait à 5 248,6 F : cette somme dépassait largement le total du budget habituel de la commune. Le fait que l'on songe à doter l'école d'un local permanent montre l'importance que la municipalité accordait à cette part de sa responsabilité. Nous y reviendrons. Mais, entre un vote et sa réalisation, il y a une distance que tous ceux, parmi nous, qui exercent une responsabilité publique connaissent bien. Cette vente va se heurter à nombre d'obstacles qui ne font pas l'objet de cette étude. Toujours est-il que la question scolaire va continuer d'accompagner les réflexions mais aussi les décisions du conseil municipal.

Nous voici en 1866. C'est Henri Prévost, le fils de Jean-Constantin, aussi maître de forges, qui a succédé, comme maire de Jumilhac, au comte de Rochechouart. Une nouvelle fois, le conseil délibère à propos du budget de l'enseignement de la commune. Il décide de porter le traitement de l'instituteur à 900 F. La rétribution scolaire¹ ne permet pas d'envisager de

1. Par rétribution scolaire, il faut entendre ce que les familles devaient payer pour que leurs enfants accèdent à l'enseignement. A titre d'exemple voici les "tarifs" en vigueur en 1867 :

1° Taux annuel sans abonnement

Elèves au-dessous de sept ans	1,5 F par mois
Elèves de sept à treize ans	2 " "
Elèves de plus de treize ans	3 " "

supplément de traitement pour l'instituteur. La suite de la délibération n'est pas moins intéressante : "Il convient, pour assurer le maintient de l'école communale de filles établie au chef-lieu, d'assurer la position de la directrice et pour cela de porter son traitement au minimum de six cents francs... Et, reconnaissant qu'il y a justice et nécessité que son revenu soit en rapport, autant que possible, avec l'importance de sa mission et avec le prix élevé des subsistances et objets de première nécessité, il décide que ce traitement soit porté au minimum de six cents francs et qu'il figure entièrement au budget de chaque année". Ces attendus sont intéressants à deux titres au moins. En premier, notons que depuis 1839, le traitement de l'institutrice a tout simplement doublé. Ensuite, le fait de l'inscrire au budget, c'est l'officialiser, sans doute le pérenniser. Un pas dans la longue route de l'égalité, partie de la devise de la République qui s'annonçait. Enfin le conseil reconnaît l'importance de la "mission" de celle qui est chargée d'instruire les filles, bien souvent négligées dans ces temps-là.

1867. A la session du 11 août, le maire, Henri Prévost, invite le conseil à délibérer sur divers sujets. "Sur quoi le conseil, après mûre réflexion et discussion approfondie des questions qui lui étaient soumises a pris les résolutions suivantes, dans l'ordre ci-après indiqué : 1°. Sur l'établissement de la gratuité absolue dans les écoles publiques. Le conseil, considérant que, depuis quelque temps, l'instruction est offerte à tous les enfants dont les parents se trouvent dans la gêne et dans l'impossibilité de payer la rétribution, est d'avis, à la majorité de quatorze voix contre trois de maintenir le *statu-quo* jusqu'à ce que les questions agitées aient reçu de l'expérience une solution conforme aux intérêts publics". La question est posée, même si, dans le moment, on n'y donne pas de réponse favorable. Il est vrai que cela soulevait quelques questions, dont celle du financement d'une telle mesure. Il faudra revenir sur les deux autres points discutés.

1868. Nouvelle session du conseil municipal qui se réunit le 9 février. "Etaient présents MM Prévost, Bonnet, Videau, Chauvel, Roux Pierre, Roux Bertrand, Crozetière, Moyrand Michel, Moyrand Pierre, Buisson, Versavaud, Javaneau, Loulier, Braud, Démaison, Vilotte et Laurière. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer, en exécution de l'article 17 de la loi du 5 mai 1855". Ces seize conseillers et leur maire méritent de passer à la postérité car ils vont prendre une décision que l'on serait enclin de qualifier d'historique, n'était la modestie du lieu où elle fut prise : "2°.

2° Taux par abonnement annuel

Elèves au-dessous de sept ans	10 F par an
Elèves de sept à treize ans	15 " "
Elèves de plus de treize ans	20 " "

3° L'abonnement est interdit en faveur des enfants étrangers à la commune

(Registre des délibérations de la commune de Jumilhac-le-Grand pour les années 1866-1867)

Il [le conseil] a voté, à l'unanimité, la gratuité absolue pour les deux écoles de garçons et de filles et a approuvé le vote des impôts nécessaires pour faire face aux dépenses jusqu'après l'approbation de l'administration supérieure". Certes, il fallut du temps pour que cette décision prenne son plein effet, mais la direction avait été prise. Elle aboutira, comme nous l'avons vu plus haut, à la suite d'autres décisions semblables, à la loi de Jules Ferry, en 1882.

Genèse d'une décision

1868 : le second Empire n'est pas loin du désastre de Sedan, la future III^e République se profile à l'horizon politique, avec comme devise *Liberté - Egalité - Fraternité*. A Jumilhac-le-Grand, comme partout en France, les municipalités sont élues parmi les notables, donc parmi les nantis, "les plus fort imposés" des communes, le maire étant encore désigné par le gouvernement sous le couvert du préfet du département. Comment ces édiles municipaux en sont-ils venus à prendre une décision, révolutionnaire en quelque sorte : accorder la gratuité de l'enseignement à tous les enfants de leur commune ? Les comptes rendus des délibérations du conseil municipal ne sont pas très loquaces sur ce sujet, ils se contentent de rapporter le résultat des discussions, sans en donner le détail, ce qui serait bien précieux. Il faut alors essayer de comprendre ce qui s'est passé ce 10 février 1868 et trouver les raisons qui ont amené cette décision. En premier, l'on serait tenté de créditer ces responsables municipaux d'un réel sens de la justice pour tous. Ensuite, il suffit d'aller à la fin de ces comptes rendus des séances des conseils : bien des signatures de conseillers manquent, "pour ne savoir". Il devenait urgent, sinon pour eux, du moins pour leurs enfants, de remédier à cette situation de fait qui mettait chacun de ceux qui en étaient victimes en état d'infériorité par rapport à "ceux qui savaient". L'analphabétisme est un redoutable handicap, même s'il n'est pas synonyme d'incapacité à gérer ses affaires ou celles de la cité. Pour s'en convaincre, il n'est que de se référer à certaines émissions de la télévision qui nous entretiennent de ceux qui, de nos jours, vivent ce même problème et qui ont bien des difficultés à en sortir. D'autres considérations ont dû intervenir, à ce moment de la discussion. L'importance de la population, par exemple. Entre 1841 et 1901, celle-ci a oscillé entre 2 583 et 3 406 habitants, au coude à coude avec celle de Nontron. Cela se traduira par un nombre important d'enfants à scolariser, sur un territoire très étendu : 6 667 hectares, le second de la Dordogne. Nous verrons plus bas quelles conséquences cela induira, inévitablement. Autre constatation : la lente, mais inéluctable agonie des forges, qui furent des siècles durant une appréciable source de revenus pour les habitants de la commune avec tous les emplois induits par cette activité. Tuées à la fois par

le fameux traité de Libre échange de 1860 et surtout par les progrès de la grande sidérurgie du Nord et de l'Est de la France, favorisés par l'utilisation du "charbon de terre", plus efficace que le charbon de bois, les forges finissent, pour la plupart d'entre elles, par disparaître. Cette mort de la sidérurgie locale entraîna la ruine de toute une région. Ajoutons que le tissage du chanvre, autre activité économique avait aussi pratiquement disparu. De ce fait la municipalité se trouvait devant un nombre croissant de familles à soutenir, spécialement sur le plan scolaire. En 1860, le bureau de bienfaisance ne comptait-il pas quelque quatre cents personnes assistées, en comptant les femmes et les enfants, précise le texte, soit près de 15 % de la population ? Vu l'enclavement de la commune, il n'existait pas vraiment de solution économique de rechange. Pour ce qui est de l'enseignement primaire, on en venait à une école à deux vitesses, celle de ceux qui pouvaient payer et celle des autres, une situation ingérable à la longue. Il devint évident que pour assurer la paix et l'égalité pour tous, il fallait en venir à se poser la question de la gratuité de l'enseignement primaire, quels que soient l'origine sociale des enfants et les revenus de leurs parents. Pour que cette mesure prenne son effet, il faudra encore du temps, mais l'idée était lancée. Comme bien de ses collègues, le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand préparait, en précurseur, le terrain de la grande loi sur l'enseignement qui viendrait au jour en 1882. Cette question de la gratuité de l'enseignement ne fut pas résolue en une seule fois. En septembre 1879, elle revint devant le conseil, sous la présidence de Louis-Alfred Chauvel, et connut un rebondissement curieux. Du fait que cela impliquait un impôt supplémentaire, il fallait l'assentiment des plus imposés de la commune, réunis avec le conseil. Convoquée pour le 12 octobre de la même année, cette assemblée n'eut pas lieu, le maire ne put faire qu'un constat de carence, personne ne s'étant rendu à la convocation, le conseil, reporté au 23 novembre vota cette fois à l'unanimité le projet en question.

Propositions

A la faveur de la lecture de ces comptes rendus, on trouvera mentionnée une seule fois en 1867, à la séance du 11 août, l'existence d'une école pour les adultes. Le conseil considère que cette école produira de bons effets. Il propose même de la classer d'utilité publique. Cette école aurait fonctionné du 1^{er} novembre au 1^{er} mars, chaque année, comme les forges, pour ne pas gêner les travaux des champs. Pour le moment il n'y a pas d'autres informations à ce sujet. Faut-il souligner l'importance d'une telle école ?

Ce même jour, le conseil étudie la proposition du professeur de mathématiques Commeyrie, de Sarlat. Il s'agissait de créer une école

professionnelle à Jumilhac. Le conseil a-t-il vraiment mesuré l'importance de ce projet, dont on imagine l'impact qu'il aurait eu à cette époque, et sans doute encore de nos jours ? Le compte rendu ne précise pas de quelle nature aurait été cette école, quels métiers y auraient été enseignés. Les conseillers se montrent vivement intéressés par cette idée, mais ils ne pensent pas pouvoir financer l'entreprise, aussi y renoncent-ils. Dans le même temps, M^r Vilotte, notaire, est autorisé à donner des conférences agricoles, ce qui, joint au travail des instituteurs, contribuait à répandre les connaissances dans cette matière, essentielle pour l'économie locale.

Une maison d'école

Louer une maison pour y faire l'école ne pouvait, à la longue, être une solution bien viable, surtout vu le nombre des enfants à scolariser, aussi la municipalité se mit en quête d'acheter, puis même de faire construire une "maison d'école". Une première proposition, en mai 1860, vint sur le bureau du conseil, il s'agissait d'acquérir la maison Astier qui serait payée sur la vente des communaux. Cette maison est assez vaste pour abriter le presbytère, le juge de paix et l'école. L'idée fut rejetée. A la séance suivante, on mit à l'étude une autre proposition : la maison d'Adrien Tallet, qui est attenante au presbytère "en ruine", est à vendre. Un des membres du conseil va combattre cet achat du fait que la maison en question est trop chère et nécessite trop de réparations. Ce même membre, dont on ne dit pas le nom, propose un emplacement entre les deux maisons Savignac, sur l'allée du Parc. La question est remise à plus tard.

Le terrain de M. Roux

C'est la suite de la "maison d'école". Les solutions précédentes sont jugées insuffisantes, du fait que la population enfantine de Jumilhac, susceptible de fréquenter l'école, se montait à 90 garçons et 50 filles (pourquoi une telle différence entre garçons et filles ?... Il faut noter que durant longtemps l'instruction des filles a été jugée comme moins nécessaire que celle des garçons). En conséquence, l'inspection académique demande à la commune d'envisager la construction d'une "maison d'école" spécialement conçue à cet usage. Le 4 août 1872, le conseil nomme une commission pour étudier l'emplacement de la future école, le terrain à acquérir. Entre temps, le dossier a abouti sur le bureau du ministre de l'Instruction publique. Cette même année, la question du financement de cette construction se posera. Heureusement, le gouvernement a remboursé aux communes l'emprunt forcé de 1870 pour financer la garde nationale.

L'argent ainsi récupéré sera affecté à l'école. Sept mois après, en 1873, la commission chargée de l'étude de la future école rend son rapport. Elle préconise l'achat du terrain de M. Roux. Du fait que celui-ci en demande un prix trop élevé, son terrain devra être exproprié. Un devis estimatif, établi la même année par M. Cros Puymartin, architecte, s'élèvera à 29 300 F, La commune dispose de 15 300 F, et le reste devrait être fourni par l'Etat et le département. L'affaire suit son cours normal et revient devant le conseil en 1875. L'enquête préalable, avait classé d'"utilité publique" cette expropriation, du fait de l'absence d'observations contraires. On passe au vote et, par 9 voix contre 7, le conseil décide de l'achat du terrain Roux.

Mais Jumilhac n'en a pas fini avec cette affaire, comme en témoignent les observations de l'inspecteur des écoles qui suggère plusieurs modifications aux plans prévus. Ces observations sont rejetées par 9 voix contre 3, le 10 octobre 1875. Transmis au conseil départemental, le dossier de l'école en revient avec la mention "trop onéreux". Opportunément (?), une nouvelle proposition vient sur le bureau de l'assemblée municipale. Mme Vve M. se propose d'offrir sa maison avec cour, jardin et pré, assez vastes pour qu'on y construise une école de garçons et une école de filles. Embarrassé, le conseil ajourne sa décision. Devant cette nouvelle difficulté, le conseil est invité à émettre, une fois de plus, un vote au sujet de l'expropriation du terrain Roux, celle-ci est rejetée, par six voix contre six.



Jumilhac-Le-Grand, école de garçons.

Vers la solution

Le préfet consulté à ce sujet émet des réserves et ajourne le dossier de l'école de Jumilhac. A quoi le maire répond que ces réserves ne sont pas fondées. Cependant, Alfred Chauvel, le maire, demande à certains membres du conseil d'y regarder de plus près : délibération du 18 août 1878. La tension monte entre Jumilhac et l'administration supérieure, comme nous allons pouvoir en juger. Dans sa séance du 17 novembre 1878, le conseil municipal apprend, avec stupéfaction, "la perte de la plupart des pièces composant le dossier des maisons d'écoles (plans, devis, *etc.*). Un coup de tonnerre dans un ciel bleu n'aurait pas eu un effet plus grand. A plus d'un titre, c'est une catastrophe :

- l'établissement de ce dossier a coûté fort cher à la commune qui n'a pas tellement de moyens, comme on le sait ;
- le ministre, abusé par des renseignements faux et partiels, s'oppose au projet de la commune, évidemment ;
- d'autant que la commune s'est imposé des sacrifices financiers importants afin d'apporter une substantielle quote-part à ce projet. Les critiques ministérielles portent sur des sujets erronés, comme l'absence de maison commune ou de prétoire pour la justice, alors que ces deux administrations sont dûment pourvues de locaux, il est vrai depuis peu, ou encore sur l'"exorbitante subvention" demandée pour une maison d'école, alors qu'il s'agit de deux maisons d'école et non d'une, *etc., etc.* "En présence du mauvais vouloir, que, dans certaines régions administratives, on ne cesse de manifester, lorsqu'il s'agit des intérêts et des besoins de la commune de Jumilhac, le conseil, soucieux de sa propre dignité et jaloux de remplir consciencieusement le mandat que lui ont confié les électeurs, réclame très expressément la restitution des pièces du dossier qu'on a laissé s'égarer dans le bureau du ministre ou ailleurs". Le ton manifestement n'est pas à la conciliation, pas plus qu'à la diplomatie, et cela peut se comprendre... "le conseil déclare qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur les nouvelles propositions qui lui sont soumises ; s'en réfère à la résolution par lui votée dans sa séance du 18 août dernier et passe à l'ordre du jour". La balle est dans le camp de l'administration.

Conciliation

Il fallait en sortir, et le sous-préfet de Nontron annonce sa venue à Jumilhac pour le 2 août 1879. Séance solennelle à laquelle participent Barrot, Château, Baptiste, Piquet, Javanaud (le fils), Breuil, Paraud, Savignac, Marquay, Lapouyade, Chabaneau, Loulier, Debord, Cousinou, Peyronnet, Rouvet, Roux et Chauvel, le maire. Etaient absents Grenier, Labrune et

Dubail. Le maire installe le sous-préfet à sa droite et lui donne la parole. Le sous-préfet commence par retracer l'historique de l'affaire qui occasionne son déplacement, particulièrement dans son aspect financier : l'emprunt de 1870, dont le profit est reporté sur la fameuse école ; le vote de centimes additionnels en 1876. Ce budget prévisionnel est manifestement insuffisant et il grèverait par trop les finances communales... Puis le sous-préfet en vient à l'aspect financier du projet :

- l'école des garçons va coûter 21 500 F ;
- l'école des filles va coûter 15 500 F ;
- l'achat du terrain va coûter 8 000 F.

Ce qui donne un total de 45 000 F. La commune possède à l'heure actuelle 15 300 F ; elle espère une subvention de 16 000 F ; total : 31 300 F. Il manque donc 13 700 F pour achever le financement total de l'entreprise. Le sous-préfet estime qu'un emprunt de 13 700 F serait possible, sur 30 ans. On touche au but et le conseil vote à l'unanimité des remerciements chaleureux au sous-préfet. Du fait que ce vote implique une augmentation des impôts, le maire fait entrer les citoyens "les plus imposés", selon la règle, afin de participer à la délibération. Il s'agit de Caillac, Bernard, Louis Mignot, Dufraisse, Edouard Roche, Antoine Peyronnet, Tallet, Bailly, Pierre Roux, Mazard et Mège. La nouvelle assemblée approuve à l'unanimité les projets d'écoles et d'emprunt. Les joyeux bambins de Jumilhac vont pouvoir goûter désormais aux joies de l'étude, de la science et de la connaissance dans des locaux flambant neuf et ce, durant des générations et des générations,... jusqu'à nos jours.



Ecole de campagne de Sevey, maison du maître d'école.

Il faudrait encore évoquer les écoles de campagne, Puygers, Sevey... et bien d'autres sujets concernant l'enseignement à Jumilhac, mais ce sera pour une autre fois. Ce que le conseil municipal de Jumilhac a décidé concernant la gratuité de l'enseignement n'est sans doute pas unique dans le département. D'autres chercheurs ont-ils eu l'occasion de pareille découverte ? Cela pourrait être intéressant de rassembler leurs constatations sur ce sujet.

P.O.

L'ensemble de cet article est basé sur la lecture des registres des délibérations du conseil municipal de Jumilhac-le-Grand, fort aimablement mis à la disposition de l'auteur par le secrétariat de la mairie.

Naissance d'une école publique en Nontronnais

par Odette A. PLAZER

Au cours des années, l'école publique a rencontré en France bien des difficultés et surmonté bien des résistances avant de s'imposer. Le département de la Dordogne et le Nontronnais en particulier ont compté parmi les régions les moins favorisées et Javerlhac, entre autres, dut attendre les dernières années du XIX^e siècle pour réussir à construire l'école primaire double que l'on peut encore voir, à l'entrée du bourg, en venant d'Angoulême.

Ce sont les péripéties qui ont jalonné, pendant presque un siècle, la lente évolution des idées vers une école publique, gratuite et obligatoire, dans l'ancien canton de Javerlhac, que nous nous proposons de relater maintenant.

Des vicaires-régents aux curés-officiers publics

Sous l'Ancien Régime, l'enseignement dans les campagnes était entre les mains du clergé et des conseils de fabrique. Mais, dès 1790, les congrégations religieuses, les prêtres sont pourchassés et si quelques novateurs comme Condorcet, Lakanal, voire le marquis de Talleyrand-Périgord, souhaitent l'instauration d'un enseignement pour tous, on est très loin de la réalisation de leurs vœux !

Certains curés (dont celui de Javerlhac) appelés curés-jureurs, qui se sont soumis aux exigences de la Révolution, ont été tolérés et maintenus dans

leurs paroisses. Ainsi Elie Lapouge s'installe dans le presbytère, tient les registres d'état civil et fait la classe à 6 ou 7 gamins. Grâce à ce cumul d'emplois, il perçoit 800 livres en 1793.

Pénurie des maîtres d'école

Les dernières années de l'Empire aggravent encore la situation. Les caisses sont vides et les hommes à la guerre ou déserteurs ; plus une seule école ne fonctionne dans l'arrondissement ; et, bien qu'à Etouars, Teyjat, Varaignes, Hautefaye on ait réquisitionné les presbytères, aucun maître d'école ne se propose ; il faut que ce métier de crève-la-faim ait été bien méprisé ; on pense même que celui qui s'y est résigné est incapable de faire autre chose !

Pourtant Javerlhac s'en trouve un en 1815 ; on le dit "paisible, peu zélé pour la religion, sans diplôme, d'une telle indigence (il a 6 gosses...) qu'il paraît difficile de l'astreindre à préparer un diplôme" ! Pauvre maître ! Et pauvres écoliers !

Retour de la royauté avec Louis XVIII, retour du clergé. Pour encourager l'instruction élémentaire, on crée des comités cantonnaux placés sous la direction du clergé et des notables locaux. Celui de Nontron (dont dépend Javerlhac), présidé par le curé J.B. Bost compte parmi ses membres : le juge de paix Adrien Texier, un avocat, Me Feuillade, le maire de Saint-Martial-de-Valette, M. de Montcheuil. Mais ils sont peu efficaces. Voici quelques chiffres pour 1816 :

- Canton de Nontron : 90 élèves inscrits avec 3 instituteurs
- Canton de Mareuil : 80 élèves avec 4 instituteurs
- Canton de Bussières : 49 élèves avec 4 instituteurs

Pourtant les préfets tentent de stimuler leurs subalternes ; témoin cette circulaire de Périgueux (1817) où se mêlent conseils judicieux et coups d'encensoir à l'adresse du pouvoir :

"Le gouvernement paternel sous lequel nous avons le bonheur de vivre, convaincu que les bases de l'Instruction Publique sont la religion et les mœurs, n'a rien négligé pour établir un système éducatif capable de diriger la jeunesse d'après les principes garants de l'ordre social et du bonheur de l'individu (...). En favorisant le progrès des lumières et en procurant à vos administrés une saine instruction, vous acquerrez de nouveaux droits à leur reconnaissance et vous seconderez les intentions d'un monarque qui joint un savoir distingué à un grand amour des lettres, à toutes les qualités qui le rendent si cher à son peuple".

Certes, la bourgeoisie veut pour ses enfants une éducation soignée, mais trouve expédient “de laisser le petit peuple plongé dans l’ignorance et accablé par une vie misérable”. Une lettre d’obédience de l’évêque tient lieu de diplôme (rapport I.P.N.)¹.

Apparition de l’enseignement mutuel

Pourtant une amélioration s’amorce -lentement- dans les années 1820, avec l’adoption de la méthode anglaise Bell et Lancaster, dite enseignement mutuel. Le système consiste à donner aux bons élèves un rôle de répétiteur ; en effet, jusqu’alors chaque enfant venait lire, à tour de rôle, près du maître pendant que les autres restaient inoccupés. Cette innovation permet d’accueillir beaucoup plus d’élèves en dépit du manque de maîtres. Dire que l’enseignement s’améliore serait hasardeux ! Mais, en 4 ans, le nombre des inscrits décuple (165 000 en 1816 - 1 123 000 en 1820). La méthode rencontre de chauds partisans parmi les Libéraux et, bien entendu, déclenche l’hostilité de leurs adversaires politiques !

Le Calendrier de la Dordogne va même, en 1818, jusqu’à affirmer qu’un seul maître suffit pour 500 élèves : petite gasconnade de journaliste en mal de sensationnel ! En tout cas, on se laisse tenter à Nontron : le sieur Saintyves, “cet instituteur instruit qui substitue aux rudiments vicieux et autres principes élémentaires une analyse dans le sens de Condillac”, reçoit même les félicitations du sous-préfet. On sait que pour Condillac, très en vogue à l’époque, la source de la connaissance est la sensation, qui, en se transformant, explique tout : mémoire, attention, réflexion, jugement, raisonnement ; le “moi” est la somme des sensations présentes et de celles que la mémoire a conservées. Malheureusement, la méthode devenue suspecte à certains hommes politiques, voit son utilisation considérablement freinée entre 1820 et 1827.

Ainsi Nontron reste à peu près le seul exemple -dans le nord du département- où l’on a fait une tentative de modernisation. A Javerlhac, on recense 70 élèves possibles, mais on s’en tient à ce constat sans changer quoi que ce soit. D’ailleurs les choses n’apparaissent pas vraiment “structurées” (dirait-on de nos jours) aux yeux des contemporains. Ainsi cette dame Daubry, ayant sollicité un poste d’institutrice, croit pouvoir être dispensée de se présenter devant le jury d’examen. Le préfet refuse très poliment :

“Je désirerais pouvoir épargner à la Dame Daubry le voyage de Périgueux, mais il n’est pas possible de déroger aux instructions

1. I.P.N. : Institut pédagogique national

ministérielles. Il est indispensable qu'elle se présente devant le jury d'examen afin d'obtenir le certificat d'après lequel je lui accorderai, s'il y a lieu, son diplôme d'institutrice".

C'est aussi l'attitude du maire de Saint-Jean-de-Côle qui, en 1820, décide de cesser le paiement de l'indemnité de logement à son instituteur, attendu qu'il "s'acquitte mal de sa fonction", ce qui revient à le jeter à la porte, vu la modicité du salaire de l'époque !

On perçoit aisément la précarité de certaines situations et les relations... difficiles entre clergé, notables et enseignants. Notre maître d'école n'est pas au bout de ses peines : 4 ans plus tard, il écrit au sous-préfet pour protester contre son renvoi :

"On en veut à l'humanité. J'en offre la preuve : 20 ans instituteur, je me suis appliqué avec zèle, exactitude ; je n'ai pas enseigné le latin, me méfiant de mes faibles moyens ; mais au moins, j'ai tout fait pour m'acquérir des droits à la confiance et à la reconnaissance publiques. J'ai été 19 ans employé à la mairie jusqu'au moment où le maire actuel a jugé à propos de m'écarter et m'ôter la place d'instituteur à quoi j'ai sacrifié ma jeunesse ; il exige que l'instituteur enseigne le latin. Il a eu recours à M. Roux, nouveau curé, qui de son côté, jaloux d'étendre ses faveurs sur ses bons amis, n'a pu s'empêcher de seconder son téméraire dessein sans que ni l'un ni l'autre ait eu la bonté de venir encourager l'école (...). Je sollicite la dernière place d'huissier, porteur de contraintes pour les contributions.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite vénération, votre fidèle serviteur."

A Javerlhac, par contre, on n'aime décidément pas les bouleversements, et les 15 ou 16 écoliers (pour 1079 habitants) continuent d'ânonner selon les méthodes les plus archaïques car l'autorité locale se déclare satisfaite de son maître d'école qu'elle juge "digne d'éloge sous tous les rapports" !

Les quatre millions d'élèves de Guizot

Les idées nouvelles font cependant leur chemin, l'enseignement mutuel gagne du terrain. En 1830, on recense 4 millions d'élèves (150 000 sous Napoléon). Guizot, persuadé que l'instruction préservera les masses populaires des doctrines révolutionnaires, s'efforce d'assurer la diffusion d'un minimum de connaissances et la formation morale des enfants. Mais il y a une distance considérable entre Paris et notre région perdue ! Seules, Villars et Nontron font un effort ; tandis qu'à Mareuil, Beaussac, Varaignes, Javerlhac, on s'en tient toujours à l'enseignement individuel...

Autre innovation de taille : le livre de classe, identique pour chaque élève, fait son apparition. C'est un progrès extraordinaire, chacun autrefois venant avec son grimoire ! Le ministère commande aux éditions Hachette

(déjà elles) 1200 alphabets (50 F, les 500 exemplaires brochés) et 240 petits catéchismes (62,50 F, les 500 exemplaires) à faire distribuer en Dordogne : Nontron en reçoit 89, Thiviers et Javerlhac 25, Mareuil 70, Bussières 20, *etc.* Hachette propose également un mensuel de 64 pages (abonnement : 10 F) ; tous les enseignants ont reconnu le *Journal des Instituteurs* !

L'académie de Bordeaux envoie quelques prix pour récompenser les meilleurs élèves. Cette divulgation du livre marque un évènement capital dans les progrès pour l'alphabétisation.

La politique scolaire de Guizot

Dès son arrivée dans le département, le préfet Romieu a le souci de rendre effective la loi Guizot qui organise méthodiquement l'école publique et s'efforce de susciter des vocations :

- des indemnités sont versées aux communes :

100 F à Villars et Nontron, 80 F à Javerlhac, 120 F à Mareuil, 36 F à Varaignes, *etc.* ;

- il est fait obligation à chaque commune d'entretenir une école, de s'efforcer de devenir propriétaire du logement de l'instituteur ou d'en construire un ;

- le salaire de l'instituteur, fixé par le conseil municipal, ne pourra être inférieur à 200 F et les maîtres s'arrangeront directement avec les parents pour les indemnités en nature. Il est malicieusement précisé que les préfets devront contrôler les déclarations des maires soupçonnés de pleurer misère afin de payer le maître le plus bas possible ;

- on crée une caisse d'épargne et de prévoyance pour assurer quelques ressources en fin de carrière ;

- des comités d'arrondissement chargés de contrôler la moralité de l'instituteur, l'assiduité des élèves sont mis en place. Cette dernière recommandation n'était pas superflue. En pays de métayage (comme le Limousin et le Nontronnais), les notables, souvent propriétaires fonciers, ont conservé leur position ambiguë, comme il y a quinze ans : officiellement favorables à l'école élémentaire, ils pensent *-in petto-* que les enfants de leurs fermiers y perdent leur temps et risquent de devenir "des paresseux gonflés d'orgueil, des fainéants, des chicaneurs, sangsues du peuple et autres vauriens de cette espèce" (rapport I.P.N.).

Et si le préfet Romieu a fort à faire pour vaincre la résistance des notables, Javerlhac en fournit une preuve certaine.

Malgré ces mesures, l'instituteur restera pendant plusieurs décennies encore un homme d'origine modeste, dont le très léger bagage intellectuel s'est souvent constitué au hasard de quelques lectures. La plupart n'ont qu'un

brevet du 1^{er} degré (lecture, écriture), parfois du second degré (calcul). Exceptionnellement, ils y ajoutent (3^e degré) des éléments d'histoire et de géographie. Pour obtenir un poste, le candidat fait valoir son écriture soignée, sa belle voix, invite le conseil municipal à boire...

Et le salaire reste tout aussi léger ! Longtemps encore, pour gagner son pain (au sens strict de l'expression), il se fera carillonneur, sacristain, aubergiste, fossoyeur, cordonnier... même pendant les heures de classe !

Quelques femmes commencent à se hasarder dans cette galère. Mais vers 1835, l'école des filles, c'est la "salle d'asile" ; la propre maison de la maîtresse qui coud, ravaude, prépare la soupe, tout en gardant trois ou quatre "gouyates". Seul un couple d'instituteurs a quelque chance, vers 1850, de s'en sortir grâce aux deux salaires modestes mais réguliers. Et ce n'est pas sur la loi Falloux qu'il faut compter pour voir leur sort s'améliorer...

Javerlhac après 1840

Revenons à Javerlhac où, vers 1840, le maître d'école est logé Dieu sait où ! Le curé a repris possession du presbytère, mais celui-ci est en si mauvais état que l'évêque de Périgueux suspend toute nouvelle nomination tant que des réparations n'auront pas été effectuées.

En novembre 1848, l'instituteur, Lachaux, reçoit comme ses collègues les instructions du recteur "recommandant avant toute chose l'enseignement religieux qui doit servir de base à l'instruction publique" :

"Conduisez vos élèves à l'église. Inspirez-leur l'amour de Dieu et du prochain (...). Ayez des rapports fréquents avec les parents ; informez-vous des progrès, besoins, qualités et surtout absences. Faites balayer la classe chaque jour. Ne recourrez jamais aux punitions corporelles (...). Restez étranger aux luttes politiques, sans toutefois abdiquer vos droits de citoyen. Soyez un homme de paix, d'étude et de conciliation. Remplissez votre mission avec honneur pour la République !"

Mais la situation ne va pas s'améliorer avec le second Empire, car Thiers, naguère voltairien et anti-jésuite, a fait un revirement complet. Il déclare que la société est en péril et tonne contre "ces 37 000 socialistes et communistes, ces instituteurs anti-sociaux et veut donner au clergé tout l'enseignement primaire. On enseignera à lire, écrire, compter. Le reste est superflu. L'homme doit être persuadé qu'il est ici-bas pour souffrir. L'instruction n'est pas bonne pour tous : elle est un commencement d'aisance et l'aisance n'est pas pour tout le monde" (cité dans Henry Michel, *Adolphe Thiers, Discours*, 1850).

Les chiffres de 1854 sont révélateurs. Dans notre département, on dénombre 17 000 élèves (dont 3 500 filles) répartis en 469 écoles.

L'arrondissement de Nontron n'a que 61 écoles dont 19 sans instituteur (canton de Bergerac : 40 écoles sans maître ; Sarlat : 37). Autrement dit, 1 enfant sur 22 va à l'école en Dordogne.

Canton de Bergerac : 1 sur 18

Canton de Sarlat : 1 sur 19

Canton de Ribérac : 1 sur 25

Canton de Nontron : 1 sur 28

Et sur les 468 écoles recensées, 85 seulement sont en bon état ! L'une d'elles vient même de s'écrouler ; heureusement, se réjouit-on, le maître et ses élèves étaient dehors.

Cette même année, 15 postes sont proposés. 17 candidats se présentent au brevet de capacité. Le jury ne pourra en retenir que trois et encore : l'un d'eux, renonçant au poste qui lui est offert, préférera créer une école libre...

Les difficultés du conseil municipal de Javerlhac

Que le neveu de Napoléon I^{er} soit proscrit, président ou empereur, les difficultés du conseil municipal de Javerlhac demeurent les mêmes : il faudrait construire une école (et une mairie) ; mais où ? et surtout avec quel argent ? En attendant de trouver une solution, on s'efforce d'améliorer le sort de Mlle Chabaneau, modeste institutrice privée (elle est seule pour les filles), "qui, par les soins incessants qu'elle ne cesse de donner aux enfants, mériterait bien de devenir institutrice communale".

Et pris d'un tardif scrupule, le conseil réfléchit au mode de rétribution de Mlle Chabaneau. En effet, en dehors des parents indigents désignés par le maire, les autres doivent payer une redevance à la maîtresse, en complément du fixe versé par la commune. Mais les parents se font souvent tirer l'oreille ; il est donc décidé de verser un traitement annuel de 500 F et la commune se chargera de faire payer les parents. Quel soulagement pour la maîtresse !

Bien sûr, chacun continuera d'apporter sa bûche pour chauffer la classe. Pour l'éclairage, on laisse la porte ouverte dès qu'il y a un rayon de soleil.

Dix ans s'écoulaient, dans le *statu quo*.

Quel a été le sort du maître pendant ce temps ?

Nous sommes en 1863.

"Depuis 26 ans, dit le rapport préfectoral, M. Lachaux a mené une vie exemplaire tant au point de vue privé que politique ou moral" (le rapport de 1851 disait déjà : "moral, assez capable ; très bien avec les autorités civiles et religieuses").

Le conseil décide de faire passer son salaire de 700 à 800 F. Rappelons que son travail de secrétaire de mairie lui rapporte 70 F par an !

L'anticléricalisme du ministre

Tandis que Napoléon III oscille entre la rigueur et le libéralisme, l'Instruction Publique est confiée à Victor Duruy qui tente d'insuffler un esprit plus démocratique et laïque. Les autorités ecclésiastiques réagissent vigoureusement (1868).

Le 8 juin, dans une lettre au préfet, l'évêque de Périgueux et Sarlat conteste violemment les statistiques officielles et s'élève contre la tendance anticléricale de certaines mesures. Il ironise d'abord sur "les innombrables circulaires qui sortent des inépuisables cartons du ministère. Il paraît, continue Monseigneur, que tout ce qui se fait en matière d'enseignement doit demeurer étranger à quelque influence religieuse que ce soit (...). Au contraire, l'Eglise dit comme son Divin Fondateur : quiconque n'est pas pour moi est contre moi".

Puis il brandit la menace d'un boycott généralisé :

"Avec plusieurs de mes vénérables confrères (...) nous avons décidé de retirer notre concours aux autorités académiques. Je vous prie, Monsieur le préfet, d'effacer mon nom et celui de mes prêtres de la nouvelle Association".

Petite escarmouche... Il y en aura d'autres !

On continue à faire des bilans. Cette même année 1868, les communes ont été chargées de fournir un état concernant le nombre des illettrés en se basant sur le nombre des gens incapables de signer sur les registres d'état civil.

Voici les résultats :

	Ont signé		N'ont pas signé	
	hommes	femmes	hommes	femmes
Nontron	9	8	14	15
Connezac	0	0	1	1
Hautefaye	2	0	2	4
Lussas	5	4	14	13
Teyjat	3	1	3	5
Saint-Martin-le-Pin	1	1	10	10
Bussière	5	5	14	14
Piégut	25	18	6	13
Varaignes	6	5	11	12
Mareuil	4	1	10	13
Javerlhac	2	2	10	10

Sur les communes ci-dessus, seul Piégut obtient des résultats positifs. Les dix autres ont davantage - et parfois dans des proportions effrayantes de gens incapables de signer qu'en mesure de le faire. Même Nontron, la sous-préfecture, aurait le bonnet d'âne ! Après Piégut et Nontron, c'est Varaignes qui s'en tire le mieux. A Javerlhac, les efforts du brave Lachaux sont restés vains puisque les 5/6 des Javerlhacois ne savent pas écrire ! Mais le cas de Varaignes mérite qu'on y revienne : son brevet de capacité en poche, l'abbé Vedey, curé de cette paroisse, avait ouvert une école comme la loi Falloux l'y autorisait. Il avait acheté en 1862 une propriété d'une certaine importance pour loger des pensionnaires. "D'une charité inépuisable", dit le rapport, "qui sollicitait celle d'autrui, l'abbé Vedey, au moyen d'argent recueilli et de sa fortune personnelle, était parvenu à créer un établissement qui commençait à rendre de grands services. Mais sa charité était un obstacle à une administration bien entendue : ses ressources furent bientôt épuisées et il dut abandonner en 1864. Les créanciers firent vendre et le curé, ruiné, se retira à Saint-Saud où il mourut, dix ans après, dans une complète misère. Il est dommage que la colonie de Varaignes n'ait pas réussi à s'implanter dans le pays où de nombreux enfants auraient reçu une bonne instruction".

Aux yeux de qui a-t-il paru suspect ? Fut-il victime de manœuvres anticléricales ou au contraire son comportement (trop généreux) devint-il gênant pour ses supérieurs ?

Enfin un projet d'école pour Javerlhac ? (1860-1882)

Pendant que l'école de Varaignes périssait, le maire de Javerlhac, Désiré Bordas, meunier de son métier, et ses conseillers sont toujours hantés par leurs projets de construction ; la commune compte maintenant 1 500 habitants (progression de 500 en 3 ans). On s'agite beaucoup dans la vallée du Bandiat : la ligne de chemin de fer passera-t-elle ou non par Nontron et Javerlhac ? On postule un bureau de poste (1863), une foire trimestrielle (1864), la construction de plusieurs routes afin de favoriser le commerce local. Le pont de Jommelières est réparé et la colonie agricole pénitentiaire ne va pas tarder à s'installer. Les réparations au presbytère et à l'église sont votées pour obtenir la nomination d'un curé. Et la construction de la voie ferrée entraîne un bouleversement spectaculaire devant le château : le pont de pierre du XV^e siècle est remplacé par un pont en poutrelles ; l'église est réduite de moitié dans le sens longitudinal ; on élargit la route et la place, et peu s'en faut que le moulin et le colombier seigneuriaux ne disparaissent avec le pont : leur chance fut certainement que le meunier ait été à l'époque le premier magistrat de la commune !

Tout cela coûte bien cher ; il faut recourir à un emprunt extraordinaire de 3 500 F à 4 % (1866, 1874 *etc.*). Les ressources restent limitées malgré une certaine prospérité. Une fois encore la construction de l'école est différée mais on continue à chercher des palliatifs : "Si on construisait une halle ?" s'interrogent les conseillers. En effet, l'infame bâtisse qui continue à servir de mairie et d'école se trouve au croisement de l'ancienne route Nontron-Angoulême (par où passait la diligence) et celle de Piégut-Mareuil : le centre du bourg, face au foirail. Construire une halle à cet endroit aurait le double avantage d'attirer le commerce forain (hélas ! Il faudra rogner sur le jardin de l'instituteur, mais il en a vu d'autres !) et de servir de préau pour les écoliers : un geste en faveur de l'instruction publique, n'est-ce pas ? Et comme toute commune est tenue de fournir un lopin de terre au maître, on louera en compensation quelques ares à la Croix des Mâts (cela sent bien un peu son gibet, c'est situé en dehors du bourg, du côté du cimetière, sur la hauteur, mais que voulez-vous, l'instituteur aura ainsi l'occasion de faire un peu de marche à pied...). Car on attache une grande importance à avoir une cour de récréation : d'une part, les gamins seront retenus d'aller chaparder dans les jardins ; d'autre part, le maître pourra surveiller les conversations et pourchasser la mauvaise habitude de ses "gouyats" à parler patois. On connaît la punition : l'élève surpris à parler "lemozi" est chargé d'un objet dont il ne peut se débarrasser qu'en le passant à un autre convaincu de la même forfaiture : un genre de correction fraternelle, pour ne pas dire délation : le dernier de la chaîne étant, lui, sévèrement puni...



La bâtisse de droite abritait, au XIX^e siècle, la mairie, l'école des garçons, le café de la Marie Plazer, responsable de la bascule publique.

1872 : La construction de la halle coûtera 4 631 F et la commune y affectera l'impôt voté en 1871 pour l'équipement des mobilisés... et qui n'a pas servi.

1872-1877 : RIEN

1876 : RIEN... si !

La commune achète un globe, une carte de l'Europe en relief, une carte de France, une carte du département, pour les garçons ; une mappemonde et trois autres cartes, pour les filles.

Que de dépenses !

1879 : Et si on achetait le terrain de Jean Bernard pour servir de jardin au maître ? (100 F l'are). Sans suite...

1881 : De quoi discute-t-on à la mairie en ce jour de décembre ? Devinez ? Vous avez trouvé : de la nécessité de bâtir une école ! Et de se lamenter :

“Il suffit de voir une fois les enfants en classe, pour se rendre compte que les salles ne sont plus tolérables ; l'agrandissement de la maison d'école actuelle n'est pas possible avec cette construction. On pourrait en abattre une partie et conserver l'autre comme mairie. C'est une question à résoudre... plus tard !”.

A l'inverse, les habitants de La-Chapelle-Saint-Robert (rattachés à Javerlhac depuis 50 ans) se débrouillent plutôt mieux ; ils viennent d'obtenir une école de hameau mixte ; la commune fournit la salle de classe et le logement de l'institutrice. Cette école servira aux enfants de La-Chapelle, Las-Badias et La Meynardie (l'école de Javerlhac étant à 5 km).

Redescendons dans la vallée, où Messieurs les conseillers ont trouvé, semble-t-il, un terrain à leur convenance : “Considérant que le terrain (...) est en bonne exposition en face du champ de foire, que l'on pourra y établir cours, préaux, jardins des instituteurs, que le champ de foire pourra servir de cour de récréation pour les exercices et les jeux...”. La belle envolée !... Sans suite...

1882 : On n'a pas d'école mais on demande pourtant : un instituteur adjoint (95 élèves), une institutrice adjointe (70 filles) et l'on crée une belle commission scolaire pour surveiller et encourager... la fréquentation scolaire !

Le ministre Jules Ferry (1879-1885)

En haut lieu, cependant, Jules Ferry, ministre de l'Instruction Publique, veut imposer un enseignement primaire, gratuit, laïque, obligatoire. La résistance des partis de droite est vive car la loi s'accompagne de décrets visant les congrégations religieuses enseignantes, les Jésuites entre autres. Le



Ne pas s'illusionner sur l'aspect... monumental de l'entrée qui n'est qu'un cache-misère pour l'école des filles (vers 1880)

ministre déclare que l'instruction religieuse est l'affaire des prêtres ("les curés à la sacristie !"). L'article III retire donc le droit de contrôle exercé par le clergé grâce à la loi Falloux. Et le budget de l'Education passe de 12 à 100 millions en 1888. Le nombre des illettrés diminue enfin.

Tout cela est bel et bon, mais les malheureux écoliers de Javerlhac sont toujours logés (c'est bien le cas de le dire) à la même enseigne, alors qu'on construit à Connezac, Hautefaye et Nontron. En novembre 82, le conseil départemental de l'Instruction Publique nomme une institutrice à La-Chapelle. Un bail est signé avec Bontemps (40 F par an), usufruitier de la salle d'école, et un autre avec Gayout, propriétaire du logement.

Les choses sont menées rondement sur la colline tandis que, dans la vallée, on s'en tire toujours par des expédients : on loge les filles dans la maison Clément, au bord du Bandiat, en location. La façade de cette maison - qui existe encore - est curieusement ornée de pilastres et de chapiteaux ioniques, tout à fait insolites dans ce passage, face à l'ancienne grange seigneuriale, complètement défigurée.



L'hôtel de Plaisance (maison Clément) abrite pour un temps dans une "chambre" l'école des filles.

Au bout de tant d'années de velléités, on peut s'interroger sur le cas de Javerlhac : y eut-il réellement mauvais vouloir de la part de la commune (comme on l'affirme pour d'autres localités), de ses notables, tous conservateurs, du conseil général, qui, dans bien des cas, refuse tout concours que la loi ne lui impose pas en matière d'enseignement ? inertie ? incapacité ? politique ?

“On ferme les yeux, lit-on dans le rapport I.P.N., sur les abus traditionnels qu'il serait dangereux ou désagréables de signaler ; on laisse les maîtres végéter dans une torpeur, une négligence dont les intérêts hostiles à l'enseignement primaire public ne se plaignent pas”. C'est clair !

Entre 1884 et 1891, une nouvelle proposition, faite par un menuisier du bourg, Beyly, de transformer sa maison en école est encore repoussée et l'on finit par demander un projet chiffré : il en coûterait 39 593 F pour une école double et 3 225 F pour la mairie.

Une inspection décisive (1891)

Branle-bas de combat : le sous-préfet et l'inspecteur primaire sont en tournée dans le canton. Après avoir visité la colonie pénitentiaire de Jommelières, ils s'arrêtent au bourg. “Le sous-préfet constate naturellement que les locaux sont imparfaits”. C'est une litote ! “mal éclairés, vétustes, trop exigus. Le logement des instituteurs est délabré, les fenêtres vermoulues, sans espagnolettes ; la gouttière a disparu et le bas des murs est pourri”. Aucune réparation n'a été faite depuis longtemps, la municipalité se retranchant toujours derrière ses projets de construction !

L'instituteur est chargé d'en faire un autre encore, qui comprendrait 3 salles de classe disposées en S. Le conseil accepte... mais le docteur Mousnier-Lompré, en qualité de membre du conseil d'hygiène s'y oppose catégoriquement pour les raisons suivantes :

- exigüité de la cour et proximité des lieux d'aisance publics ;
- manque de lumière : les nouveaux bâtiments seraient coincés entre l'ancienne école et la halle.

Il suggère d'orienter le bâtiment est-ouest, dans le même sens que la halle qui servirait de préau.

Et à la rentrée scolaire de 1891, les 180 élèves se retrouvent entassés dans les mêmes locaux, car le projet Mousnier-Lompré a été refusé...

Le dénouement est quand même proche. Le conseil se décide enfin à acheter un terrain situé entre la départementale 15 et la voie ferrée. Deux ans plus tard, il vote un emprunt de 42 500 F remboursable en 30 ans et Javerlhac pourra enfin envoyer ses enfants s'imprégner de la bonne parole laïque gratuitement et obligatoirement, dans une école publique à la façade fort reconnaissable, tant il est vrai qu'il n'y a rien qui ressemble plus à une école

primaire qu'une autre école primaire, sinon une gare de chemin de fer à une autre gare de chemin de fer...

L'école de La-Chapelle-Saint-Robert est maintenue et aménagée. L'institutrice, Mlle Gayout, dispose d'une maison comprenant une cuisine et deux pièces, une cave, un bûcher, un carreau de jardin (c'est-à-dire une large planche de jardin potager) ; la classe se fera dans une deuxième maison, de l'autre côté du chemin de Charras à Piégut, le propriétaire s'étant engagé à "crépir et blanchir les murs et griser le plancher après avoir assujetti les solives par des lambourdes".

En 1905, le conseil municipal de Javerlhac adopte le projet de construction d'une école mixte, les locaux jusqu'alors utilisés, étant devenus trop exigus et malsains ; on fait l'achat d'un terrain de 11 ares pour la somme de 300 F. Ce premier projet est repoussé par les services académiques, mais on se met d'accord en 1910 pour un devis de 14 837 F (terrain, construction, mobilier), l'Etat prenant en charge un tiers de la dépense et Grégoire Delage et Bourrinet se chargeant des travaux.

Mais la guerre éclate ; il semble que les derniers versements de l'Etat se soient fait attendre et que la paye des ouvriers n'ait pu se faire régulièrement. Après avoir fonctionné une cinquantaine d'années, cette école fermera définitivement ses portes en 1960, pour être vendue en 1972.

Javerlhac, par contre, conservera son école double où seront regroupés les enfants des villages voisins, la Meynardie, La-Chapelle, Las-Badias...



La nouvelle école primaire garçons-filles (vers 1895)

Nous refermons ce dossier en saluant, avec Péguy, les instituteurs primaires tels qu'il les exaltait dans un de ses *Cahiers de la Quinzaine* (16 février 1913) : "C'était le civisme même, le dévouement sans mesure à l'intérêt commun (...). Ces jeunes Bara de la République étaient toujours prêts à crier : "Vive la République ! Vive la Nation (...). Ils étaient beaux comme des hussards noirs (...). Sortis du peuple, fils d'ouvriers surtout, de paysans et de petits propriétaires (...), ils restaient le même peuple dans ces beaux jardins des maisons d'école".

Seul un poète était capable de parler de l'instruction publique avec autant d'enthousiasme !

O.A.P.

Sources et bibliographie

A.D.D., 2 Z 352

A.D.D., 2 T 21

Procès-verbaux du conseil municipal de Javerlhac (1853-1929)

Publications de l'Institut pédagogique national : réformes et projets de réformes de 1789 à 1960 (I.P.N.)

Une école de campagne en Nontronnais De la naissance à la mort

par Hervé LAPOUGE

Dès 1833, la loi Guizot impose à chaque commune d'entretenir une maison d'école. Sur le terrain, et en particulier en milieu rural, la réalité est bien loin de coïncider avec les vœux des autorités.

Ainsi, au delà des nostalgies dignes des émouvants clichés de Robert Doisneau, au temps de l'encre violette, de la plume sergent-major et de l'incontournable certificat d'études, il m'a semblé intéressant de me pencher, à travers un exemple type de petite commune rurale du Nontronnais, Saint-Front-sur-Nizonne, sur les difficultés d'implantation de l'école publique dans nos campagnes, sur sa gestion au quotidien, sur les efforts consentis pour son évolution et, malheureusement, triste épilogue, sur l'horrible traumatisme du jour de sa fermeture.

Saint-Front-sur-Nizonne : présentation rapide

La commune de Saint-Front-sur-Nizonne, appelée Saint-Front-de-Champniers jusqu'en 1912, est située au sud-ouest de Nontron et à l'extrême pointe du sud du canton. Son territoire, dont la superficie est de 1 339 hectares, contient autour du village de Saint-Front-sur-Nizonne de nombreux hameaux : Laugeas et Bobatenchas, au nord ; Brissonneau, au nord-est ;

Filoine, Les Mines, Les Nouailles et Puyberaud, au sud ; La Chaise, Le Repaire et Puybaronneau, au sud-ouest ; enfin Eyport au nord-ouest.

De vastes étendues boisées occupent la plus grande partie de ce territoire.

La population, comprise entre 350 et 400 individus tout au long du XIX^e siècle, connaît ensuite, après la Grande Guerre, une chute brutale. La densité de cette population a toujours été une des plus faibles du département. Entre 1860 et 1890, alors que la commune est à son apogée, elle est de 26 habitants au kilomètre carré pour avoisiner, cent ans plus tard, les 7 à 9 habitants au kilomètre carré.

ACADEMIE de Bordeaux REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT de la Gironde

INSTRUCTION PUBLIQUE

CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES
ELÉMENTAIRES

L'Inspecteur d'Académie du Département de la Gironde,

Du l'art. 6 de la loi du 28 mars 1882, modifié par la loi du 11 janvier 1910 ;
 Du les arrêtés du 18 janvier 1887, du 24 juillet 1888, du 29 décembre 1891,
 du 31 juillet 1897, du 8 août 1903, du 27 juillet 1908, du 19 juillet 1917
 et du 11 janvier 1924 ;

Vu le procès-verbal de l'examen subi par M. Morandis
 dans les conditions déterminées par les arrêtés sus-visés ;

Vu le certificat en date du 26 Juin 1927, par lequel la
 Commission séjournant à Nérac pour la session
 de 1927, atteste que M. Morandis Marguerite
 née le 24 Octobre 1921, à St-François Régis, département
 de la Gironde, a été jugée digne d'obtenir le Certificat d'Etudes
 primaires, avec mention Bien ;

Délivre à M. Morandis, élève de l'école de St-François Régis
 le présent Certificat d'Etudes primaires pour servir et valoir ce que de droit ;

Signature du Président Morandis Mathis Inspecteur, le 26 Juin 1927

P. F.
 L'Inspecteur primaire délégué



Le certificat d'études primaires : un événement considérable.

L'école et son histoire

Initialement, les enfants de la commune de Saint-Front doivent aller à l'école à La Chapelle-Montmoreau. La longueur du trajet, quatre bons kilomètres à travers champs à parcourir bien sûr à pieds, n'incite guère les enfants à faire preuve de beaucoup d'assiduité aux leçons du maître.

Face à une telle situation, le 8 décembre 1866, le conseil municipal "voyant le grand nombre d'enfants qui sont privés d'instruction" demande "la disjonction de Saint-Front d'avec la commune de La Chapelle-Montmoreau qui a été faite dans un temps où les instituteurs étaient très rares. Il est donc temps que la commune profite de la loi du 15 mars 1850 (loi Falloux) qui tolère tant l'instruction primaire, n'ayant pas de curé dans la commune pour donner aux enfants quelque idée de respect et de religion". Le conseil "supplie également M. le préfet que la commune de Saint-Front puisse retirer le mobilier qu'elle a fourni à l'instituteur de La Chapelle-Montmoreau qui est d'une valeur de 150 francs pour être donné à l'institutrice qui sera nommée à Saint-Front".

La demande du conseil municipal est prise en considération par les autorités plutôt rapidement et, le 10 février 1867, le maire de Saint-Front, François Dubreuil, peut annoncer triomphalement à son conseil que "la commune a obtenu le droit d'avoir une institutrice". Sans perdre de temps et au cours de la même séance, le conseil fixe le traitement annuel de la future institutrice à la somme de 400 francs, ainsi que le montant de la rétribution scolaire. Celle-ci, versée mensuellement par les familles, est de 1,50 franc pour les enfants de moins de 7 ans, de 2 francs pour les enfants de 7 à 13 ans et de 3 francs pour ceux ayant plus de 13 ans. Une possibilité d'abonnement annuel (10, 15 et 20 francs) est également prévue.

Il faut savoir que jusqu'en 1889, année où les maîtres d'école deviennent des fonctionnaires, les revenus de l'instituteur public auquel un logement plus ou moins approprié est fourni, proviennent de deux sources différentes : la première est le traitement annuel versé par la commune, fixé en conseil municipal et qui ne peut, à partir de 1833, être inférieur à 200 francs puis, à partir de 1870, à 700 francs pour les hommes et 500 francs pour les femmes. Le paiement de ce traitement autorise la commune à envoyer gratuitement en classe les enfants des familles indigentes. La seconde, également produit des délibérations du conseil municipal, est la rétribution scolaire ou écolage, contribution payée par les familles pour l'instruction de leurs enfants. C'est, en principe, le percepteur de l'arrondissement qui se charge du recouvrement de ces sommes et qui les reverse à l'instituteur public.

La faiblesse de ses ressources légitimes de revenu explique facilement que l'instituteur soit alors obligé de consacrer une bonne partie de ses loisirs, sinon du temps de la classe, à des activités annexes, plus ou moins rémunératrices.

Le 30 mars 1867, François Dubreuil présente à l'examen de son conseil un bail daté du 28 mars 1867, passé avec Jacques Deslaurier de Champeaux, pour une maison-école située dans le bourg, d'une durée de six ans à compter du 1^{er} avril 1867 et pour une somme de 45 francs payable annuellement. Le conseil, "après avoir pris connaissance dudit bail, l'approuve dans tout son contenu et le tient pour agréable et valable".



L'école "Dubreuil" 1868-1902

Le 26 avril 1867, le préfet de la Dordogne, Honoré Girard de Villesaison, nomme par arrêté, institutrice mixte à titre provisoire à Saint-Front, poste de création, Marguerite Marty (Annexe, 1), née le 24 mai 1847 à Nontron, brevetée le 15 septembre 1865 à Bordeaux et jusqu'alors institutrice adjointe à Périgueux.

L'école peut enfin commencer.

La vie de l'école s'organise peu à peu. Ainsi, le 5 août 1867, le conseil municipal vote une somme de 50 francs pour acheter une cloche à l'institutrice, le surplus devant être utilisé pour faire défricher et fermer le communal de l'église pour lui procurer un jardin. Un an plus tard, jour pour jour, "en vertu d'une autorisation de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Nontron en date du 23 mars 1868, M. le maire obtient les pleins pouvoirs pour disposer des 150 francs remboursés par la commune de la Chapelle-Montmoreau pour faire faire un jardin et clore le communal de la Croix Rampant situé dans le haut du bourg et pour tout autre besoin pour l'école primaire établie à Saint-Front".

Le 13 août 1868, le bail signé par la commune le 28 mars 1867 avec Jacques Deslaurier pour la maison-école est résilié. Le même jour, un nouveau bail pour une maison-école située au chef-lieu, construite ou plus exactement réparée expressément par le maire, à ses frais, pour la louer à la commune, est signé entre lui et son adjoint, Pierre Desport, pour une somme annuelle de 70 francs payable le 24 du mois de juin de chaque année. Ce nouveau bail prend court le 1^{er} septembre 1867 pour une durée de six ans.

Cette nouvelle maison-école se compose d'une cuisine avec balcon au devant, d'une chambre, d'une vaste salle de classe attenante à la cuisine et d'une cave. Ces quatre pièces sont situées au rez-de-chaussée. A l'étage, les greniers sont réservés au propriétaire.

Pendant la durée du bail, l'entretien de la maison est à la charge de la commune, à l'exception des couvertures qui restent à la charge du propriétaire. Il en est de même pour le paiement des impôts des portes et fenêtres et fonciers.

Installée dans ses nouveaux locaux, Marguerite Marty, institutrice de deuxième classe depuis le 7 novembre 1868, semble toutefois manquer encore de bien des choses nécessaires à l'accomplissement de sa mission éducative. Ainsi, elle n'hésite pas à adresser un rapport au conseil municipal afin de réclamer un assortiment de tableaux de lecture pour ses élèves.

“Dans un souci de donner au plus vite satisfaction à Mademoiselle l'institutrice”, ce rapport est examiné au cours de la séance du 15 décembre 1869 au terme de laquelle est votée une somme de 12 francs à prendre sur le budget de l'année 1869.

Le 8 août 1871, Sicarie-Jeanne Fenouillas (Annexe, 2) remplace Marguerite Marty puis, le 17 octobre 1872, Juliette Sabrier (Annexe, 3) devient à son tour titulaire du poste.

Le 6 février 1873, le traitement de l'institutrice est porté à 500 francs et la rétribution scolaire est fixée au taux unique de 2 francs par mois ou de 18 francs par an pour un effectif moyen de 45 élèves.

Le mois suivant, le sous-préfet de Nontron vient visiter l'école et trouve extraordinaire de n'y trouver aucune carte géographique ni métrique. A sa demande, le 4 mai 1873, le conseil “vote une somme de 25 francs pour l'acquisition d'une carte d'Europe et du département, un système métrique, ainsi que quelques livres classiques dont sont dépourvus les indigents”.

L'école a bientôt besoin de réparations : “de nombreux carreaux sont cassés et les tuyaux de poêle sont tout à fait usés”. Alors, le conseil se réunit le 9 octobre 1873 pour prendre les dispositions nécessaires à une rapide remise en état des locaux scolaires, mais aussi pour envisager “l'achat d'une bibliothèque pour mettre les livres classiques pour l'acquisition desquels une somme de 40 francs a été allouée par l'Etat”.

Une lettre est également adressée au préfet. Le conseil se plaint "que l'institutrice soit changée tous les ans et que seules des débutantes soient nommées. A l'arrivée de la dernière institutrice, le conseil a été tout étonné de voir une enfant, insuffisante pour tenir l'école de Saint-Front, attendu que le pays est arriéré pour l'instruction. Il faudrait une institutrice d'un certain âge. Le conseil trouve que l'académie n'a pas beaucoup d'égards pour une commune qui fait tant de sacrifices. Monsieur le maire a même fait construire une maison à ses frais qu'il loue pour la modique somme de 70 francs ! Il la retirera le 15 août prochain, l'école sera perdue et nous pourrons dire que ce sera de la faute de l'académie".

Nous voyons que de la protestation polie, le conseil n'hésite pas à passer allègrement à la menace sans équivoque, sans oublier de vanter au passage les philanthropiques mérites de François Dubreuil ! Mais la missive ne s'arrête pas là : "L'académie a offert un instituteur, mais le conseil préfère une institutrice expérimentée et prie la haute administration supérieure d'avoir égard à notre pauvre école en nous donnant une institutrice capable et intelligente et d'un certain âge et avant peu et qu'elle aie de quoi s'acheter des meubles pour son service, car celle qui tient l'école locale n'est point meublée et Monsieur le maire a été obligé de lui fournir les meubles les plus urgents et de la faire coucher chez lui, ce qu'il ne peut plus faire à partir d'aujourd'hui".

Pauvre Philomène Jussan (Annexe, 4) ! Même si elle n'est pas une débutante, elle est brevetée depuis avril 1870 et a déjà exercé à Cherveix, on imagine aisément que l'enthousiasme de ses vingt ans a dû être bien entamé par l'accueil des édiles saint-frontais.

Quoi qu'il en soit, deux mois après la lettre du conseil municipal, une institutrice beaucoup plus âgée, Léonarde Lapergue (Annexe, 5), née en 1818, au salaire légalement moins conséquent que celui d'un instituteur, est nommée à Saint-Front.

Tout semble donc aller désormais pour le mieux d'autant que le 12 février 1874, le problème de la bibliothèque se trouve enfin réglé. En effet, le maire n'a pas hésité, pour la modique somme de 15 francs, à faire réparer une ancienne bibliothèque lui appartenant, préservant ainsi les finances communales d'une dépense plus coûteuse.

Le 14 novembre 1874, une nouvelle institutrice arrive à Saint-Front : Marie Adolphine Elisabeth Mathieu (Annexe, 6). Celle-ci s'intègre à merveille à la vie locale. Tellement bien qu'elle épouse même Pierre Dutain, sabotier au bourg de Saint-Front.

Le décès en août 1875 du maire-propriétaire fait naître peu après un projet tout à fait surprenant. La maison-école, dont le bail se termine le 1^{er} septembre 1875, est alors jugée trop petite. Le nouveau maire, Edouard

Malavergne, lors de la séance du 26 décembre 1875, propose à son conseil, “de louer de vastes bâtiments qu’il possède à Puybaronneau pour la somme de 200 francs” exposant également “que le village de Puybaronneau étant plus central que le bourg, les enfants auront moins de chemin à parcourir et iront en plus grand nombre à l’école”. La polémique s’installe alors. La commune entière est en effervescence et finalement, Edouard Malavergne préfère renoncer à son projet en signant, le 14 mai 1876, un nouveau bail pour une somme annuelle de 160 francs avec les héritiers du maire décédé.

Edouard Malavergne, malgré sa volte-face, ne se remettra pas de “l’affaire” de l’école et, le 8 octobre 1876, Pierre Deymier prend sa place dans le fauteuil du premier magistrat de la commune.

Pendant ce temps, l’institutrice se multiplie. Ainsi, le 21 janvier 1877, le conseil municipal vote une somme de 25 francs en sa faveur pour avoir effectué le recensement des habitants de la commune.

Deux années s’écoulent, sans histoires. Le 20 février 1879, après avoir pris connaissance des circulaires préfectorales des 15 octobre 1878 et 23 décembre 1878, concernant la construction d’une maison-école à Saint-Front, le conseil rejette le projet, “ne voulant pas imposer davantage à la commune qui a déjà fait deux emprunts à la caisse des chemins vicinaux”. L’école reste ainsi dans ses anciens locaux où le poêle est d’ailleurs changé comme l’atteste l’affectation à cet effet d’une somme de 45 francs, le 26 février 1882.

Le système scolaire évolue lentement mais sûrement. Ainsi, suivant une circulaire du préfet de la Dordogne, annexée au recueil des actes de la préfecture, le conseil est appelé à nommer pour la première fois une commission scolaire. Pierre Chapeau, Pierre Desport, Pierre Deymier et Edouard Malavergne sont ainsi nommés à l’unanimité le 21 mai 1882.

Le 9 septembre 1890, pour la première fois, un instituteur, Gabriel Hippolyte Reynaud (Annexe, 7), est nommé à Saint-Front. Son épouse, munie du brevet élémentaire, ayant exercé pendant 6 ans les fonctions d’institutrice dans le département de la Vienne, est chargée des travaux de couture, discipline obligatoire et particulièrement importante à l’époque. Il lui arrive même de suppléer son mari, notamment quand celui-ci, en 1891, obtient un congé pour suivre un traitement thermal à Vichy. Gabriel Hippolyte Reynaud quitte Saint-Front à la fin de l’année scolaire 1892-1893. L’école reste alors trois longs mois sans enseignant et, malgré les vives et nombreuses protestations du conseil, il faut attendre le 3 janvier 1894 pour voir Ernestine Roche (Annexe, 8) prendre enfin ses fonctions.

Alexandrine Négrier (Annexe, 9), à l’aube d’une brillante carrière, lui succède dès la rentrée suivante.

En avril 1896, l'arrivée d'un nouvel instituteur, Jacques Chauprade (Annexe, 10), ne tarde pas à rompre quelque peu les tranquilles habitudes de l'organisation scolaire locale. En effet, le 14 juin, Pierre Deymier expose à son conseil "que le logement de l'instituteur est insuffisant pour lui permettre de se loger d'une manière convenable et qu'il est très urgent d'y faire quelques modifications pour le rendre un peu plus confortable". Séance tenante, un arrangement est trouvé avec le propriétaire qui "accepte de faire les réparations, mais demande une augmentation de 20 francs par an".

Un problème survient également au sujet du traitement de la maîtresse de couture, en l'occurrence épouse de l'instituteur. Un arrêté de l'inspecteur d'académie ayant fixé ce traitement à 80 francs (55 francs à la charge de la commune et 25 francs de subvention), le conseil n'entend pas verser une telle somme, "voulant ménager les ressources de la commune qui s'impose déjà de nombreux centimes extraordinaires pour payer ses dépenses obligatoires". Un compromis est fort heureusement trouvé le 5 décembre 1897 : la maîtresse de couture accepte de perdre 15 francs, alors que le conseil "voulant faire la preuve de la bonne volonté de la commune" se résigne à verser 40 francs.

Ce double souci d'économie d'une part et de "preuve de bonne volonté aux autorités" d'autre part, s'explique d'autant plus facilement qu'au cours de la même séance, le dossier relatif au projet d'une école mixte est présenté au conseil. La dépense envisagée s'élève à une somme de 12 630 francs, à savoir 10 628,56 francs pour les travaux de l'entreprise, 1 671,44 francs pour une somme à valoir pour les cas imprévus et les honoraires de l'architecte et 330 francs pour l'acquisition des terrains. Une somme de 630 francs représentant la part relative aux travaux de la salle réservée pour la mairie dans le logement de l'instituteur -il est de bon goût d'associer symboliquement les deux piliers de la République- est également incluse dans le projet.

Si, dès le 23 juillet 1898, la préfecture de la Dordogne approuve le projet, près de trois longues années vont s'écouler avant que le maire puisse annoncer à son conseil, le 19 août 1900, que "l'administration supérieure vient de l'informer que, par arrêté du 12 juillet 1900, le ministre de l'Instruction publique a donné à son tour son approbation au projet présenté par la commune pour la création d'une école mixte. Après examen de la situation financière de la commune, M. le ministre a fixé à 8 560 francs (environ 169 838,96 F actuels) le montant de la subvention à allouer par l'Etat".

La dépense devant finalement s'élever à 12 670 francs (environ 251 385,47 F actuels), il restera donc à la charge de la commune une part s'élevant à la somme de 4 110 francs (environ 81 546,51 F actuels).

En octobre 1900, Firmin Dalgier (Annexe, 11), qui deviendra plus tard maire de Javerlhac, succède à Jacques Chauprade.



Firmin Dalgier, instituteur de 1900 à 1907, et ses élèves.

Le XX^e siècle commence et la nouvelle école se fait toujours attendre. Toutefois, le décret du président de la République, en date du 6 février 1901, déclarant d'utilité publique la création d'une école mixte dans la commune de Saint-Front, déclenche enfin le processus de mise en adjudication des travaux.

François Bertrand, entrepreneur domicilié rue des Etanches à Nontron, emporte le marché en accordant un rabais de 11,50 % sur le montant des travaux adjugés.

Le procès-verbal d'adjudication est dressé le 31 mars 1901. Le montant des travaux à réaliser s'élève alors à la somme de 9 406,28 francs (environ 186 630 F actuels), compte tenu du rabais de 1 222,28 francs (environ 24 251,25 F actuels) consenti par l'entrepreneur. Une somme de 1 701,44 francs (environ 33 758,27 F actuels) est réservée pour les imprévus et les honoraires de l'architecte.

Le 19 juin 1901, les trois parcelles de terrain où doit voir le jour la nouvelle "école-mairie" sont achetées par la commune à Fernand Agard (80 centiares - 100 francs), Pierre Deymier (1 are 40 centiares - 70 francs) et Elisabeth Larret-Lagrèze épouse Courtney (3 ares 95 centiares - 200 francs).

Les travaux peuvent enfin commencer.

Le 17 novembre 1901, le maire signale à son conseil "que la construction de l'école mixte touche à sa fin et qu'il a fait dresser par l'architecte un devis de travaux supplémentaires consistant en murs de soutènement et de clôture des cours de récréation qui amélioreront

DÉPARTEMENT de la Dordogne

COMMUNE de St-François - Bourgeais

Construction d'une école mairiale
de St-François - Bourgeais

PROCÈS-VERBAL
DE RÉCEPTION DÉFINITIVE

L'An mil ~~1902~~ 1903 le 18 Janvier
Et Messieurs Charles Jean, architecte, chargé de la direction
des travaux de construction d'une école mairiale de St-François
sur plans dressés par l'architecte, et par projeté à jour, vérifié,
par Messieurs Charles Jean, architecte, chargé de la direction
des travaux, et le sieur Bertrand, entrepreneur, soumissionnaire
à la suite de l'appel d'offres, conformément au cahier des charges
et aux conditions énoncées au devis et au cahier des charges, en vertu
desquels, j'ai eu l'honneur de l'ordonner définitive.

St-François le 18 Janvier 1903

Notre approuvé
Le Maire
Léon Baudouin

Notre approuvé
Le Maire
Léon Baudouin

Notre approuvé
Le Maire
Léon Baudouin

sensiblement l'immeuble dont il s'agit. Ce devis s'élève à 1 222,28 francs (environ 24 251,254 F actuels)".

Le 18 janvier 1903, les travaux sont terminés et Pierre Deymier "fait connaître au conseil qu'à plusieurs reprises il a demandé le décompte des travaux faits de la maison d'école à M. Charles, architecte, ainsi qu'à M. Bertrand, entrepreneur, et qu'il n'a pu obtenir aucun résultat de la part de ces messieurs". Il précise aussi "que la maison d'école, y compris la mairie, est habitée par l'instituteur depuis le 3 octobre 1902 et que cet immeuble n'est pas encore assuré et qu'il est urgent d'en faire l'assurance le plus tôt possible". Sur ce, le conseil "autorise M. le maire à passer une police avec la

compagnie d'assurances générales contre l'incendie, société anonyme fondée en 1819, dont le siège est à Paris, rue de Richelieu".

Finalement, le 21 juillet 1903, l'architecte Jean Charles, chargé de la direction des travaux de construction, établit le procès-verbal de réception définitive.



L'école - Mairie

A partir de cette époque, la vie scolaire dans la commune se déroule dans la plus grande tranquillité. Le 11 novembre 1906, le conseil exprime encore sa volonté, sans succès d'ailleurs, "que l'école mixte soit toujours dirigée par un instituteur".

Les années passent. La Grande Guerre vide les campagnes nontronnaises de leur jeunesse. La population de la commune chute en même temps que les effectifs de l'école. Un court répit puis la Seconde Guerre mondiale accélère encore le mouvement. A la fin de l'année scolaire 1966-1967, il faut se rendre à l'évidence : Ida Berland (Annexe, 19), dix-neuvième et dernière institutrice de Saint-Front, ferme définitivement les portes de l'école. Les élèves sont regroupés à l'école de Nontron et la maison-école devient alors exclusivement la mairie.

H.L.

Sources et bibliographie

- nominations par arrêté préfectoraux : 1 T 48, 1 T 49, 1 T 50, 1 T 51, 1 T 52, 1 T 57 (A.D.D.)
- dossiers individuels : 1 T 75, 1 T 83, 1 T 114, 1 T 119, 1 T 120, 1 T 122 (A.D.D.)
- affaires culturelles : 2 Z 352 (A.D.D.)
- Registres d'état civil de la commune de Saint-Front-sur-Nizonne
- Délibérations du conseil municipal : archives communales déposées aux A.D.D., E DEP 1318 et archives communales, mairie de Saint-Front.
- Reboul-Scherrer (Fabienne), *La vie quotidienne des premiers instituteurs*, Hachette, 1989.
- Croix (Alain), Guyvarc'h (Didier) (sous la dir. de), *Guide de l'histoire locale*, Seuil, 1990.

Annexe : institutrices et instituteurs

1- Marguerite Marty

Née le 24 mai 1847 à Nontron. Brevetée le 15 septembre 1865 à Bordeaux. Institutrice adjointe à Périgueux, elle est nommée institutrice mixte à titre provisoire à Saint-Front, poste de création, par arrêté préfectoral du 26 avril 1867. Par arrêté préfectoral du 7 novembre 1868, elle est nommée dans la même commune institutrice de 2^e classe, à partir du 1^{er} juillet 1868.

2- Sicarie Jeanne Fenouillas

Née le 20 août 1851 à Saint-Jean-d'Estissac. Brevetée le 4 août 1871 à Bordeaux. Elève sortant du cours normal, elle est nommée institutrice communale à titre provisoire à Saint-Front, par arrêté préfectoral du 8 août 1871, en remplacement de Marguerite Marty, appelée à Lacropte.

3- Juliette Sabrier

Née le 20 octobre 1845 à Siorac-de-Ribérac. Brevetée le 1^{er} novembre 1869 à Bordeaux. Institutrice adjointe à Périgueux, elle est nommée institutrice communale de 2^e classe à Saint-Front, par arrêté préfectoral du 17 octobre 1872, en remplacement de Sicarie Jeanne Fenouillas, appelée à Saint-Hilaire d'Estissac.

4- Philomène Jussan

Née le 16 novembre 1852 à Saint-Gaudens (Haute-Garonne). Brevetée le 27 avril 1870 à Clermont. Institutrice adjointe à Cherveix, elle est nommée institutrice de 2^e classe à Saint-Front par arrêté préfectoral du 14 octobre 1873, en remplacement de Juliette Sabrier, appelée à Chenaud.

5- Léonarde Lapergue

Née le 4 mars 1818 à Limoges (Haute-Vienne). Institutrice provisoire à Saint-Aquilin, elle est nommée en la même qualité à Saint-Front par arrêté préfectoral du 17 décembre 1873, en remplacement de Philomène Jusan.

6- Marie Adolphine Elisabeth Mathieu épouse Dutain

Née le 1^{er} juillet 1841 à Champniers (Charente). Brevetée le 1^{er} octobre 1860 à Poitiers. Institutrice de 1^e classe à Eglise-Neuve-d'Issac, elle est nommée en la même qualité à Saint-Front, par arrêté préfectoral du 14 novembre 1874, en remplacement de Léonarde Lapergue, appelée à Rudeau, commune de Ladosse.

7- Gabriel Hippolyte Reynaud

Né le 12 janvier 1862 à Libourne (Gironde). Titulaire du brevet élémentaire et du certificat d'adjoint pédagogique. Instituteur de 6^e classe à Excideuil, il est nommé en la même qualité à Saint-Front, par arrêté préfectoral du 9 septembre 1890, en remplacement de Mme Dutain. Il quitte Saint-Front pour Chalais où il exerce à partir du 1^{er} octobre 1893. Il dirige la Société musicale de Saint-Jory-de-Chalais puis celle de Miallet. Il devient finalement directeur d'école à La Coquille.

8- Ernestine Roche épouse Chignaguet

Née le 13 juin 1870 à Colombier (Dordogne). Titulaire du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique. Institutrice stagiaire dans

les Landes, elle est nommée institutrice titulaire à Saint-Front par arrêté préfectoral du 3 janvier 1894. Le 1^{er} octobre 1894, elle quitte Saint-Front pour le Temple-Laguyon avant de poursuivre sa carrière à Siorac-de-Belvès, Montpon, Vergt, Agonac, Saint-Vincent-de-Connezac, Sainte-Alvère, Périgueux, Vergt et Saint-Front-de-Pradoux.

9- Alexandrine Négrier

Née le 25 décembre 1870 à Périgueux. Titulaire du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique. Institutrice stagiaire à Linx (Landes), elle est nommée à Saint-Front à partir du 1^{er} octobre 1894, en remplacement de Ernestine Roche. Elle est nommée à Montrem à compter du 1^{er} octobre 1896. Elle devient ensuite directrice de l'école de filles de Beaumont, puis directrice à Brantôme et à Sarlat.

10- Jacques Chauprade

Né le 8 juillet 1850 à Saint-Seurin-de-Prats. Titulaire du brevet élémentaire. Instituteur à Montechabroulet, commune de Miallet, il est nommé à Saint-Front par arrêté préfectoral du 21 avril 1896.

11- Firmin Dalgier

Né le 3 septembre 1863 à Bourdeilles. Nommé instituteur à Saint-Front à la rentrée 1900, il part à Champagnac-de-Bélaïr à partir du 1^{er} octobre 1907. Maire de Javerlhac de 1931 à 1935. Meurt le 7 avril 1956 à Javerlhac.

12- Elina Marguerite Bernard épouse Parcellier

Née le 11 janvier 1885 à Périgueux. Titulaire du brevet supérieur. Elle est nommée, à partir du 1^{er} octobre 1907, institutrice de 5^e classe à Saint-Front. Stagiaire à Saint-Paul-La-Roche, puis à Villambard, elle demande un congé de un an à partir du 1^{er} octobre 1906. Elle réside alors chez son frère, professeur de français à Lisbonne (Portugal). Le 17 novembre 1910, elle épouse, à Saint-Front, Paul Victor Parcellier. Elle meurt le 19 février 1911, à Saint-Front, âgée de 26 ans.

13- Anne Lisois

Institutrice du département de la Mayenne, elle est nommée à Saint-Front par arrêté préfectoral du 31 mars 1911.

14- Marguerite Brachet

Née en 1895 à Nontron. Institutrice jusqu'en 1922.

15- Marie Marguerite Laroussarie épouse Aupy

Née en 1878 à Champeaux. Institutrice de 1922 à 1935.

16- Jules Joseph Chavaroche

Né en 1914 à Saint-Capraise-de-Lalinde. Instituteur de 1935 à 1936.

17- André Dourfer

Né le 28 janvier 1914 à Brest (Finistère). Epoux de Marie Marquet, née le 6 janvier 1914 à Sceau-Saint-Angel. Instituteur de 1936 à 1945.

18- Henri Vannes

Né le 21 janvier 1912 à Gisors (Eure). Epoux de Lucie Pentecôte, née le 8 mai 1920 à Bourgnac. Instituteur de 1945 à 1953.

19- Ida Georgette Danis épouse Berland

Née le 21 novembre 1919 à Paris. Epouse de Raymond Berland. Institutrice de 1953 à 1967.

NOM DE L'INSTITUTEUR <i>Dourfer</i>	ÉCOLE COMMUNALE DE <i>S. Capraise de Lalinde</i>	DATE (jour, mois, année) <i>2 Décembre 1945</i>	1
NOM DE L'ÉLÈVE <i>Dubuisson Joana</i>		COURS ÉLÉMENTAIRE	
No. de l'ÉLÈVE <i>1211894</i>	Titre du Devoir : <i>Additions et additions</i>		
ENTRÉE À L'ÉCOLE <i>le 24 novembre 1943</i>			
$\begin{array}{r} 325 \\ 436 \\ \hline 761 \end{array}$			
$\begin{array}{r} 432 \\ 647 \\ \hline 1079 \end{array}$			
<i>Copie</i>			
<p>Il est un animal bien singulier lequel qui se trouve dans cer- tains pays chauds et dans nos pays Algérie nous en voit partout une grande espèce et quelquefois de ces hommes sont et formés par deux se- condes ans de grossesse qui il a de grossesse qui il a une se- conde garde ses pieds et pour chose par, dessous il fait une</p>			

Additions et copié au cours élémentaire.

De la discipline et de l’instruction morale et civique...

par Marie-Ginette FAURE

A l’heure où l’Education nationale et la direction des écoles élaborent des programmes d’éducation civique, de morale laïque ou d’enseignement moral, il nous a paru intéressant de faire connaître l’esprit des textes datant de 1880, textes officiels relevés dans des procès-verbaux de conférences pédagogiques tenues à l’époque en Dordogne par l’inspecteur général Cadet, l’inspecteur d’académie Pestelard, l’inspecteur primaire Rebière, Mlle Sicard, directrice de l’école normale, Mlle Moillard, directrice de l’école annexe Lakanal, à Périgueux.

La discipline. Définition

Le 21 janvier 1880, à l’école annexe Lakanal¹, école proche du “petit lycée”, la hiérarchie (personnalités citées dans l’encart) réfléchit sur le thème suivant : la discipline.

Sous la présidence de l’inspecteur d’académie Pestelard, la séance est ouverte. Il remercie, en quelques mots, l’inspecteur général Cadet d’avoir

1. rue Littré, au sud de la place Francheville, à Périgueux. Elle est devenue école d’application, puis école à cinq classes. Configuration spatiale en U : U comme union, unité, universalité.

bien voulu assister à cette réunion et termine en lui souhaitant la bienvenue au nom de tous les membres (instituteurs d'enseignement public et d'enseignement religieux).

Sans plus attendre, l'inspecteur d'académie définit la discipline.

“C'est l'ensemble des moyens nécessaires pour gouverner les enfants, pour établir dans une classe l'ordre, le silence, l'émulation et le travail. La discipline est l'art de diriger les enfants, de gouverner leur intelligence, de former leur caractère, en un mot de faire concourir toutes leurs aptitudes à l'acquisition de cette richesse : l'instruction.”

Toutefois, les commentaires montrent que la discipline ne doit pas être une discipline militaire pliant tous les caractères à une règle commune, mais, au contraire, l'éducation des caractères et aussi l'éducation du travail. Ce serait aussi l'art de rendre les enfants aptes à se gouverner eux-mêmes.

La discipline serait prise dans un sens évolutif et l'élève passerait d'état en état en ressortant toujours plus responsable.

Une institutrice traduit à sa manière l'exposé des définitions : “La discipline doit apprendre à l'élève à être bon, poli, honnête, à respecter ses parents, ses maîtres, ses voisins.” Altruisme et dévouement sont des mots qui seront employés souvent.

Définition de la discipline. ~ M. l'inspecteur d'Académie dit, dans le résumé des rapports, plusieurs définitions de la discipline. La discipline est l'ensemble des moyens nécessaires pour gouverner les enfants, pour établir dans une classe l'ordre, le silence, l'émulation et le travail; ou encore: la discipline est l'art de diriger les enfants, de gouverner leur intelligence, de former leur caractère, en un mot de faire concourir toute leurs aptitudes à l'acquisition de cette richesse: l'instruction.

Moyens pour établir la discipline

L'inspecteur d'académie trace en deux points les devoirs des enseignants :

- aimer sa profession
- rendre l'école attrayante

Des observations suivent. Le porte-parole Cros dit que le premier point est évident, car aimer sa profession, c'est aimer les devoirs de sa profession.

“Si l'ouvrier qui rabote des planches n'aime pas son métier, il n'aura pas de goût et fera un mauvais travail”. Des commentaires se dégagent l'idée

suivante : le métier d'instituteur est bien plus délicat puisqu'il doit façonner les caractères, en laissant chaque être libre. Or, cette liberté dirigée implique la conscience de la responsabilité pour des "hommes futurs et non des machines".

L'inspecteur d'académie ajoute qu'il faut rendre sa profession aimable aux autres et à soi-même. Il faut savoir ne pas s'ennuyer :

"Au lieu de regarder souvent sa montre et d'attendre d'un air ennuyé la fin de la classe, l'instituteur doit être surpris par l'heure".

Les notions d'exacititude, de ponctualité, d'ordre sont citées souvent, et des remarques fusent : la directrice de l'école normale affirme que l'un des principaux devoirs est l'amour de l'ordre.

"Il faut de l'ordre pour être aimé ; il faut de la fermeté pour être respecté".

L'ordre doit être contrôlé totalement, absolument : "dans les rentrées et sorties, dans l'étude, dans le service de propreté".

Celui qui ne progresse pas, régresse

Le terme "étude" est repris par l'ensemble des enseignants qui s'accordent à dire qu'il faut toujours et sans cesse étudier la pédagogie, l'histoire, les sciences, le calcul...

La parole circule dans l'assemblée qui voit dans cette formation permanente un moyen pour établir une discipline "douce et bienveillante".

L'inspecteur d'académie et l'inspecteur général s'expriment sur ce moyen. Il faut aimer l'étude, puiser dans les bibliothèques et prendre sur ses heures de loisir pour étudier les ouvrages de pédagogie.

M. L'inspecteur général ajoute qu'il est indifférent. On pour se contenter de continuer à s'instruire; car, dit-il, dès qu'on a acquis son petit bagage littéraire, chaque année il demeure. Tant on va, tant s'élève et au bout de quelques années on devient constant, et rarement se mettel que la routine. Et chaque année on donne le même devoirs que les années précédentes on est bientôt dégoûté. Au contraire, si on travaille, si on lit, on trouve à chaque instant à varier les savoirs, le travail n'est plus uniforme et est plus agréable. Il faut lire à droite et à gauche; il faut en savoir des fois plus que ne s'exigent nos élèves ordinaires. Et surtout que notre instruction, si avancée, se explique clairement. L'enseignement se apprenait et intéresse les enfants. L'amour de l'ordre, ajoute-t-il. L'inspecteur général, maître de l'amour de l'étude.

“Il est indispensable pour l’instituteur de continuer à s’instruire ; si on n’augmente pas son petit bagage littéraire, chaque année, il diminue. Tout s’en va, tout s’altère et au bout de quelques années, on devient routinier et rien n’est si mortel que la routine. Si chaque année, on donne les mêmes devoirs que les années précédentes, on est bientôt dégoûté. Au contraire, si on travaille, si on lit, on trouve à chaque instant à varier les devoirs ; le travail n’étant plus uniforme, n’est plus ennuyeux. Il faut lire à droite et à gauche ; il faut en savoir dix fois plus que ne l’exigent vos leçons ordinaires. A mesure que votre instruction s’avance, on explique clairement. L’enseignement se rajeunit et intéresse les enfants. L’amour de l’ordre naît de l’amour de l’étude”.

Les élèves de l’école normale sont félicités car ils apprennent des notions de philosophie et de morale.

La notion de différence est amenée par le biais des récompenses et des punitions.

Dans les punitions, dit l’inspecteur général, on doit tenir compte des différences de caractères et “c’est ce qui rend l’éducation commune si difficile”. Il y a un art délicat pour établir un système disciplinaire.

Récompenses et punitions

Récompenses : éloge en public ou en particulier ; bons points, billets de satisfaction, livres, compositions, et classement des compositions.

Récompenses dont il ne faut pas faire usage : croix et médailles, tableaux d’honneur et distributions annuelles de prix.

Eloge en particulier ou en public : Il est dit que l’éloge public est plus sensible à l’enfant que l’éloge particulier. Cet éloge semble servir d’exemple et de leçon pour tous les élèves.

L’éloge en particulier s’adresse à des enfants fiers et orgueilleux, afin que leur travail ne se ralentisse pas.

Une formule est adoptée : “C’est bien, vous faites mieux qu’avant, je suis content de vous”.

L’éloge pose problème à l’égard des parents. Nous apprenons que les parents sont jaloux des enseignants et qu’il faut mettre de la réserve dans les rapports avec les parents.

L’inspecteur général dit “qu’il faut bien recevoir les parents pour les dompter facilement. Il ne faut pas leur permettre de s’occuper de l’intérieur de l’école”. Et de donner des formules toutes faites : “Pourquoi vous occupez-vous de mon école ? Je ne vais point vous donner des conseils pour la culture de vos champs ou la direction de votre atelier ? [...] Je suis maître dans mon école”.

M. l'inspecteur général ajoute qu'il faut bien recevoir les parents pour les compter facilement. Il ne faut pas leur permettre de s'occuper de l'intérieur de l'école. « Pourquoi vous occuper de mon école ? faut-il leur dire, je ne vous ferai pas donner des conseils pour la culture de vos chapeaux ou la direction de votre atelier ? » Il faut que l'incident est réglé.

Bons points : sont employées dans les classes inférieures ; pour les classes supérieures, il existe des bons points d'histoire, de géographie, une promenade scolaire (pierres pour musée, plantes pour herbiers, arpentage).

Les "bons points centimes" sont exclus car ils développent l'amour du gain, du lucre.

Billets de satisfaction : l'inspecteur général dit que les élèves trafiquent ce type de récompenses. Pour empêcher ce commerce, il faut que chaque billet soit personnel.

Livres : distributions trimestrielles, sans solennité, sont les seules produisant de bons résultats. Les distributions annuelles "ne servent qu'à mécontenter les parents".

Punitions :

Il ne faut pas trop punir car l'abus en tout est un mal. Le maître qui punit trop est le seul coupable, il prépare mal ses leçons, ne sait pas expliquer. La notion de pardon est suggérée. Les maîtres bruyants ne sont pas écoutés.

Principales punitions : mauvais points, réprimande, retenue, exclusion temporaire ou définitive.

Mauvais points : une lecture attentive nous fait comprendre qu'il s'agit du retrait des bons points. Si un élève s'est vu retirer un grand nombre de bons points, on le retient à la récréation ; il fait, sous les yeux du maître, un devoir écrit.

Toutefois, l'inspecteur général précise qu'on doit priver, le moins possible, les élèves de la récréation : "ce n'est pas hygiénique".

Les punitions dont il ne faut pas faire usage sont celles qui peuvent porter atteinte à la santé des enfants ou "aigrir leur caractère" : mise à genoux, privation de nourriture, privation totale de récréation, écriteaux, bonnet d'âne...

Branche nouvelle et importante de l'enseignement : l'instruction morale et civique

Notes recueillies sur le procès-verbal de la conférence du 2 juin 1883.

Il est difficile de parler de morale : pas de démonstration sèche et froide, mais un langage simple, cordial, convaincu. Les leçons doivent être bien préparées. L'usage des livres n'est pas recommandé.

Les conseils suivants sont donnés : raconter une fable, une histoire à la portée des élèves.

Il est dit que "la morale passe par-dessus le marché" "Il n'est pas jusqu'au chant qui n'ait un but moral".

Faire aimer l'ordre, la propreté, la complaisance pour les camarades, le respect des parents, l'amour de la vérité. N'attaquez aucune croyance et habituez les élèves à respecter toutes les convictions.

L'enseignement civique doit se donner aussi oralement. Il doit consister en causeries simples, familières sur l'organisation du pays.

Des livres sur le droit usuel et l'économie politique sont cités. Il s'agit des travaux de Maurice Bloch et Bastiat.

L'inspecteur général donne un rapide aperçu de l'économie politique : Besoin, libre organisation du travail, utilité du capital, des machines, des matières premières, faculté de transport et de communication, liberté de commerce dans l'intérêt de tous, "suppression des famines"...

L'économie politique est toute une philosophie sociale.

"Que les enfants en sortant de l'école aient quelques idées nettes sur cette science et, quand ils seront ouvriers, on ne les verra pas parmi les fauteurs de grèves et de désordres".

Que les enfants en sortant de l'école aient quelques idées nettes sur cette science; et quand ils seront ouvriers, on ne les verra pas faire les fauteurs de grèves et de désordres.

Pour payer le prix civique, économique, social et moral, cela demande beaucoup de dévouement, de vertus. L'exigence est à la hauteur des valeurs morales chassant l'égoïsme, la paresse, le vol et la violence.

Puisse notre société multiculturelle produire des régularités afin que "la porte du temple de la vérité soit ouverte à tous les âges" (Condorcet).

Les conférences pédagogiques

La tenue des registres pédagogiques montre qu'au début et à la fin de chaque année scolaire, une conférence pédagogique avait lieu, invitant tous les enseignants, de l'enseignement public et religieux du secondaire et du primaire, à présenter des sujets d'études et des méthodes employées.

Une population importante de garçons (pas de gémation jusqu'en 1948) fréquentait cette école à douze classes avec approximativement 360 enfants.

Entre les élèves du Petit lycée (les riches) et ceux de l'école Lakanal (les pauvres), des bagarres éclataient souvent et pourtant, ils étaient formés à la même pédagogie².

Jeux d'enfants, dirons-nous, car ces enfants ont grandi...*

M.-G. F.

Sources : cycle de conférences 1880, 1881, 1882, 1883 (documents appartenant à l'auteur).

2. Il est à noter que le directeur du petit lycée est devenu président de l'Universitaire du Périgord (association réglant les risques du métier de pédagogue) et président au plan national de la fédération de toutes les associations départementales, actuellement l'Autonome de solidarité de l'enseignement public.

* Je remercie pour l'évocation de leurs souvenirs mes collègues et amis :

Dr Gilles Delluc (Petit lycée)

Dr Jacques Chignague et Francis Ardouin, directeur de l'institut universitaire de technologie (école Lakanal).

Une jeune institutrice dans la Résistance

par Jacques LAGRANGE

Plusieurs anciens de la Résistance, dont notre ami, Ralph Finkler, ont bien voulu évoquer la mémoire de Ginette Marois. Nous profitons de leurs souvenirs pour écrire ce texte.

Le rôle des femmes, des jeunes filles, des épouses ou des grands-mères, n'a pas été suffisamment évoqué, pour ce qui est de leur participation au maintien du moral durant la période 1940-1945. Entre autres choses, il faut se souvenir des milliers de prisonniers de guerre retenus outre-Rhin et du déficit de bras pour la production agricole. Il convient de se féliciter de leur abnégation au rôle apparemment mineur de "femme au foyer" utiles à faire bouillir la marmite. La femme sut aussi tenir un rôle dans la Résistance : Laure Gatet, Valentine Bussière et bien d'autres sont connues pour l'exemple qu'elles ont donné. Souvenons-nous.

Orpheline à 8 ans, Ginette Marois doit quitter son pays natal pour aller habiter chez sa tante qui va poursuivre l'éducation maternelle. Née le 19 juillet 1920 à Mensignac, elle part donc pour Taussat-les-Bains, en Gironde, rejoindre Mlle Palussière. Après des études à l'école primaire du village, ses progrès scolaires lui permettent d'être prise en charge par les sœurs de Saint-Joseph, rue du Hâ, à Bordeaux. A 16 ans, elle obtient son brevet élémentaire, mais n'ayant pas la vocation religieuse, elle choisit de poursuivre ses études, se voit octroyer une bourse et entre à l'école supérieure de Sainte-Foy-la-Grande. En 1939, 1940 et 1941, elle passe avec succès les

trois parties du brevet supérieur. Ginette Marois devient alors institutrice remplaçante en Gironde, tout en suivant les cours de la faculté de lettres de Bordeaux.

Dès 1941, elle est en contact avec le professeur Auriac, de la faculté de médecine, qui lui parle d'un esprit de résistance. Convaincue, elle participe à des opérations clandestines en Gironde occupée, sous le pseudonyme de *Simone*, et réussit plusieurs missions de chaque côté de la ligne de démarcation. Son groupe, repéré par l'ennemi, est démantelé. Ginette Marois réussit à fuir et passe au travers des mailles du filet tendu. Elle obtient un poste d'institutrice à Mongauzy (Lot-et-Garonne) et s'engage au côté de la Résistance de ce département.

Les vacances scolaires de la mi-juin 1944 lui permettent de se donner à plein temps à l'action ; elle rejoint le groupe *Demorny Anic* où elle retrouve son frère Yves Marois. Elle adopte alors le surnom de *Ditka* et devient agent de renseignement, de liaison, sans cesse volontaire pour les missions les plus délicates et les plus dangereuses. Avec ruse, sourire et persuasion, elle relève le plan des travaux effectués sur le terrain d'aviation de Bergerac-Roumanières, en vue de miner le camp. Les combats pour la libération du Sud-Ouest la voient en première ligne à Sainte-Foy-la-Grande, Bergerac, Castillon, Libourne et Bordeaux. Le 15 août 1944, sa compagnie est engagée face à Sainte-Foy. Un convoi ennemi est attaqué sur la route du Fleix. Avec un parfait sang-froid, Ginette Marois rampe à terre pour aller récupérer les armes des ennemis abattus, sous le feu des rescapés. Quelques heures après, imperturbable, elle traverse la Dordogne à la nage, sous le tir d'une automitrailleuse allemande. Elle réussit à prévenir le chef du détachement Cyrano du danger qu'il encourt. Ce glorieux fait d'armes permettra à *Ditka* d'être citée à l'ordre de la brigade par le colonel Chène, commandant des Forces françaises de l'Aunis.

Lors de la fête de la victoire des groupes des Forces française de l'intérieur (FFI), qui a lieu au stade municipal de Bordeaux, ses camarades la placent en tête de la colonne. Il en est de même à Périgueux, lors de la cérémonie officielle, le 23 août 1944. Pour honorer comme il convient leur héroïne, ses camarades demandent à *Ditka* d'ouvrir le défilé sur les boulevards, avant qu'elle prenne la parole lors des discours devant le palais de justice.

Mais la guerre n'est pas achevée, on se bat sur le front de l'est. En septembre 1944, la jeune femme signe un engagement dans l'armée pour la durée des combats ; elle est soldat de première classe au 6^e bataillon du 106^e régiment d'infanterie. Elle participe aux combats de Surgères, Forges,



Puydrouard, Aigrefeuille notamment. Début octobre 1944, toujours sur le front de l'Atlantique. Malencontreusement, la voiture de l'état-major qui conduit *Ditka* fait une embardée et quitte la route pluvieuse. Ginette Marois est dirigée, grièvement blessée, sur l'hôpital de Niort où elle décède, après cinquante heures passées dans le coma, le 15 octobre 1944. Elle avait 24 ans.

Trois jours après, la population de Mensignac, son village natal, et tous ses amis, lui feront des obsèques émouvantes avec les honneurs militaires et la remise de la croix de guerre avec citation. Cinquante années après, sa dépouille sera inhumée dans le caveau familial à Saint-Léon-sur-l'Isle. Par ailleurs, son nom sera donné à une rue de Taussat, en souvenir de son séjour dans cette petite ville.

J.L.

Correspondance Maine de Biran - Durand de Corbiac (juin 1813 - juillet 1823)

par Gilles ROMEYER DHERBEY

DEUXIEME PARTIE :

Voir tome CXXVII, 2000, pp. 363-384.

Lacoustète. Lundi matin 9 août (1819).

Je suis arrivé hier ici, mon bon voisin, et je vais me rendre à Grateloup : j'y serai vers midi. Je compte sur le plaisir de vous avoir à dîner avec notre ami Roussille. Il est essentiel que nous nous voyions avant votre départ pour Périgueux, et je serais désolé de manquer l'occasion de vous embrasser aujourd'hui, car il est douteux que vous me retrouviez à Grateloup à votre retour, devant partir cette semaine pour les eaux.

Je vous attends donc, cher voisin, plus encore pour satisfaire à un besoin de cœur que pour parler d'affaires publiques, etc. Je me fais une vraie fête de revoir le cher sous-préfet de Libourne.

Tout à vous, cher bon voisin, de cœur et d'âme.

M B

Je serai bien empressé d'aller embrasser Mme Durand et votre jolie petite. J'ai été voir vos chers enfants la veille de mon départ de Paris ; ils se portaient à merveille.

*
* *

Saint-Sauveur, le 14 Septembre (1819).

Je ne veux pas, mon cher bon voisin, laisser partir votre beau-frère sans vous dire par lui un petit mot de souvenir. Je vous écrivis en arrivant aux Eaux-bonnes, il y a plus de trois semaines. Vous ne m'avez pas répondu, et comme je connais votre exactitude et votre amitié pour moi, je suis surpris et affligé de ce silence, craignant qu'il n'ait quelque cause fâcheuse. Je ne sais à quoi attribuer le silence que tout le monde garde avec nous ; ma femme s'inquiète de son côté de n'avoir aucunes nouvelles de Lacoustète ; personne ne m'a écrit de Paris depuis que j'habite les montagnes ; il semble que nous soyons séparés de l'univers entier. Il n'y a que les mauvaises nouvelles qui arrivent partout et toujours assez tôt ; aussi la seule lettre que j'aie reçue du pays a été pour m'apprendre la mort de ce pauvre curé de Saint-Sauveur, que je regrette vivement.

Nous sommes ici depuis huit jours avec l'intention de repartir à la fin du mois. Nous serons à Grateloup du 3 au 4 octobre au plus tard : me trouvant assez bien des eaux je veux en profiter jusqu'au dernier moment. Nous ramènerons le bon docteur Delpit, avec qui je parle souvent de vous.

Adieu, cher bon voisin ; écrivez-moi donc quelques mots ; parlez-moi de Corbiac, de Grateloup, de la chère petite, des vendanges, etc.

En attendant le plaisir de vous embrasser, je suis, cher bon voisin, tout à vous.

M B

*
* *

Paris, le 10 novembre (1819).

Je m'acquitte avec plaisir, cher bon voisin, de la promesse que je vous ai faite en nous séparant de vous donner de mes nouvelles dès mon arrivée à

Paris, et de vous faire part des premières impressions que j'éprouverais en voyant de près le grand théâtre politique sur lequel on fixe au loin des regards si curieux... Ne croyez pas cependant que cette lettre ait pour objet de vous donner de grandes lumières sur ce que vous seriez, comme tant d'autres, si désireux de savoir. Cet objet serait trop mal rempli ; je veux seulement vous donner aujourd'hui une preuve de souvenir et d'amitié, en provoquant par mon exactitude la suite d'une correspondance à laquelle j'attache le plus grand prix.

Je ne suis ici que depuis deux jours et je crois déjà en savoir autant sur les affaires que ceux qui ne se sont pas éloignés du théâtre, ou plutôt ceux-ci n'en savent pas plus que moi. J'ai vu une multitude d'hommes d'affaires de toutes couleurs. J'ai trouvé beaucoup d'espérances et de craintes en sens inverse, et nulle part des certitudes positives sur ce qui est ou sur ce qui va arriver. Ma première visite a été à l'Intérieur ; c'était un devoir, et j'ai eu lieu de me féliciter de l'avoir rempli avec empressement. J'ai été accueilli avec toutes les marques d'effusion, de confiance ; tous les nuages, et jusqu'aux moindres différences d'opinion et de points de vue semblent avoir disparu. Notre ministre m'a paru en être absolument au même point où en était M. Laîné l'année dernière à la même époque : il est effrayé des dangers de la position ; il sent vivement la nécessité de changer la marche des affaires et d'arrêter le torrent qui menace de nous entraîner encore vers l'abîme des révolutions. Il est tout occupé à en combiner les moyens ; deux de ses collègues MM. de Serre et Portat) sont parfaitement d'accord avec lui ; je ne puis rien dire des autres, mais si j'en dois croire les apparences il faudrait s'attendre à un changement dans une partie du ministère et à une augmentation dans le nombre de ses membres. Les projets de loi qui seront présentés aux Chambres sont tous dans le sens le plus monarchique. L'exclusion de Grégoire paraît convenue et on a trouvé dans son élection une nullité légale qui simplifiera beaucoup la question. D'importants changements à la loi des élections seront proposés, et avec de tels moyens et de telles garanties donnés aux vrais amis de la monarchie constitutionnelle, j'espère que nous sortirons de ce mauvais pas, et qu'il y aura concours d'une saine majorité (vraiment royaliste) dans les Chambres.

Voilà, cher voisin, non des certitudes, mais de bonnes espérances, que je n'ai pas voulu différer de vous communiquer.

Je vous prie cependant de ne point me citer dans cette circonstance ni dans aucune autre au sujet des nouvelles ou des probabilités politiques dont je vous fais part, et que la suite (dont je ne répons pas), pourrait bien démentir.

J'ai écrit à ma femme pour lui apprendre mon arrivée. Veuillez lui faire part (de) cette lettre ; elle doit être maintenant (de) retour dans ce pauvre Grateloup (qui) est devenu bien triste. Ainsi, tout n' (est) que

changement, vicissitudes dans cette vie, qu'on a si bien comparée à un voyage sur l'onde mobile... Puissent quelques flots de cette onde vous ramener bientôt vers moi. Je n'ai pas encore vu vos enfants mais j'en ai de bonnes nouvelles par Dupeyron.

Adieu, cher bon voisin et ami ; écrivez-moi, parlez-moi en détail de tout ce qui vous intéresse, des personnes et des lieux. Je recommande toujours à votre amitié ma femme et mon Grateloup. Dites mille choses tendres pour moi à votre excellente femme. Je vous embrasse.

M B

*
* *

(1^{er} janvier 1820).

(Le début de la lettre manque)

..... qu'a éprouvées Paul avec M. Saffrey chez notre ministre ; le moment d'occuper Son Exc. d'affaires privées était on ne peut plus mal choisi. Quant aux dames, il ne faut s'étonner de rien dans le sens qui a offusqué ce pauvre Paul. J'en ai vu bien d'autres ; c'est une habitude, et je conviens qu'il pourrait y en avoir de plus agréables ou de moins inconvenantes. Il faudra réparer cela avec le ministre dans un moment plus tranquille. Nous sommes occupés autant que nous occupons les autres.

La grande affaire sur le tapis et celle par laquelle on débitera, c'est une nouvelle loi d'élections. Y aura-t-il ou non majorité dans la Chambre pour le grand changement préparé ? Les paris sont ouverts ; on s'agite en sens inverse ; personne ne peut dire au juste ce qui va arriver. Le nouveau ministère paraît marcher sur le bon pied et fait des conquêtes, mais les antécédents lui nuisent dans beaucoup d'esprits. Je compte plus sur la nécessité des choses que sur les dispositions et la volonté des hommes, variables par nature.

Je suis fort pressé ; nous avons messe du Saint-Esprit aujourd'hui, et demain le grand jour... Le discours du roi sera très ferme et dans le sens de tout ce qui se prépare...

Adieu cher voisin. Je vous embrasse et suis votre ami de cœur.

M B

Mille amitiés à votre chère femme. Dites à la mienne que je lui écrirai par le prochain courrier, et que mon rhume est un peu amendé.

*
* *

12 janvier (1820).

J'ai reçu, cher bon voisin, votre lettre du 10 janvier. Je voulais faire une réponse détaillée et digne de la lettre. J'avais bien des choses à vous dire, mais j'attendais un moment plus tranquille que celui-ci où je suis occupé d'un grand travail sur les pétitions, qui ne sont que trop à l'ordre du jour.

Une circonstance fâcheuse m'engage à anticiper de quelques jours la lettre que je vous aurais écrite un peu plus tard. Vous savez probablement que notre bon compatriote M. Poussou d'Hollande est arrivé à Paris souffrant d'un gros rhume, qu'il est resté quelques jours en hôtel garni sans sortir et qu'enfin il a pris le parti de se faire transporter chez M. Butet où il a reçu et reçoit encore tous les soins nécessaires à son état.

Hier, je reçus un billet de M. Butet qui m'annonçait que M. Poussou était plus malade et que les médecins qui le voyaient en auguraient mal. M. Butet me consultait pour savoir s'il fallait écrire à sa famille afin d'engager l'un de ses plus proches à se rendre près de lui de suite.

Je fus sur-le-champ voir notre pauvre malade ; je le trouvai au lit, un peu oppressé mais assez tranquille et sans aucune crainte sur son état. Il me témoigna le plaisir qu'il avait de me voir, fit la conversation comme un homme en santé, sans autre altération que celle de la voix, et j'avoue qu'il ne présentait pas l'apparence d'un danger aussi imminent que celui que je redoutais. Cependant, M. et Mme Butet sont vraiment alarmés d'après le rapport des médecins. Il paraît que la poitrine est profondément affectée ; il y a une fièvre lente, des crachats purulents, et l'on ne peut se rassurer sur les conséquences plus ou moins prochaines d'un tel état...

J'ai donc cru devoir satisfaire sans retard au désir de M. Butet en vous donnant ces détails sur la situation de notre compatriote. Vous connaissez mieux que moi ses affaires ; vous jugerez jusqu'à quel point il importerait que l'un des siens fut près de lui, et vous ferez de mon avis l'usage que vous dictera votre sagesse et l'intérêt que vous prenez à M. Poussou et à sa famille.

Je n'ai pas le temps de vous parler en ce moment de politique. L'incertitude est toujours la même, et c'est là un bien grand mal. Je crois pourtant que le gouvernement va prendre un parti, et que nous aurons la

semaine prochaine le grand projet sur les élections. Dans ce que vous me dites au sujet de C.⁷, je vois que vous ne distinguez pas assez l'individu de l'homme public : je partage vos sentiments pour l'un sans pouvoir approuver l'autre, et je crois que sans le vouloir il nous fait un grand mal. Sa maladie, dont les journaux ont parlé, n'est pas sérieuse ; M. de Serres va mieux.

Je vous remercie de vos détails sur l'article des protestants et du curé de Bergerac : j'en avais besoin pour me fixer. J'ai appris avec plaisir la convalescence de M. Paulin et je m'en réjouis de cœur avec vous. J'ai vu vos enfants hier, qui vont à merveille. Nous parlons souvent avec Delpit et sa femme de vous et de Mme Durand.

Je vous embrasse et vous aime tous deux de tout mon cœur.

M B

J'embrasse aussi la jolie Mathilde.

*
* *

Paris, le 26 janvier (1820).

J'ai à vous apprendre aujourd'hui, mon bon voisin, une bien triste nouvelle. Ce pauvre M. Poussou n'existe plus ; il a cessé de vivre hier matin vers 3 heures ; je l'avais vu trois jours avant, et quoiqu'il m'eût paru extrêmement affaibli, cependant comme la parole était bonne, et qu'il avait toute sa tête, je ne pensais pas qu'il fût si près de sa fin. Il me parla tout le temps de son projet de retourner chez lui dès qu'il aurait repris un peu de force...

Le soir même du jour où j'avais été visiter ce pauvre malade, je reçus la lettre de Madame Poussou. Je n'avais pas attendu cette lettre pour tâcher de découvrir si M. Poussou verrait avec quelque plaisir sa femme venir lui donner ses soins. J'avais voulu le mettre sur ce chapitre, mais il ne m'avait pas répondu, et je craignais de lui frapper l'imagination dans l'état où il se trouvait. Madame Butet me dit lui avoir parlé aussi de Madame Poussou sans en obtenir de réponse positive.

Malgré cela j'étais déterminé à faire près du malade une demande expresse après avoir reçu la lettre de Madame Poussou, mais la mort ne m'en a pas laissé le temps.

7. Sans doute de Cazes.

Je vous donne ces détails, cher voisin, afin que vous les communiquiez avec la mesure que vous croirez convenable à Madame Poussou. J'ai cru plus sage de les faire passer par votre intermédiaire, au lieu d'écrire directement à la veuve, dont la lettre m'a bien touché ; elle ne doit pas douter de mon dévouement et de mon intérêt pour tout ce qui lui est relatif. M. Butet est venu hier matin me donner des détails sur tout ce qu'il avait fait ou se disposait à faire dans cette triste circonstance ; je lui ai donné mes avis tels que je les ai cru bons... Le juge de paix a été appelé pour la vérification de toutes choses. J'ai offert à M. Butet de faire les avances nécessaires s'il y avait lieu. La famille verra ce qu'il y a à faire par la suite. J'irai voir aujourd'hui le jeune Poussou, qui se porte bien. Il est bien malheureux sous tous les rapports que M. Paulin se trouve malade en ce moment. Je pense qu'il serait venu à Paris ; un si pénible voyage dans cette saison ne peut guère être proposé à Madame Poussou. Veuillez lui dire que je suis ici complètement à ses ordres.

Adieu, cher bon voisin, je ne puis aujourd'hui vous parler d'autre chose. Je n'ai d'ailleurs aucune nouvelle politique à vous donner ; nous sommes toujours dans l'attente... On annonce le projet de loi d'élection pour le 1^{er} février.

M. D. C.^s va beaucoup mieux. Je vous embrasse et Madame Durand et Mathilde de tout cœur.

MB

*
* *

Paris, 14 février 1820.

Mon cher bon voisin, j'attendais pour vous écrire une réponse à la lettre que je vous adressai sur la mort de notre malheureux ami M. Poussou. Je vous priai d'être mon interprète auprès de la veuve près de qui j'avais cru devoir vous prendre pour intermédiaire dans cette pénible circonstance. Je suis surpris que vous n'avez pas répondu à cette lettre : j'en ai reçu seulement une de vous dans l'intervalle et avant que vous ne fussiez informé de l'événement. Je voulais passer depuis plusieurs jours chez M. Butet pour savoir s'il avait des nouvelles, mais je n'en ai pas trouvé le moment. Chaque

jour amène ici tant d'impressions, d'idées et d'occupations diverses qu'on a bien de la peine à se diriger comme on veut dans ce tourbillon perpétuel. J'irai au premier moment voir vos enfants et m'informer des nouvelles de Corbiac en attendant que vous m'en donniez vous-même.

Lorsque vous recevrez ma lettre, vous aurez déjà appris le funeste événement qui vient de plonger la capitale dans le deuil et la consternation. Il est affreux d'avoir à gémir et à rougir d'un crime de plus contre cette famille qui fit pendant des siècles la gloire et le bonheur de la France et qui n'a guère trouvé de nos jours parmi nous que la haine, la persécution et la mort. L'assassinat du malheureux duc de Berry est-il le résultat d'un horrible complot que beaucoup de circonstances tendraient à faire soupçonner ? Est-ce uniquement l'œuvre d'un fanatisme politique individuel ? C'est ce que l'instruction de cette épouvantable affaire pourra nous apprendre plus tard. Ce qu'il y a de frappant, c'est qu'on assure que le bruit de l'assassinat du duc de Berry avait couru à Lyon et à Rennes quelques jours auparavant. La désolation de toute la famille ne peut s'exprimer ; les scènes de douleur que j'ai vues moi-même, et celles qu'on m'a racontées, sont déchirantes j'en suis atterré ; il me semble toujours que je fais un mauvais rêve.

Ce funeste événement rend encore plus critique notre situation, qui l'était déjà assez. Le gouvernement sent un peu tard le besoin de prendre des mesures énergiques contre la faction ennemie, mais pourra-t-il obtenir le concours de la Chambre des députés composée comme elle l'est, et après que tant d'hésitations, d'incertitudes, de ménagements ont si fort accru les moyens de l'opposition hostile ? Vous verrez par les journaux d'aujourd'hui que le fameux projet de loi d'élection a été présenté hier à la Chambre, dans un moment où l'on ne s'y attendait guère. Il est accompagné d'un projet de loi temporaire sur la liberté individuelle. On a porté en même temps aux Pairs une loi suspensive de la licence de la presse. Je ne sais ce qui va arriver de tout ceci, mais plus je réfléchis sur les dispositions qui éclatent à droite contre les personnes, à gauche contre les choses, moins j'ai d'espérance qu'on fasse quelque chose de bon avec cette Chambre. Je ne puis m'empêcher de frémir sur la situation de D.C.⁹ ; jamais il n'y en eût d'aussi critique. Je ne doute pas qu'il ne reconnaisse aujourd'hui les fautes passées, et qu'il ne voulût les réparer, mais comment y parviendra-t-il ? La haine aveugle de quelques-uns de ses ennemis le sert personnellement, mais ne contribue pas à arranger les affaires.

Adieu cher voisin. Donnez-moi donc de vos nouvelles et recevez l'assurance de tous mes sentiments.

M B

9. Decazes.

*Mes tendres respects à Mme Durand ; j'embrasse votre Mathilde.
J'espère que M. Paulin est complètement rétabli ; faites-lui mes compliments.*

*
* *

Paris, le 26 mars 1820.

Je voulais depuis plusieurs jours, cher bon voisin, répondre à votre lettre du 11 mars, et vous remercier des détails que vous avez eu la bonté de me donner sur un sujet bien intéressant pour vous comme pour moi. J'avais bien pensé que vous ne tarderiez pas à aller visiter dans sa retraite cet ami que vous aviez vu naguères ici, dans tout le brillant prestige du monde, entouré d'un si grand nombre de courtisans et de flatteurs. Il fût toujours le même pour vous, et vous payez en ce moment le plus juste tribut à l'amitié qui ne s'est jamais démentie à votre égard. Quoique je ne puisse pas en dire autant, j'ai partagé votre sentiment pour cet ancien ami tombé de si haut. Je n'ai pas cessé un instant de rendre justice aux qualités de son cœur, qui vaut bien mieux que son esprit. J'ai souvent été indigné des injures dont tous les partis l'ont accablé, et ce qui vous surprendra peut-être, c'est que moi qui avais presque cessé de le voir (à cause de la froideur et de la méfiance qu'il me témoignait), j'ai dû plusieurs fois prendre son parti contre des hommes qui étaient fort avant dans son intimité. Si j'avais eu besoin d'une leçon de plus pour connaître le monde, celle-là m'aurait surtout éclairé. Je suis plus peiné que surpris d'apprendre que D.C.¹⁰ ne supporte pas sa chute avec la force d'âme et le calme qui s'allient toujours avec une véritable grandeur. Mais dans une position comme la sienne, l'espérance de remonter excite et entretient sans cesse cette malheureuse ambition qui est le tourment de la vie et le poison de l'âme. Tout irait mieux pour la personne de l'ex-ministre (comme pour la chose publique dans l'état présent), si tout espoir de retour était perdu... mais l'idée d'une résurrection prochaine subsiste, et de là l'agitation intérieure (de la personne) et extérieure (de la société). Dans notre Chambre la gauche n'a pas désespéré, et la droite ne cesse pas d'être en méfiance... Combien d'idées et de sentiments divers vont d'ici se rattacher à ce lieu solitaire que vous avez visité... Certes, cet asile champêtre n'est pas

10. Decazes.

celui du repos, de la paix, de la franchise, et c'est tout ce qu'on trouve à Corbiac ou à Grateloup, de ce qui fait le seul bien de la vie. La diplomatie avec tous ses replis a dû s'établir aux Gibeaux, comme dans son centre. Le départ de M. de Saint-Aulaire avec la ruse d'Argoult a rassuré, et donne bien encore à penser. Quoique plus près, vous ne pouvez en savoir plus que nous à Paris : l'avenir nous instruira. Quant à moi, je ne crois pas plus au retour de M. D.C au timon des affaires qu'au retour de Sainte-Hélène. Ce sont bien d'autres chances que nous aurons, et malheureusement notre ministre (dont je n'accuse pas les intentions) nous a exposé à tous leurs périls.

Si vous avez été aux Gibeaux dans ces dernières circonstances, je vous serai obligé de me faire part confidentiellement de ce que vous saurez sur ses projets ultérieurs, etc. Je ne puis guères rien ajouter de nouveauté aux nouvelles que vous réservez pour les journaux. Nos séances présentent toujours l'aspect le plus hostile, et nous approchons de plus en plus du moment où il n'y aura plus de parti moyen entre le salut (à tout prix), ou la mort certaine de la monarchie légitime. Il s'agit maintenant de voter pour l'un ou pour l'autre. Vous savez depuis longtemps quel parti j'ai choisi. J'y reste fidèle quoiqu'il arrive.

Je n'ai pas le temps de vous parler de nos champs où pourtant j'aurais bien besoin de laisser se reposer un peu mon esprit plein de trouble et d'agitation. Je vous recommande mon ermitage et ma femme quand vous aurez un peu de loisir. Je n'ai pas pu aller voir vos chers enfants depuis bien des jours ; je sais qu'ils se portent bien.

Recevez, cher bon voisin, pour votre excellente femme et pour vous l'assurance des sentiments les plus dévoués et tendres.

M B

Je n'écris pas à ma femme par ce courrier. Veuillez lui faire dire que je me porte assez bien, que j'ai reçu sa lettre du 18, et que je pense à elle, au milieu de tant de soucis.

*

* *

Paris, 30 avril 1820.

Je ne veux pas laisser partir Madame Poussou, cher bon voisin, sans lui remettre pour vous quelques mots de souvenir et d'amitié, en échange de la bonne lettre qu'elle m'apporte de votre part.

Je voulais y répondre plus tôt mais entre les occupations habituelles de ma vie que vous connaissez, il y a des temps de trouble d'esprit et de découragement, où l'on a même de la peine à faire ce qui est de devoir rigoureux ; on aimerait bien dans ces états de l'âme à être entouré des personnes qu'on aime, en qui l'on a toute confiance, à (.....)'¹¹.

..... quelques pas en avant. Comment et quand cela finira-t-il ? Sera-t-il possible même de discuter la loi d'élection, dans une Chambre disposée et travaillée comme la nôtre ? On nous annonce l'arrivée de M. D. pour un de ces jours prochains ; on croit que ce sera un moment de crise ; je ne le pense pas, mais le mal vient de plus loin; il est bien profond.

Je voulais, cher voisin, me distraire un peu avec vous, et voilà que j'ai été entraîné à ne vous parler que du seul sujet de nos préoccupations.

Madame Poussou part aujourd'hui avec son fils, qui est beaucoup mieux d'après ce qu'on m'a dit. J'ai été la chercher, elle est venue aussi sans que nous ayons pu nous rencontrer. J'en suis vraiment fâché.

J'espère que la belle saison va remettre entièrement Paulin, et je le désire de tout mon cœur. Notre ami Delpit part dans 15 jours pour se rendre directement à Barèges en passant par Bordeaux. Je pense que M. Paulin ira visiter les montagnes où l'on retrouve souvent la santé, et toujours le repos. C'est à quoi j'aspire, mais en vain pour cette année. Je serai heureux si je puis être au mois de septembre à Grateloup.

Adieu, cher voisin ; conservez-moi votre amitié et donnez-moi quelquefois de vos nouvelles. Je vous embrasse de cœur.

Maine de Biran

P.S. Bien des choses tendres pour moi à Madame Durand ; j'embrasse votre jolie Mathilde.

*
* *

Paris, 4 juin 1820.

Vous voyez assez par les journaux, cher voisin, la cause qui m'empêche d'être exact dans ma correspondance avec vous, et je ne crois

11. Un feuillet de la lettre manque.

pas même avoir besoin de justifier mon long silence près de l'indulgente amitié. Je suis absorbé réellement par une idée fixe, à laquelle se rattache celle de la vie ou de la mort.

Vous lisez dans les journaux nos interminables et scandaleux débats ; vous savez où nous en sommes aujourd'hui. D'après la petite victoire remportée hier à une majorité de cinq voix pour le premier article de la loi délections, qui contient tout le principe de la division en deux espèces de collèges, nous avons l'espoir le mieux fondé d'emporter la loi telle qu'elle est proposée, avec quelques simples modifications qui ne changeront rien au principe, mais le choc sera encore violent, et nous ne savons pas tout ce que l'ennemi peut encore nous préparer. Heureusement nous sommes en garde. On a essayé d'intimider les faibles par des menaces et des tentatives de mouvements populaires : on a réuni autour du Palais quelques centaines d'écoliers qui criaient vive la Charte, vive Chauvelin, à bas les aristocrates, etc. Comme d'autres jeunes gens se sont réunis pour crier vive le roi, on en est venu aux coups de bâton, la gendarmerie, la garde nationale ont dissipé les groupes, mais la scène a été surtout hier tumultueuse au-dehors, comme au-dedans de la Chambre où les passions fermentent plus que jamais. Heureusement l'agitation se borne à un assez petit nombre de têtes ; la masse reste et restera tranquille, et le gouvernement du roi sortira, j'espère, triomphant de cette lutte scandaleuse. Il n'a besoin que de réunir un peu plus de fermeté à la sagesse qui ne lui manque pas.

Vous devez croire que je mène une vie dure au milieu de tant d'agitations. Je tâcherai de faire mon devoir jusqu'au bout, mais de quelque manière que nous sortions de la crise, je ne m'exposerai pas pour ma part à une nouvelle, qui serait au-dessus de nos forces vraiment affaiblies.

Vous avez fait un voyage à Bordeaux, et je ne sais si ma lettre vous trouvera de retour. J'ai reçu dans l'intervalle un mémoire de M. Dussunier d'Hollande sur le pont de Bergerac, avec copie de la lettre à vous adressée par M. Balguyrie et Cie, etc.

Après avoir conféré avec l'administration des Ponts et Chaussées, je prévois qu'il y aura impossibilité de traiter avec MM. les bailleurs de fonds bordelais. Leurs offres ne paraissent pas raisonnables. Dès qu'on leur assure 8% de leurs capitaux, sans aucune chance ni risque, pourquoi exigent-ils le produit du péage au-delà du temps nécessaire pour le remboursement de leurs capitaux et intérêts ? M. Becquey m'a demandé si l'on ne pourrait pas trouver dans le pays un certain nombre d'actionnaires. Il semble que les capitalistes ne devraient pas hésiter à placer leurs fonds d'une manière si avantageuse et si sûre, mais je pense et j'ai dit à l'administration des Ponts et Chaussées qu'il ne fallait compter sur ce moyen que pour une faible partie de la somme nécessaire (100 mille francs par exemple). J'espère déterminer l'administration à nous donner 100 000 fr de plus ; en tout 400 mille fr

resteraient de 5 ou 6 cent mille fr qu'il faut emprunter sur le département, en divisant la somme par un certain nombre d'années. Le chef de la division des Ponts et canaux, M. Bouillac, m'a promis de me donner un projet complet, après avoir pris connaissance des diverses propositions contenues dans les pièces que j'ai reçues de la sous-préfecture et que j'ai mises sous les yeux de l'administration. Dès que j'aurai ce projet de traite, je le transmettrai au sous-préfet, qui en donnera connaissance à nos habitants les plus zélés pour cette grande entreprise. Il n'est rien que je ne fasse pour en assurer le succès. Vous connaissez mes sentiments à cet égard.

Je vous prie de donner de mes nouvelles à ma femme, à qui je n'écris pas par ce courrier ; je sais qu'elle est à Grateloup maintenant. Je lui ai proposé de faire cette année le voyage de Paris au lieu de celui des eaux de Barèges. Si elle acceptait, il serait bien heureux pour elle et pour moi que vous vous déterminassiez à venir à la même époque. Je ne crois pas pouvoir quitter Paris avant la fin d'août. Adieu, cher bon voisin ; mille tendres compliments à votre femme. Je vous embrasse.

M B

*

* *

Grateloup, le mercredi 18 octobre (1820).

Je reçus hier matin votre lettre, mon cher voisin, au moment où j'étais prêt à monter à cheval pour regagner mon manoir. Si l'intéressant avis que vous me donnez du voyage de Mme Durand à Périgueux m'était arrivé un jour plus tôt, j'aurais certainement différé mon départ, pour profiter de la bonne fortune que vous avez la bonté de m'offrir, et prendre place au retour à côté de votre chère femme. Le voyage m'eût paru plus court que celui que j'ai fait hier, seul, enveloppé de mon manteau. Je suis bien fâché du mauvais temps d'aujourd'hui à cause de cette bonne Madame Durand qui aura fait à tous égards un triste voyage. Je sympathise avec elle sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres. J'ai fait aussi la conduite de mon jeune officier d'abord au Murat, puis sur la route de Thiviers, et j'ai éprouvé que le retour était triste.

J'ai apporté moins de gaieté du voyage de Périgueux que de celui de Bordeaux... J'ai laissé ma fille aînée malade, M. Gérard perclus de ses membres. Le préfet, chez qui j'ai dîné lundi avec plusieurs personnes, ne m'a

pas égayé. Voici le moment des intrigues, des passions de tout genre, des irritations d'amour-propre ou d'esprit de parti, etc.

J'aurais bien voulu que le gouvernement en choisit un autre que moi pour modérateur de tous ces éléments hétérogènes. Mais m'y voilà encore malgré moi ; il faut tirer le meilleur parti possible de la situation.

J'espère vous voir bientôt. J'irai au premier moment m'informer du voyage de Mme Durand, et causer d'affaires avec vous. J'espère avoir ici notre ami Delpit au premier moment ; je voudrais vous réunir à lui.

Adieu cher bon voisin, en attendant le plaisir de vous embrasser ; tout à vous.

M B

*

* *

Grateloup, 22 novembre (1820).

Mon cher bon voisin,

Pouvez-vous sans vous gêner en rien me faire le plaisir de me prêter votre cabriolet, pour aller à Périgueux lundi avec ma femme ?

Félix ne m'ayant pas ramené la calèche, qui doit faire le voyage de Paris, et avait besoin de réparation, je serais obligé de prendre place à la diligence ou d'emprunter le cabriolet de Fontaines si le vôtre n'était pas disponible.

Voilà pourquoi je vous envoie mon messenger de bonne heure avec ordre de se rendre à Bergerac pour parler à Fontaines, d'après la réponse verbale que vous voudrez bien lui faire au sujet de votre cabriolet. Je connais votre complaisante amitié pour nous, et j'en use sans façon ; mais je vous prie d'agir de même avec moi, et de ne pas vous gêner, pour peu que vous prévoyiez avoir besoin du cabriolet jusqu'à jeudi. Ma femme reviendra ce jour-là, qui sera celui de son départ de Périgueux pour Paris.

Je compte aller faire mes adieux à Madame Durand, et prendre vos commissions au premier moment. J'espérais vous voir ici un de ces jours, mais Félix qui vous a revu m'a dit combien vous êtes pressé d'affaires.

Recevez, cher bon voisin, l'assurance de nos sentiments pour vous et Madame Durand et tout ce qui vous appartient.

Je vous embrasse.

M B

*
* *

Paris, le 14 janvier (1821).

Malgré toutes mes tribulations d'affaires, de correspondance, etc., cher voisin, et en dépit de ma maladie de tous les hivers qui me tient et me rend l'existence assez pénible en ce moment, il faut pourtant que je vous dise que je ne vous oublie pas, que j'aime au contraire à m'entretenir en moi-même de mes bons voisins de Corbiac et que cette pensée, toujours douce, vient souvent effacer un peu la teinte lugubre et sombre dont me semble couvert tout ce qui m'entourne.

Votre bonne lettre a opéré une partie de cet effet.

Je commençais à m'inquiéter de votre silence, et j'attendais le moment où je pourrais le rompre : mais les jours ne suffisent pas à la multitude des occupations qui se présentent et quoique je fasse sans cesse le projet d'en prendre plus à mon aise, il m'est impossible de ne pas m'en laisser absorber. Comment résister en effet à toutes les idées qui viennent ici vous chercher, vous secouer, vous attirer malgré vous hors du cercle où vous voulez vous renfermer ? A Grateloup, à Corbiac on dispose de son temps, de sa pensée : on est maître chez soi ; ici on ne peut l'être. A nous de renoncer à la vie publique, et encore la vie particulière a-t-elle ses entraînements, son joug à porter.

Je bavarde avec vous quand je voulais être concis. C'est là un entraînement de cœur et je m'y livre. Je ne vous parlerai pas de politique : que pourrais-je vous en dire ? Cette Chambre n'a pas encore pris son aplomb. Les hommes n'y sont pas classés et cherchent leur place. Nous verrons plus tard, mais je ne crois pas que les folies des Donardieu, des Dudon, etc., etc., aient un grand succès ; elles serviront je crois plutôt qu'elles ne nuiront à la cause de la modération et de la sagesse. Vous avez vu dans les journaux le petit échec qu'a éprouvé une proposition bien raisonnable faite dans l'intérêt de la majorité contre les ultra-libéraux ; elle n'a eu que le tort de n'avoir pas été faite par un homme de la droite. Le ministère, qui m'avait pressé de faire cette proposition en a eu de

l'inquiétude et n'a pas osé la défendre. Je vous enverrai mon développement et mes réponses aux objections ; on l'imprime en ce moment.

J'ai reçu une lettre de Géraud, qui se trouvera mal, je crains de plus en plus, de ne pas se tenir dans la ligne de la raison. Les passions sont toujours de mauvaises conseillères.

Adieu cher bon voisin ; écrivez-moi plus souvent. Mille tendres amitiés à votre excellente femme ; je l'embrasse et la jolie Mathilde de tout mon cœur. Je sais que vos enfants vont bien : Delpit, qui est arrivé bien portant, a été les voir hier.

Tout à vous de cœur.

M B

*

* *

Paris, le 20 février 1821.

Mon cher bon voisin,

Je m'empresse de vous annoncer que je viens enfin de triompher de tous les obstacles cumulés contre l'exécution prochaine de notre pont de Bergerac.

Le projet de loi portant cet établissement et l'exposé des motifs sont prêts : je viens de faire arrêter la rédaction définitive de ce travail (auquel j'ai concouru) pour M. le Directeur Général des ponts et chaussées. Demain le projet sortira des bureaux de cette administration pour passer dans ceux du ministre de l'Intérieur, qui doit les transmettre au Conseil d'Etat afin d'arrêter définitivement le projet de loi et de le porter à la Chambre...

Ces dernières formalités nous prendraient encore un temps considérable si je n'étais pas là tous les jours pour presser les bureaux et les rapporteurs, etc. Mais après toutes les difficultés que j'ai eues à combattre pour obtenir mon projet de loi de l'administration des Ponts et Chaussées, je regarde comme un jeu ce qui reste à faire, puisqu'il ne s'agit plus aujourd'hui que de formes à remplir, tandis que jusqu'à hier, c'était le fond même qui était mis en question.

Ce que vous me dites dans votre dernière lettre me confirme ce que je savais déjà : c'est que nos chers compatriotes ont l'imagination vive et qu'ils ne jugent pas toujours bien des choses ni des personnes. Je ne prétends pas

me faire valoir : ce que je fais pour mon pays est dirigé par l'amour et le désir du bien, indépendamment de l'éloge ou de la critique comme de tout avantage ou intérêt personnel.

Ceux qui ont mis tant de préoccupation à juger de ce qui se ferait ou ne se ferait pas, à défaut de zèle ou d'activité de ma part, étaient bien loin de se faire une idée des obstacles contre lesquels nous aurions encore à lutter pour obtenir, dès cette année, ce que nous désirions et ce dont je croyais moi-même être assuré.

M. Balguyrie arriva à Paris il y a environ trois semaines, avec de grands projets de placements de fonds sur les travaux publics (Ponts ou Canaux) entrepris par le gouvernement. La hausse progressive des effets publics qui le déterminait, lui et quelques autres banquiers, à cette sorte de placement, le portait en même temps à faire des conditions plus avantageuses, pour le gouvernement et les localités, que ne l'avaient été celles des ponts de Libourne et de Bergerac. Comme il n'y avait encore rien de terminé pour ce dernier pont il convint, dans sa première visite à M. Becquey, de retirer la soumission qu'il avait déjà faite pour cet objet particulier et de le comprendre dans la soumission générale qu'il offrit de souscrire, à de meilleures conditions, pour d'autres ponts et canaux de navigation. Cette offre ayant été acceptée par M. Becquey, notre pont se trouvait ainsi ajourné jusqu'à ce que l'administration fut en mesure de présenter dans un seul projet de loi plusieurs établissements divers, dont les plans n'étaient pas même commencés.

La nouvelle de cet arrangement, que j'appris après coup, me mit au désespoir. Je courus à l'hôtel de M. Balguyrie, et je l'engageai à me suivre chez le directeur des Ponts et Chaussées ; là je fus assez bien inspiré pour déterminer M. Becquey à séparer l'établissement de notre pont de tous les autres projets, et à présenter incessamment une loi particulière pour ce seul objet. M. Balguyrie a renoncé à la prime du dixième qui devait être payée à la fin du remboursement. Cet avantage me semble petit, en comparaison de ce que nous gagnons à commencer de suite la construction de notre pont, que j'ai craint un instant de voir renvoyé aux calendes grecques. M. Becquey craint quelques murmures d'opinion sur les conditions onéreuses d'un emprunt fait dans des circonstances aussi favorables que celles d'aujourd'hui ; mais quand ces considérations ont été réglées, les circonstances étaient différentes, et elles peuvent changer encore... Voilà ce que nous dirions à la Chambre s'il s'élevait quelque discussion ; ce que je ne crois pas.

Je vous ai parlé en détail de cette affaire si importante pour notre pays, parce qu'elle est devenue pour moi une idée fixe, depuis huit à dix jours surtout. Je suis bien aise d'ailleurs que nos compatriotes sachent par vous à quel point nous en sommes, et ce qu'il en a coûté pour y arriver.

M. Froidefont de Bellisle est presque aussi occupé de son projet de navigation de l'Isle que moi du pont de Bergerac, mais quelque activité qu'il y mette, nous aurons la priorité, comme de juste.

Je voudrais savoir ce que pensent nos principaux négociants de Bergerac sur le projet de navigation de la rivière de l'Isle et sur ce qui en résulterait pour notre commerce, etc.

Je voulais me ménager le temps et la place de vous parler d'autre chose que d'affaires de localités, mais j'ai été entraîné. Je renvoie à une autre fois les causeries agréables sur Corbiac, Grateloup, etc.

Je n'ai pu faire qu'une visite à M. Butet et à vos chers enfants. Paul n'y était pas ; je vis Edouard à qui je fis mes représentations paternelles. J'espère aller les revoir incessamment. Adieu, cher bon voisin ; j'aime et j'embrasse de tout cœur les bons habitants de Corbiac.

M B

*

* *

Paris, le 28 mars 1821.

Je n'ai reçu que hier au soir, cher bon voisin, votre lettre du 18, et je ne veux pas tarder un instant à vous dire tout le plaisir qu'elle m'a fait. Vous avez d'abord très bien jugé de ce qui se passe relativement à notre grande affaire du pont de Bergerac. Vous m'avez rendu justice. Je ne suis pas gâté sur ce point ; il est inconcevable que nos habitants de Bergerac, qui savent que j'attache presque mon existence à cette construction si importante pour nous, et que j'ai des relations journalières avec le Directeur général et toute l'administration des Ponts et Chaussées, aient cru ce que leur mandaient des personnes étrangères à cette opération plutôt qu'à mes paroles.

La pétition que vous avez signée et la lettre du maire de Bergerac qui y était jointe m'ont presque mis en colère l'hypothèse sur laquelle tout cela se fonde est une pure chimère. Je me suis empressé de l'écrire au maire, en le pressant de publier ma lettre. La cause du retard est celle que vous avez justement pressentie : M. Becquey (joint au ministère) a voulu profiter de la hausse des fonds publics pour obtenir des conditions meilleures de M. Balguyrie et Compagnie. Il a proposé l'emprunt au rabais. Les grandes affaires sont survenues dans l'intervalle et ont encore occasionné du retard. Maintenant nous sommes au bout, et j'ai l'assurance que la loi relative à

notre pont sera rendu dans cette session. Les travaux pourront commencer immédiatement, et j'espère bien voir poser la première pierre avant de repartir du Périgord.

Je voudrais bien savoir, cher voisin, si vous avez reçu une lettre fort longue, fort détaillée, que je vous écrivis par la sous-préfecture, il y a environ un mois, où je vous faisais part des difficultés nouvelles qui s'étaient élevées entre MM. Becquey et Balguyrie, et que je croyais alors avoir heureusement surmontées. Si cette lettre vous est parvenue, et que vous l'ayez communiquée, je conçois encore moins les alarmes répandues dans notre ville au sujet du pont. J'espère que ce seront les dernières et qu'en voyant la loi, on ne doutera plus.

Nous avons passé une cruelle semaine. J'ai cru un moment que tout était perdu. Jamais la politique extérieure et intérieure ne se montra sous des couleurs plus sinistres. Un courrier extraordinaire, arrivé hier au soir, est venu dissiper les alarmes des bons et désespérer les méchants. La révolution napolitaine est finie d'elle-même, le roi rappelé, le parlement dissous, l'armée dispersée. Pépé reste seul, sans troupes... J'attends que la même chose va arriver en Piémont. Ainsi notre horizon s'éclaircirait ; il ne nous faut que de la sagesse pour terminer heureusement nos affaires et nous asseoir. Ainsi soit-il.

Je vous embrasse, cher voisin, et votre chère femme, et votre aimable Mathilde, de tout cœur.

M B

Communiquez à ma femme les bonnes nouvelles.

*

* *

Paris, le 20 juin 1821.

Mon cher bon voisin,

Je me plains de la rareté de notre correspondance; j'aurais voulu qu'il dépendît de moi de la rendre plus fréquente, mais quoique vous m'ayez déjà vu ici, dans le tourbillon des affaires, vous pouvez difficilement vous faire une idée de ce qu'a été ma vie depuis l'ouverture de cette terrible session. Il semble que tout a conspiré pour m'enlever à moi-même, en m'arrachant à toutes mes habitudes, à toutes mes affections les plus douces.

J'ai été aussi toujours noir, mal à l'aise, mal portant, fatigué et ennuyé des affaires, dégoûté des hommes et de leurs passions, que je ne puis ni ne veux partager... Enfin, tout ce vacarme de Chambre n'est pas loin de sa fin, et je n'ai jamais attendu avec autant d'impatience le moment de reprendre le chemin qui me conduira au gîte et au repos, mon premier, mon plus indispensable besoin.

En vous parlant de la disposition d'âme et de corps qui m'empêche de vous écrire plus souvent, je vous explique aussi pourquoi j'ai joui si rarement du plaisir de voir vos enfants et de me tenir au courant de ce qui les touche, ainsi que vous. Vous me faites grand plaisir de m'en parler. Je vous félicite de vos excellentes vues sur l'avenir de Paul, et surtout de ses bonnes dispositions à les accomplir. C'est tout juste ce que j'aurais fait ou désiré pour l'avenir de mon fils. Quel avantage n'y a-t-il pas pour un jeune homme à passer dans la première école du monde les deux années les plus orageuses de la vie, à se rendre propre à tout par ces fortes études, et (ce qui me paraît d'un prix inestimable) à contracter l'habitude et le goût de l'application qui nous sauve dans toutes les positions du tourment de l'ennui. Quant à Edouard, je vous engagerais à ne rien précipiter ; nous en causerons ensemble cet automne.

Je souris à l'idée de passer quelques bons moments dans notre douce société de famille réunie. Corbiac, Grateloup et Le Murat se donnent rendez-vous au mois de septembre ; j'espère avoir aussi mon jeune officier à la même époque... Cette douce perspective me soutient et me console.

J'espère que nos incrédules de Bergerac ne doutent plus de l'exécution du projet de pont sur notre rivière. Dussunier m'a soufflé la nomination de commissaire pour l'examen de ce projet de loi ; dans le bureau où nous étions ensemble, il a eu une voix de plus que moi. Je m'en suis consolé, puisqu'il met à ce projet le double intérêt de patriote et d'actionnaire. J'avais pourtant mérité l'honneur de terminer l'affaire à la Chambre, où je me flatte d'avoir contribué à l'amener par le zèle et l'activité de mes démarches. Le projet de loi sera discuté après le budget des dépenses, c'est à dire dans huit ou dix jours. Nos ponts ne souffriront aucune difficulté ; il n'en sera pas de même des canaux, à l'égard desquels il y a parmi les banquiers de la gauche plusieurs intérêts en présence ; mais en résultat tout passera à une immense majorité. Nos compatriotes doivent regarder comme finie l'affaire qui les touche, et il n'y a même plus de paris à faire à cet égard. MM. Lapère et Deschamp ont déjà reçu du Directeur général l'ordre de tout disposer pour que les travaux pussent s'ouvrir avant la fin de la campagne.

Depuis votre lettre, j'ai renouvelé mes demandes en faveur du (Sergent) Valat, qui désire entrer dans la gendarmerie à cheval. Le ministère de la guerre lui a écrit pour lui faire connaître qu'il ne remplit pas les

conditions présentes et lui offrir du service dans la gendarmerie à pied ; on attend sa réponse.

Adieu, cher voisin ; c'est assez bavarder avec vous, mais j'y trouve du plaisir. Recevez l'assurance de tous mes sentiments.

M B

Mille tendres respects à Madame Durand ; j'embrasse l'aimable Mathilde.

Je serai charmé de voir notre poète bordelais¹² sur les bords du Candeau (?), et loin de sa ruche dont il a trop fait un guêpier. J'ai su indirectement son mariage, que je voudrais savoir heureux pour lui à toujours...

*
* *

Paris, le 6 avril 1822.

Enfin, mon cher voisin, je reçois directement de vos nouvelles, et quelques mots d'un souvenir qui n'a pas cessé et ne cessera jamais de m'être cher. J'étais instruit (en gros) par ma femme, et dernièrement par l'arrivée de Félix, de ce qui vous était relatif, mais j'avais besoin d'être assuré par vous-même que vous me conserviez une petite part dans cette affection dont vous m'aviez en d'autres temps donné des preuves qui ne peuvent s'effacer de mon cœur. Je vous tromperais pourtant, cher voisin et ancien ami, si je vous disais que cette lettre, attendue depuis si longtemps, a complètement répondu aux vœux de l'amitié. Je ne sais si c'est à tort ou à raison que j'ai été péniblement affecté de certaines choses qui y sont, et d'autres qui n'y sont pas.

D'abord cher voisin, quels que soient nos dissentiments sur quelques points politiques, nous sommes accoutumés, vous et moi, à nous entendre sur le fond des choses, et il me semble que nous nous sommes dit plusieurs fois que jamais ces sortes de billevesées n'altéreraient en rien nos rapports d'amitié et de bon voisinage. Mais pour maintenir invariablement cette promesse réciproque, il faut nous garder l'un et l'autre de ces moments d'humeur, qui peuvent aller au point d'empêcher d'être justes, même envers

12. Edmond Géraud.

ceux qu'on aime et qu'on a des raisons d'estimer : votre lettre exprime un mécontentement profond sur tout ce qui se fait en ce moment.

"Il est désespérant de penser, dites-vous, qu'il n'arrive jamais aucune amélioration dans l'état de nos pauvres départements; la nation entière murmure contre l'énormité des charges du budget. Les bienfaits particuliers annoncés (comme le pont de Bergerac par exemple) ne se réalisent point et semblent ajournés indéfiniment, etc."

Que des hommes étrangers à toute réflexion sur l'état des affaires, et qui ne parlent que d'après un sentiment tout personnel, soit de malaise, soit d'irritation ou de prévention contre les personnes et les choses du moment, exhalent ainsi leur humeur contre les effets qui les contrarient sans vouloir se donner la peine d'apprécier les causes, toutes indépendantes de la volonté des hommes, je le conçois, mais en m'étonnant de vous voir mêler votre voix à tant d'autres dont l'injustice m'est connue. Si vous réfléchissez mûrement aux circonstances actuelles où se trouvent la France et l'Europe entière, vous vous assurerez je crois qu'il ne faut pas imputer à ce gouvernement ni aux Chambres la continuation d'un budget si onéreux, et qu'on a dû s'attendre à payer pendant un temps déterminé, avec la prévoyance et la certitude même de l'époque où les dégrèvements pourront commencer et se continuer, la dette publique se trouvant à peu près éteinte.

Jusque-là on peut bien batailler dans les Chambres pour obtenir la diminution de quelques légères dépenses, mais en vérité cela est si peu de chose relativement à la masse des nécessités reconnues, que c'est bien moins l'intérêt de l'Etat que le désir de popularité qui peut déterminer à poursuivre ces réformes partielles.

Nous l'avons dit souvent, cher voisin, les contributions qui pèsent sur le propriétaire, quelques difficiles qu'elles soient à supporter aujourd'hui, paraîtraient presque légères si les denrées avaient leur valeur naturelle et ordinaire : mais le discrédit dont on se plaint non seulement en France, mais dans tous les Etats voisins, tient à des causes générales et connues que le pouvoir d'aucun gouvernement particulier ne saurait vaincre...

Je m'aperçois un peu tard que c'est répondre trop longuement à un passage de votre lettre qui a touché en moi la corde sensible. Parlons d'autre chose...

Vous saviez sûrement à la date de votre lettre que nous allions avoir des élections bientôt au pays, pour présider probablement notre collège d'arrondissement. Comment se fait-il que vous ne disiez pas un mot sur ce sujet intéressant, quand je suis informé qu'on travaille à Bergerac pour écarter de moi les suffrages, quand on va jusqu'à nier les titres que je puis avoir acquis à la reconnaissance de mes concitoyens en luttant ici de tous mes efforts (et avec une constance que j'ose dire méritoire) contre les mille et un obstacles qu'a éprouvés la construction de notre pont, etc. Comment se

fait-il que vous ne m'adressiez à ce sujet que des paroles de mécontentement sur l'opposition existante entre MM Deschamps et Lapère, opposition que j'ai eu enfin le bonheur de faire cesser ? Il semblerait par votre lettre que je suis étranger à tout ceci, et que j'ai entièrement perdu mon objet de vue ; c'est ce que disent mes antagonistes, et qui sera bientôt démenti par le fait. En attendant, j'avais compté trouver en vous un défenseur, et j'aime à y compter encore... Dans trois semaines, je serai près de vous ; nous nous entendrons mieux peut-être en nous voyant. Je me consolerais bien difficilement de voir altérer les sentiments que vous m'avez toujours témoignés, mais j'ose dire que ce ne serait pas ma faute. Je vous embrasse en bon voisin et ami.

MB

Je vous prie d'offrir mes tendres respects à Madame Durand. Je savais son voyage à Bordeaux, et j'apprends avec bien du plaisir son heureux retour. J'embrasse aussi votre aimable Mathilde. Paul vient me voir bien rarement, et mes journées sont tellement pleines que je ne puis guère aller le chercher. Je sais seulement qu'il se porte bien et travaille de même ; il fera votre satisfaction complète.

*

* *

Paris, le 5 juillet 1822.

Je réponds un peu tard, mon bon voisin, à votre bonne lettre du 15 juin, mais j'attendais l'occasion de quelques jeunes gens partant pour le Périgord, et dont le départ a été retardé plus que je ne croyais. J'ai vu dans l'intervalle votre cher Paul ; il est toujours à merveille, et vous surprendra je crois agréablement, ainsi que Madame Durand, par ses progrès si sensibles, au physique comme au moral. Il m'a paru un peu découragé sur son admission à l'école polytechnique (même dans un an), quoiqu'il paraisse disposé à subir l'examen de cette année. Je lui ai dit tout ce que j'ai cru le plus propre à le remonter et à le faire persister dans une étude que je regarde comme la plus substantielle pour l'esprit, et surtout la plus capable de détourner les jeunes gens de la voie entraînant des passions de leur âge. Je compte revenir sur ce chapitre avec votre bon Paul, et je veux l'avoir en petit comité à dîner un de ces jours avec M. Bajac qui arrive de voyage...

Ma femme m'avait appris la mort de son oncle, et l'hérédité de M. Dubreuil par un premier testament, qui a été suivi d'un second, et que je m'attends à voir renversé par un troisième qui viendra je crains à se découvrir. Les chances du sort sont variables, et la volonté humaine est plus changeante encore. Ma femme m'a aussi appris les désastres des orages qui ont été si fréquents dans notre pays et si funestes à tant de propriétaires. Notre canton en a été heureusement préservé jusqu'ici, mais il ne faut hélas qu'un moment ! Je ne cesse de présenter aux personnes du gouvernement avec qui j'ai quelques rapports le tableau de notre profonde misère dans la Dordogne et les environs. Paris qui absorbe tout et dont l'éclatante prospérité fait oublier tout le reste, finirait par épuiser et sucer toutes les richesses de la France, s'il n'y avait pas un terme nécessaire qui sera amené par la force des choses. Jusque-là, je crains bien que tous les efforts des députés des départements ne puissent parvenir à tirer le char de l'ornière où il continue à rouler. Nos débats de commerce, d'économie publique et de finances sont assez calmes, et continueront ainsi probablement jusqu'à la fin. J'espère que dans un mois nous serons bien près d'être libres ; je ne tarderai pas à demander un congé, et je compte vous embrasser à Grateloup dans les premiers jours de septembre. Je voudrais bien avoir au moins deux mois de repos.

Adieu, cher bon voisin ; donnez-moi de vos nouvelles le plus souvent possible et recevez l'assurance de tous mes sentiments.

Maine de Biran

P.S. Mille tendres respects à Madame Durand. J'embrasse l'aimable Mathilde. Paul m'a dit que votre frère allait faire un voyage à Paris. Je serai charmé de l'y voir, pensant bien qu'il n'y est amené par aucun nouvel incident fâcheux. Il peut bien compter, au besoin, sur tout mon intérêt auprès de M. de Villèle.

Notre préfet vient d'arriver à Paris. Nous avons parlé du pont de Bergerac, qui marche lentement, mais qui va enfin marcher tout de bon. Vous pouvez être tranquille pour votre pont de Pombonne ; il sera fait suivant le plan de l'ingénieur M. Girard. J'ai la promesse de M. Becquey et des membres du conseil.

*

* *

Paris, le 20 juillet 1823.

Mon cher bon voisin, je ne laisserai pas partir votre cher parent sans lui donner pour vous quelques mots de souvenir et d'amitié. Je ne vous

gronde pas de m'avoir un peu négligé depuis quelque temps ; nous devons user, en amis, d'une indulgence réciproque, et malgré notre commun silence, il me paraît impossible que vous ne comptiez pas toujours sur mon attachement comme je compte toujours sur le vôtre. J'ai su toutes vos courses et vos missions de Périgueux à Bordeaux comme député du conseil général, etc. L'ami Roussille m'a tenu au courant de ce qu'il y avait eu de plus remarquable dans votre députation ; nous en causerons à notre aise, à Corbiac ou à Grateloup ce mois de septembre.

J'ai été un peu désappointé en apprenant que vous renonciez à votre voyage de Paris. J'avais espéré que vous y viendriez au mois d'août et que nous voyagerions ensemble au retour. Mais tous vos projets sont changés : vous allez donc emmener Edouard au Mans pendant que Madame Durand va se diriger vers les Pyrénées. Mes vœux vous suivront l'un et l'autre, et je désire de toute mon âme que vous ayez lieu d'être satisfaits chacun des résultats du voyage.

J'espère que votre chère Caroline se trouvera bien des eaux de Barèges. J'écris à ma femme pour l'engager à aller prendre aussi sa part de ce bien ; elle ne trouvera jamais une meilleure occasion, et je suis sûr qu'elle aurait à s'en féliciter sous tous les rapports.

J'ai reçu aujourd'hui des nouvelles de notre excellent Lainé, qui m'apprend son arrivée à Barèges en famille. Vous ne doutiez pas le 8 de ce mois que Madame et Monsieur Lainé passeraient sous Corbiac. Je regrette que les habitants de Grateloup n'aient pas plus que vous profité quelques instants de ce passage. Je ne vous parle pas de Garraube, que vous avez dû voir ces jours-ci ; il va joindre l'armée d'Espagne à sa grande satisfaction ; il ne faut pas disputer des goûts ! Je suis bien aise au surplus de le voir content.

Je vous prie, cher voisin, de m'écrire quelques mots du Mans, pour que je sache ce que vous aurez fait, et quels seront vos projets ultérieurs. Je ne vous parle pas de votre beau et bon Paul ; vous allez le voir ; il confirme de plus en plus l'opinion avantageuse que j'ai toujours eue de ses dispositions et de son caractère, et j'ai du plaisir à penser qu'il fera votre satisfaction en tout temps.

Adieu, cher voisin, ne m'oubliez pas, et croyez à mon attachement pour la vie.

Maine de Biran

P.S. Mes tendres respects à Madame Durand ; j'embrasse votre aimable Mathilde.



Excursion en pays belvésois

par Pierre POMMAREDE

C'est un fait d'évidence, nous ne sommes jamais totalement satisfaits : la température est trop basse, il pleuvote, la chaleur est caniculaire. C'est vrai que le soleil était déjà généreux lorsque nous sommes allés dans la forêt de la Bessède ; dans cette "haute maison des oiseaux bocagers" où les bûcherons n'avaient pas tous arrêté leurs bras, somnolait parmi les fougères et les girolles le dolmen de Bonarme, non loin du camp de César. L'église de Belvès était fraîche et accueillante, imposante par son architecture et riche par son mobilier - le plus important ensemble classé du Périgord, grâce à Gérard et Danielle Mouillac.



Le dolmen de Bonarme, que nous a présenté A. Ribadeau Dumas



Château de Besse.

C'est Anaïs Monribot qui eut été contente ! A l'angle de son carreyrou elle aurait vu s'étirer, sous le voile soulevé de son rideau de cretonne, le long cortège de nos sociétaires partis à la découverte d'une vieille et attachante cité. Elle aurait appris - tout se sait en Belvès -, que c'est dans un environnement de prairies que le couvert se trouva mis et que les hôtes se demandaient ce qu'il fallait le plus louer : le calme et la beauté du site, la qualité des mets ou la modicité des prix.

C'est le bienfait de nos excursions que de voir s'ouvrir, devant nos collègues, les portes des demeures les plus fermées. Parmi les massifs de fleurs et les cris des paons, la visite du château de Besse, l'un des plus remarquables du Périgord, reste une halte appréciée et heureuse. Jean Secret nous avait jadis dévoilé le tympan de l'église paroissiale et l'intérêt de ses peintures murales. Peut-on ajouter, au bestiaire médiéval et à la tiare du Père Eternel, l'hypothèse récente et hardie des cent cinquante-trois triangles du fronton ouest qui évoqueraient les cent cinquante-trois poissons de la pêche miraculeuse ?



Châtelet d'entrée du château de Besse

Les organisateurs savaient le *Sésame* amical qui nous ouvrirait la porte d'une vieille maison-forte, chargée d'histoire, qu'affectionnait particulièrement Jean-Marie Bélingard. Un chemin montant, sablonneux et ombragé conduit à Pech-Gaudou. Le Périgord sait conjuguer la munificence des grands châteaux et la discrétion des humbles gentilhommières.

Le soleil tournait sur la Bessède, comme les aiguilles de nos montres. Nous revenions heureux. L'un digérait une crêpe à la glace ; l'animateur classait ses notes, le chauffeur regardait sa montre et le radiesthésiste rangeait son pendule ; le trésorier refaisait des comptes satisfaisants. Sous la lumière rasante qui éclairait les vallons et les chaumes, des diapositives d'églises, de châteaux, de gentilhommières se succédaient.

Jadis les tisserands et les brodeurs appelaient *centaine* un brin de fil ou de soie qui liait ensemble les fils d'un écheveau. Ce sont la découverte, la sympathie, la convivialité, l'amitié qui ont une fois de plus, réuni la *centaine* de membres de notre vieille et toujours jeune Société.

Nos remerciements s'adressent à Alain et Sabine Ribadeau Dumas qui avaient organisé cette excursion d'été. Ils s'étendent à tous ceux et toutes celles qui les ont aidés : M. et Mme Bernard, le Dr Biraben, le Dr et Mme Carcenac, Mme de Champfleury, Mme Delluc, M. Faurel, le père Graziani, Mlle Hériard, Jeanine Rousset et nos secrétaires Sophie Bridoux et Sébastien Pommier.

P.P.

(Photographies S. Pommier)



Château de Pech-Gaudou.

HOMMAGE A JACQUES LAGRANGE

**Discours de notre président, Pierre Pommarède,
le samedi 1^{er} juillet 2000 au siège de la Société historique et
archéologique du Périgord,
lors de la cérémonie de remise de la cravate de commandeur
de l'ordre national du Mérite
à Jacques Lagrange par Yves Guéna.**

Le conseil d'administration et le président de la Société historique sont heureux de vous accueillir tous : M. le président du Conseil constitutionnel, vous qui êtes l'un des cinq plus hauts personnages de l'État, M. le sénateur-maire, la presse, les collègues de notre Compagnie et vous tous les nombreux amis de celui qui va recevoir la dignité azuréenne.

J'eus souhaité que notre président d'honneur, Gilles Delluc, prononçât en lieu et place de celui qui est simple président, des mots d'accueil et de bienvenue. Mais un médecin se doit à ses malades et c'est du haut des montagnes Pyrénées, entouré de diabétiques, qu'il exprime ses regrets et ses vœux.

J'ai donc parlé à l'heureux récipiendaire et j'ai reçu ses consignes. Il y a trois points, comme dans les sermons de Bossuet :

- premièrement "Tu salues les personnes présentes,"
- deuxièmement "Tu dis que l'honneur qui m'est fait rejaillit sur la Société,"
- troisièmement "Après la remise de la cravate tu invites les assistants à prolonger ce temps d'amitié par un rafraîchissement."

C'est concis et net, à la Lagrange. Ledru-Rolin disait, en 1848, "puisque je suis leur chef, il faut donc que je les suive."



Le discours d'Yves Guéna.

J'ai quand même pensé, avec quelque outrecuidance, M. le président du Conseil constitutionnel, M. le ministre, que dans le discours que vous allez tenir, il y avait peut-être ce que les informaticiens appellent des *gaps*: c'est-à-dire des trous ou des lacunes facilement excusables. Nuls plus que vous, Yves Guéna, avec la mémoire électronique que l'on sait et avec le cœur que l'on devine ne sait tracer un portrait et évoquer une carrière.

L'Académie française vient de récompenser ce charisme. Lorsque vous parlerez, à l'instant, de Jacques Lagrange nous savons, par expérience, que rien ne sera oublié et que nous saurons tout, à notre tour, de *face* comme de *profil*, de votre ancien maire-adjoint qui est toujours votre ami.

Tout de même, dans votre atlas longuement feuilleté et minutieusement étudié, il y a une *terra incognita* où ne se trouvent pas des *leones* mais un jeune reporter-photographe, un hardi spéléologue et un chef routier. Tout cela avant que vous n'arriviez d'une haute ambassade porter la parole politique que vous ne quitterez pas durant quarante ans.

C'était l'époque, Jacques, où nous marchions sac à dos de Grenoble à Chambéry, et où nous affrontions les diaclases des Douymes et les chatières de la rivière souterraine de la Reille, la période aussi où le silence des feux de camp était rempli de voix intérieures :

“Nous écoutions la nuit : la nature entr'ouverte
 Laisseait venir à nous les parfums du printemps
 Les vents étaient muets, la plaine était déserte
 Nous étions seuls, pensifs, et nous avions vingt ans.”

Monsieur le président, le duc de Lauzun était aussi citoyen Biron, Jacques Lagrange, avant que vous n'évoquiez son *cursum*, avait déjà derrière lui une personnalité forte et attachante. "Les connaissances sans le caractère ne sont que la croûte sans le pâté", disait Baden-Powell.

En ce temps là, Xavier Darcos avait des culottes bien courtes : c'était, comme on disait chez les louveteaux, une "patte tendre" qui commençait à découvrir les sentiers de la jungle. Le voici sénateur, maire, et bientôt papa – si l'on en croit la presse ; c'est aussi un humaniste. Un lettré qui se rappelle peut-être, durant ce long propos, l'exemple, donné par Petitmangin, des règles de complément du comparatif :

Senior erat et loquacior – cet homme est passablement âgé et un peu trop bavard. C'est l'ennui et le privilège des *de senectute* de mon âge.

Rassure-toi, Xavier, il ne me reste plus qu'à rappeler, ce matin, dans cet hôtel qui est aussi le tien, l'activité du futur commandeur.



Yves Guéna remettant la cravate de commandeur de l'ordre national du Mérite à Jacques Lagrange. Au second plan, M. Xavier Darcos, Mme Paulette Labatut, Mme Guéna (à droite).

Avec d'ailleurs plus de facilité dans mon évocation que j'étais son parrain sur les fonts baptismaux de notre Société, le 7 juin 1956. C'était un bon cru. Gilles Delluc et moi, nous accueillions J.-E. Bonnichon et Maurice Dumoncel. Le reporter, le photographe devenait historien. Il n'avait plus besoin de la plume des autres. L'histoire comme disait Montaigne, devenait

son “gibier”, et l’auteur un éditeur de qualité. La SHAP, c’est Jacques Lagrange tout entier à son *Bulletin* attaché. Avant Phèdre 2000, il y eut Phèdre 1677. Et nul n’a été étonné qu’il voulut retrouver les pavés de la rue du Plantier, foulés depuis un demi siècle, pour y recevoir sa cravate du Mérite et honorer ainsi notre Société :

*Praesul te decorans
Multos decoravit amicos*

MM. les *praesules*, mesdames et messieurs, pardon comme la fontaine de Brantôme, d’avoir fait “librement jaillir mes souvenirs”.

Jadis les rois et les princes, les papes et les évêques signaient uniquement de leurs prénoms. On lisait Louis de Poissy, Benoît XV, Georges, évêque de Périgueux. M. Lagrange, en Périgueux, et au delà, n’est connu - comme les gens célèbres et dévoués – que par son prénom. Il y a une quinzaine de Lagrange qui figurent sur l’annuaire téléphonique de Périgueux. Pour lui, l’on dit et l’on dira tout simplement “Jacques”.

Bonne fête Jacques,
merci de ton travail et de ton courage.

P. Pommarède

BIBLIOTHEQUE DE LA SOCIETE

Dépôt A. Sadouillet-Perrin

La famille d'Alberte Sadouillet-Perrin a eu la bienveillance de nous laisser en dépôt de nombreux documents issus du considérable travail d'historienne de notre regrettée collègue : cahiers de notes, textes de conférences et d'articles, textes inédits d'ouvrages non publiés... Nous publions ici un inventaire sommaire de ce dépôt et saisissons l'occasion pour adresser nos vifs remerciements aux dépositaires au nom de tous les membres de notre compagnie.

Cahiers de notes

n° 1 : Saint-Cyprien, Périgueux, divers ; n° 2 : Saint-Cyprien, Prunis, prieuré de Saint-Cyprien ; n° 3 : Saint-Cyprien, Prunis ; n° 4 : prieuré de Saint-Cyprien ; n° 5 : prieuré de Saint-Cyprien ; n° 6 : Société populaire de Saint-Cyprien ; n° 7 : Rétablissement du culte catholique à Saint-Cyprien ; n° 8 : copies d'articles, de textes et d'archives concernant Saint-Cyprien ; n° 9 : Jeanne Grave, divers, vieux Saint-Cyprien, Jean Rey ; n° 10 : Allas ; n° 11 : Jean Rey ; n° 12 : Marguerite de Nontron, Maine de Biran, divers ; n° 13 : Marguerite de Nontron, Périgord à la fin du XIX^e siècle, divers ; n° 14 : le chevalier d'Authon, le chevalier d'Aydie, divers ; n° 15 : Français aux Antilles (XVIII^e-XIX^e s.), procès en Périgord, châteaux du Périgord, divers ; n° 16 : Périgourdin à Saint-Domingue, l'avocat Mérilhou, l'enfant noir d'un couple blanc, divers ; n° 17 : La société du Périgord à la veille de la Révolution (notes diverses d'archives, notes sur travaux de maîtrise d'histoire), notes diverses ; n° 18 : presse révolutionnaire, sociétés

populaires ; n° 19 : Révolution, le masque de fer, Prunis, divers ; n° 20 : procès, croquants, divers ; n° 21 : divers (Jean Rey...), d'Abzac, Ladouze, Commarque ; n° 22 : divers, thèses imprimées à Périgueux, Périgueux et Périgord à la fin du XIX^e siècle ; n° 23 : documents pour conférences : Lacombe, Feytaud, Mary Cliquet, Icarie, poètes du Périgord ; n° 24 : abbés, églises du Périgord, Périgord à la fin du XIX^e siècle ; n° 25 : Joseph Château et Marcelle Tinayre ; n° 26 : fiches diverses.



Conférences, articles

n° 1 : Mariage Bretagne-Périgord (U.T.L.¹, 10 décembre 1991) *notes pour cette conférence* ; n° 2 : Dans le sillage de la Santa Maria, partons pour les Amériques (U.T.L., 1992) ; n° 3 : De Saint-Domingue au Périgord *texte inachevé, notes et documents de travail* ; n° 4 : Canada-Périgord, François de Salignac-Fénelon et le comte de Frontenac ou le missionnaire et le gouverneur *notes et documents de travail, documents canadiens* ; n° 5 : La société du Périgord à la veille de la Révolution (A.P.A.C. – cycle du bicentenaire de 1789) ; n° 6 : Les sociétés populaires en Périgord (1988) ;

1. U.T.L. : université du temps libre.

n° 7 : La société populaire de Saint-Cyprien ; n° 8 : La presse du Périgord pendant la période révolutionnaire (Journées de Périgueux) ; n° 9 : Les croquants du Périgord dans l'histoire et dans la légende (conférence à l'U.T.L., sans date) ; n° 10 : Le roman historique en Périgord (U.T.L., 5 avril 1982) ; n° 11 : Les poètes du Périgord (U.T.L., 1983-1984) ; n° 12 : Quelques peintres du Périgord dont le musée de Périgueux garde la mémoire *fiches bibliographiques concernant les peintres en documentation* ; n° 13 : La médecine populaire et les anciennes maladies, la suette milliaire (E.S.P.E.R. Sireuil) *Notes et documents de travail* ; n° 14 : Médecins du Périgord soirée du 10 mars 1989 ; n° 15 : Périgueux et le Périgord à la fin du XIX^e siècle et le difficile enracinement de la République (U.T.L., 29 mars 1994) *deux états de la conférence, documents préparatoires* ; n° 16 : Dévotions et pèlerinages en Périgord ; n° 17 : Pierre Thomas, un saint périgourdin au XIV^e siècle ; n° 18 : Quand l'évêque de Périgueux siégeait à Angoulême ou le temps des incertitudes ; n° 19 : Le clergé du Périgord pendant la période révolutionnaire (Cadouin, 13 juin 1989) ; n° 20 : Jean Rey, médecin au Bugue *deux états du texte, documents préparatoires* ; n° 21 : Le chevalier d'Aydie et la belle Aïssé ou des salons parisiens du XVIII^e siècle à ceux du Périgord (U.T.L., 11 décembre 1990) ; n° 22 : Pierre Latreille ou les surprises du destin ; n° 23 : Maine de Biran, l'homme et le philosophe, quelques aperçus *conférence, notes et documents de travail* ; n° 24 : Pierre Lachambeaudie, le La Fontaine périgourdin ; n° 25 : Joseph Joubert, moraliste et philosophe périgourdin (U.T.L., Bordeaux, 15 février 1990) ; n° 26 : Joseph Joubert vu par son frère *article non publié* ; n° 27 : Léon Bloy dans la mémoire du Périgord (colloque "Léon Bloy et le Périgord" 22-26 août 1988) ; n° 28 : De Joseph Château, curé de Creyssac, à la romancière Marcelle Tinayre *texte, notes et documents de travail* ; n° 29 : Jean Secret connu et inconnu (U.T.L., 7 décembre 1982) ; n° 30 : Argentine, la légende du grand-père *texte, notes et documents de travail* ; n° 31 : dossier contenant divers articles relatifs au vieux Périgueux et à l'histoire du Périgord ; n° 32 : Marguerite de Nontron ; n° 33 : Pierre Pontard, Mgr Lacombe, les prêtres déportés ou guillotisés (1793-1794) ; n° 34 : dossier Binet, concernant l'affaire de l'édition du "Merveilleux dans la geste de Commarque" (communication réservée)

dossiers sur Saint-Cyprien et son canton

n° 35 : La Révolution de 1789 à Saint-Cyprien, Parmi les sociétés populaires de la Dordogne celle de Saint-Cyprien, Notice historique sur la ville de Saint-Cyprien, Le monastère de Saint-Cyprien à travers les siècles, Un Talleyrand au petit pied : Joseph Prunis, Un Talleyrand local : Joseph Prunis, Heurs et malheurs de la maison de Fages et de son château, Eglise Saint-Martin de Castels (*deux textes différents, avec texte annexe de Jean Secret*), Eglise de

Redon-Espic (*documents sur Jeanne Grave*), Saint-Cyprien (*texte d'une émission sur Radio Périgueux-103*), Justice de paix de Saint-Cyprien, liste des maires de Saint-Cyprien, Un survivant de l'ancien prieuré de Saint-Cyprien : son martyrologe (texte), 19 copies (de un ou plusieurs feuillets) de pièces d'archives publiques ou privées concernant Saint-Cyprien et fiches de notes ; n° 36 : documents concernant le monument aux morts de Saint-Cyprien et les cérémonies de son inauguration ; n° 38 : documents concernant les monuments aux morts du canton de Saint-Cyprien ; n° 39 : *La fin des huguenots à Saint-Cyprien en Périgord sous Louis XIII et Louis XIV (1635-1716)* par Friedrich Kühne, avec la participation d'Alberte Sadouillet-Perrin

textes originaux d'ouvrages non publiés

n° 1 : *J'étais un honnête homme* court roman ou longue nouvelle (thème de *Notaire, maire et forçat*, roman publié) ; n° 2 : Les avant-dernières journées (carnet d'un témoin) (*L'Algérie de 1941 à 1960*) (communication réservée) ; n° 3 : *Quand le Sahara était encore un désert* (communication réservée) ; n° 4 : *France-Algérie : Vingt ans de témoignages et de souvenirs* (communication réservée).

DANS NOTRE ICONOTHEQUE

A l'école des peintres de Fontainebleau, les cartouches peints du salon doré de Bourdeilles

par Brigitte et Gilles DELLUC

Le château Renaissance de Bourdeille (aujourd'hui Bourdeilles) a fait l'objet de plusieurs descriptions : F. de Verneilh (1859, p. 143-145), G. Lavergne (1928, p. 334-337 et 1958), J. Secret (1970), D. Audrierie (1998) et J.-P. Babelon et C. Rémy (1999). Jean Secret en fut le conservateur et en agencea l'ameublement grâce aux somptueuses collections de Robert Santiard, riche collectionneur bourguignon qui fit en outre restaurer les deux châteaux.

Le salon doré Renaissance de Jacquette de Montbron

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur l'histoire et l'archéologie du château inachevé bâti, après 1587 ou même 1589 (Babelon *et al.*, 1999, p. 140), sur l'initiative de Jacquette de Montbron, dame de Bourdeille et de La Tour Blanche. Elle était, comme on sait, la veuve du gouverneur et sénéchal de Périgord, André de Bourdeille. Elle était aussi la belle-sœur de Pierre de Bourdeille, abbé commendataire de Brantôme, qui guignait la dame et son escarcelle (Secret, 1970) et elle "n'était jamais loin de lui" (Cocula-Vaillières, 1986, p. 396). Elle aurait dessiné, "sans le secours d'aucun architecte", les plans

de ce palais en vue de recevoir Catherine de Médicis, dont elle avait été dame d'honneur. La femme de Henri II n'y vint jamais et Jacqueline mourut en 1598, ne pouvant mener à bien l'achèvement du château qui aurait dû comporter une aile supplémentaire en retour d'équerre au nord-est, dominant la Dronne¹.

Mais examinons la décoration de ce château Renaissance de Bourdeille, que chacun connaît.

Au premier étage, ouvrant sur le couloir central, la grande salle d'honneur, également appelée chambre dorée et couramment salon doré², est une pièce d'apparat éblouissante (planche 1, en haut). Elle est longue de 15 m et large de 10 m environ, avec une cheminée monumentale à chaque extrémité et un plafond à la française (quatre poutres et cent cinquante solives) "entièrement décoré et peint de rinceaux, de bouquets, de feuillages, de sphinges, d'animaux fabuleux, de vases de fleurs" (Secret, 1970, p. 18) et de paysages dans des médaillons. Les cheminées sont couvertes de lambris peints de monogrammes (*HM* et *HC* avec une couronne comtale) (Babelon, 1999, p. 142), de lacs et de rinceaux. Leurs manteaux portent des toiles marouflées qui figurent Abondance et Flore, dans le style de la première école de Fontainebleau. Entre trois larges baies à meneaux du côté nord, donnant sur la vallée de la Dronne, des inscriptions latines et grecques³ et deux peintures exécutées sur la pierre, "blondes nudités [...] aux carnations éclatantes" (Secret, 1970, p. 18), représentent la Gloire et la Renommée⁴.

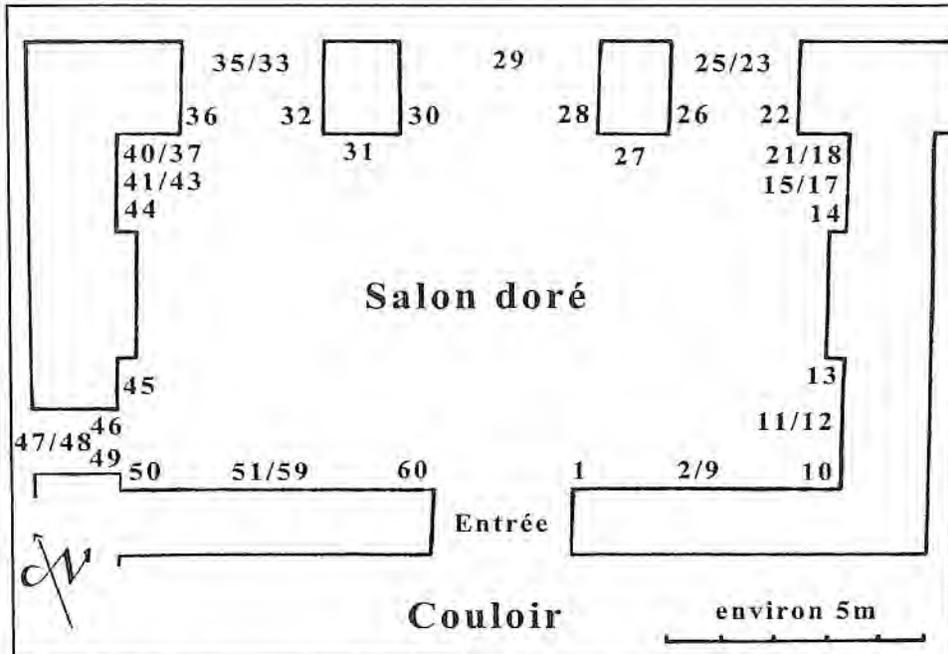
Les cinq tapisseries françaises (XVI^e et XVII^e siècles), décorant les murs, cachent un lambris de plus d'un mètre de haut qui, tout autour de la salle, encadre de son panneautage des cartouches peints en partie basse, descendant jusqu'à une vingtaine de centimètres du sol.

1. Jacqueline de Montbron avait épousé André de Bourdeille. Celui-ci (1520-1582) avait été sénéchal depuis 1572 et le demeura durant les temps troublés des guerres de Religion. Malgré la prise de Bergerac et de Périgueux par les Huguenots, malgré les massacres divers, il sut conserver la noblesse périgordine "sous l'obédience royale et dans le giron de l'église" (Secret, 1970, p. 26). Le sénéchal correspondait avec Henri III, Charles IX et Catherine de Médicis (voir *B.S.H.A.P.*, 1928, p. 257 ; 1929, p. 292 à 300 ; 1930, p. 60 à 116).

2. Cette appellation discutable sera conservée ici pour simplifier.

3. En latin : "Où qu'ils soufflent, les vents sont favorables" et "Jusqu'au-delà des deux pôles". En grec : "Pour les gens d'aujourd'hui et pour ceux de demain" et "Les lauriers des héros dépassent leurs frontières" (Secret, 1970, p. 18). Ces citations incitaient le baron Jules de Verneilh-Puyrazeau à faire de Jacqueline de Montbron, "indépendamment de son talent en architecture, [...] la devancière des Philamithes et des Bélises" (Verneilh, 1886). On va voir que Jacqueline n'est sans doute pour rien dans cette décoration.

4. Cette Renommée, d'après A. Dujarric-Descombes (1922), imite une statue en bronze du tombeau édifié autour de 1600, à l'ombre de l'église Saint-Blaise de Cadillac (Gironde), à la demande de Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epéron, ancien favori de Henri III. Le duc y repose depuis sa mort en 1642, en compagnie de Marguerite de Foix-Candale, cousine de Henri IV. Le monument, détruit, n'est plus connu que par des dessins, mais la statue de Pierre Biard (mort en 1609), qui surmontait ce mausolée, est aujourd'hui au Louvre. J. Secret jugeait les Renommées de Bourdeille "grassouillettes et congrûment accompagnées de devises grecques et latines" (Secret, 1976, p. 112).



Château Renaissance de Bourdeille. *En bas* : le grande salle d'honneur ou salon doré du château Renaissance de Bourdeille (cliché G.-M. Renié in : Audrerie, 1998). A droite, la flèche indique le cartouche 30. *En haut* : plan schématique de la salle avec emplacement des cartouches décorés de paysages. Face à l'entrée, les trois fenêtres du nord donnant sur la Dronne. A chaque extrémité : une cheminée décorée.

Ce sont ceux-ci qui ont retenu notre attention. Il y a là, en effet, un petit mystère. G. Lavergne notait avec prudence qu'ils "passent pour une représentation des différents fiefs de Bourdeille" (Lavergne, 1928, p. 337) et J. Secret avait déchiffré parmi eux une vue de Bourdeille dans l'angle sud-est de la salle (Secret, 1970, p. 18). Plus récemment, il a été redit que ces cartouches sont peints "de fleurons et de paysages, où apparaissent peut-être les châteaux de la famille" (Babelon *et al.*, 1999, p. 142). En revanche, à la rubrique Bourdeille, *Le Guide artistique de la France* n'y va pas par quatre chemins et signale, sans hésitation : "sur les boiseries des murs, vues des fiefs des seigneurs de Bourdeille" (Les Guides bleus, 1968).

Reconnaissons cependant que, déjà, Jules de Verneilh (qui y avait dû avoir accès à ces cartouches bien avant la pose des tapisseries) tempérait cet intérêt en les désignant comme "une série de paysages, de villes et de châteaux, parmi lesquels on reconnaît des fiefs de la maison de Bourdeille, mais [ajoutait-il] qui sont en général de pure fantaisie" (Verneilh, 1859, p. 144).

Les cartouches présentés ici ont été examinés, inventoriés et photographiés en avril 1992, non sans difficultés⁵. Nous les avons présentés, sous forme de diapositives, le 4 mai 1994, lors d'une réunion de notre compagnie⁶. En voici l'inventaire (planche 1, en haut).

Inventaire des cartouches peints

A – Cartouches placés au bas des murs (dimensions : 32 x 26 cm, sauf exceptions)

- Mur en entrant à droite (ou mur sud, portion est) :

1 - château ou palais avec cour intérieure carrée ; 2 - palais sur une place, flanqué de bâtiments ; 3 - paysage avec pont rustique ; 4 - grand pont et maisons ; 5 - maisons dominant une rivière ; 6 - groupe de maisons au bord d'une rivière (avec moulin ?) ; 7 - château ou palais à trois pavillons ; 8 -

5. La situation basse des cartouches, qui descendent presque au sol, oblige l'observateur, le photographe et celui qui l'éclaire à : relever les tapisseries ; écarter les coffres qui les masquent ; travailler en position couchée ou fortement accroupie devant chacun de ces soixante petits tableaux ; prendre garde aux meubles et vases précieux, fragiles et encombrants, accumulés en ce lieu. Nous gardons le plus amical et reconnaissant souvenir de l'aide que Catherine Laurent et Olivier Guillaume nous ont apportée sur place dans ces délicates opérations. Ces difficultés expliquent sans doute que, jusqu'ici, dans les descriptions du salon doré, les notes sur ces cartouches se résument à une ou deux lignes. L'encombrement de cette salle n'a rien de nouveau : l'inventaire de 1754 dénombrait déjà cinq pièces d'Aubusson, trois sofas, neufs fauteuils, deux petites tables (en marbre et à pieds dorés) et deux glaces à cadre doré (Becquart, 1982, p. 107). Le mobilier actuel est, à notre connaissance, d'introduction récente.

6. A l'exception des cartouches détruits ou illisibles du fait de l'écaillage de la peinture.

paysage avec village (cartouche altéré plus petit : 25 x 25 cm) ; 9 - palais avec dôme ; 10 - château à trois tours rondes (très probablement La Cote) (cartouche plus petit : 25 x 25 cm) (planche 2, en bas).

- Mur de la cheminée de droite (ou mur est) et à droite de celle-ci :

11 - Bourdeille (château comtal et château Renaissance) (planche 2, en haut) ; 12 - château peut-être périgordin (Les Granges ?) (peu lisible : peinture écaillée) ; 13 - château d'allure périgordine (très probablement Ramefort) (planche 2, au centre).

- Mur de la cheminée de droite (ou mur est) et à gauche de celle-ci :

14 - château ou palais avec grand parc ; 15 - château avec tour sur un escarpement (altéré) ; 16 - château fort au centre ; 17 - quelques maisons avec cheminées fumantes.

- Mur en face de l'entrée (ou mur nord), sous et entre les trois fenêtres, de droite à gauche :

18 - cartouche non lisible ; 19 - ruines ; 20 - maison rurale ; 21 - village ; 22 - cartouche altéré (arbre) ; 23 - cabane et arbres ; 24 - ferme (altéré) ; 25 - bâtiments de ferme avec toits de chaume ; 26 - rue avec soleil (altéré) ; 27 - château avec tour et donjon ; 28 - paysage avec motte ou rocher ; 29 - paysage avec rocher, échelle et maisons ; 30 - maison (altéré) ; 31 - colonne ? (altéré) ; 32 à 36 - paysages ruraux dont une ferme à toit de chaume (altérée) au centre ; 37 - paysage de montagne avec porche et maisons dans la vallée ; 38 - paysage accidenté avec petit château blanc au centre ; 39 - paysage de montagne avec torrent et château ; 40 - arbres traités d'une manière un peu impressionniste.

- Mur de la cheminée de gauche (ou mur ouest) et à droite de celle-ci :

41 - église et village au bord de l'eau ; 42 - donjon au bord de l'eau ; 43 - ferme avec toit de chaume (altérée) ; 44 - illisible.

- Mur de la cheminée de gauche (ou mur ouest) :

45 - quelques fermes ; 46 - illisible ; 47 - petit château fortifié sur un rocher (cartouche plus petit : 25 x 25 cm) ; 48 - grand château avec tours et enceinte sur un rocher ; 49 - humble demeure (cartouche plus petit : 25 x 25 cm).

- Mur de gauche en entrant (ou mur sud, portion ouest) :

50 - cartouche illisible ; 51 - cartouche illisible (croix sur une maison) ; 52 - cartouche altéré (cour de ferme, croix, village) ; 53 - paysage avec calvaire et chemin ; 54 - altéré (grand bâtiment à multiples fenêtres) ; 55 - bâtiments couverts de chaume avec outils divers (charrette ?) ; 56 - altéré (village escarpé avec église ?) ; 57 - quelques maisons avec toits de chaume ; 58 - ruines ; 59 - maison (petit cartouche en hauteur : 25 x 10 cm) ; 60 - maison à toit de chaume (altérée).

B – Cartouches peints sur les poutres

Chacune des quatre poutres est ornée de deux cartouches-médailles par face, soit quatre par poutre et seize au total. Les sujets, conventionnels et imaginaires, témoignent d'un maniérisme italianisant : ruines, villes, châteaux et parcs. Ils n'évoquent aucun site périgordin.

Le Noble, un peintre très tardif de l'école de Fontainebleau

L'auteur du décor de cette salle d'honneur est probablement Ambroise Le Noble ou Lenoble⁷. Son nom figure dans un recueil des membres de l'ordre et milice du Saint-Esprit, à côté des armoiries du comte de Montrésor, avec l'indication : "*Faict par Ambroise Le Noble, peintre de Fontainebleau. apprésent à Bourdeill en Périgort et au servisse de MM. de Bourdeille, en 1644, âgé de 50 ans*". D'autres mentions analogues, dans le même recueil, le situaient déjà à Bourdeille ("*peintre à Bourdeille*") en 1641 (il œuvre pour Claude de Bourdeille, comte de Montrésor), en 1642 et 1643. Les armoiries de ce recueil sont les seules œuvres qu'il n'ait jamais signées.

On ignore le moment où Le Noble s'installa à Bourdeille, mais il devait y finir ses jours. A. Dujarric-Descombes a retrouvé deux actes portant sa signature : une quittance de mai 1650 et une procuration du mois de juin suivant. Il signe "*Ambroise Le Noble, peintre, natif de Fontainebleau*"⁸. Ce sont les mêmes mentions que porte l'acte de sa sépulture le 11 mars 1670, à l'âge de 82 ans⁹. Sa femme Gabrielle lui survécut à peine un an. Elle mourut âgée de 87 ans (Dujarric-Descombes, 1922). Essayons de replacer cet artiste par rapport à Bourdeille et par rapport à Fontainebleau.

A – Le Noble et Bourdeille

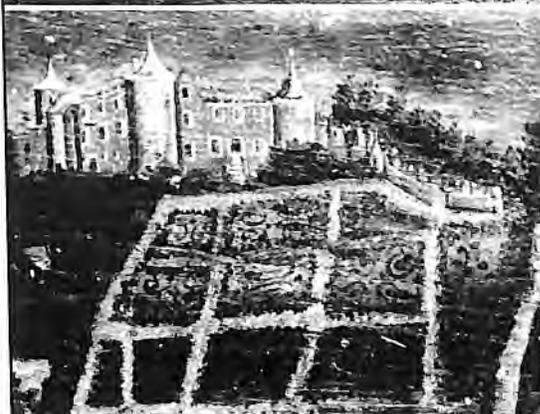
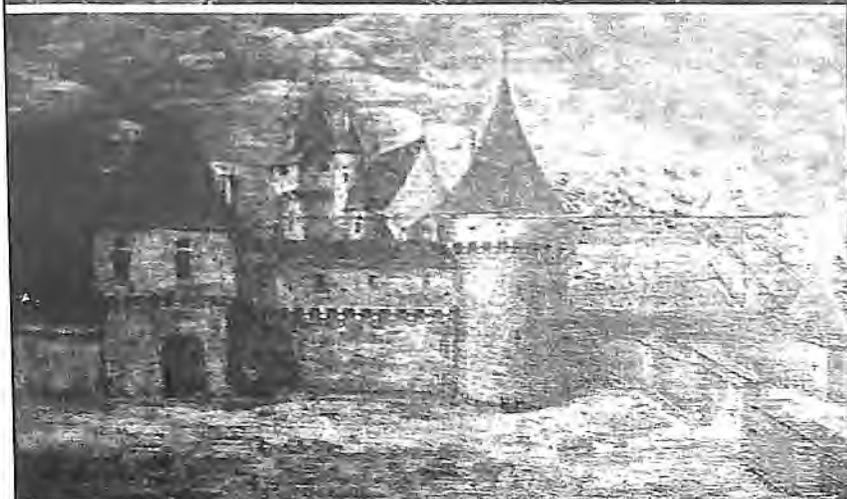
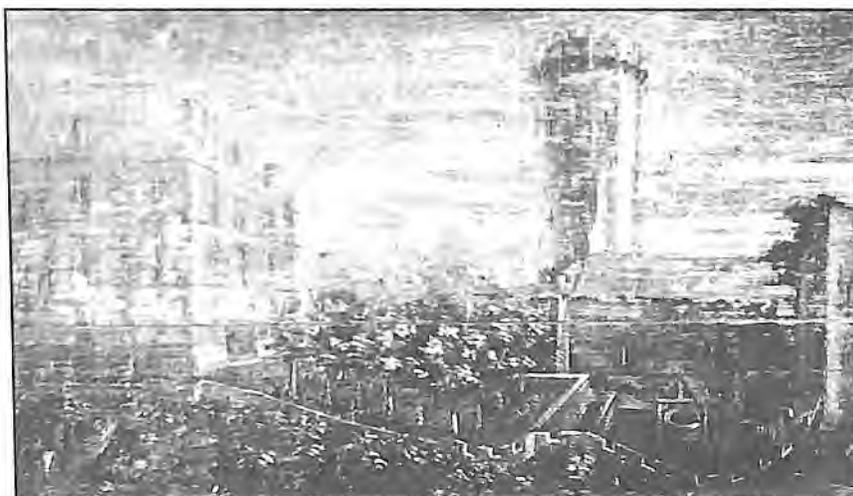
Contrairement à ce qu'affirmait le marquis de Fayolle, il est en effet impossible que ce peintre ait travaillé à la décoration du château "à la demande de Jacqueline de Montbron" (Fayolle, 1921, p. 233). A la mort de celle-ci, en 1598 (Penaud, 1999, p. 690), Ambroise Le Noble n'avait que dix ans. Ses commanditaires furent les petits-fils de Jacqueline.

On doit à A. Dujarric-Descombes de mieux connaître l'auteur de ce décor effectué pour les deux petits-fils de Jacqueline de Montbron : François

7. Antoine Le Noble, selon Babelon *et al.*, 1999, p. 142.

8. On peut se poser des questions sur les différences existant entre les deux qualificatifs : "peintre de Fontainebleau" et "peintre natif de Fontainebleau".

9. Il était donc né en 1588.



Bourdeille. Cartouches
du salon doré. *En haut* :
les châteaux de Bourdeille
(cartouche 11).
Au centre : château
d'allure périgordine (très
probablement Ramefort
dans son état ancien)
(cartouche 13).
En bas : le château de La
Cote avant sa restauration
(cartouche 10).

Sicaire, marquis de Bourdeille, conseiller du roi, sénéchal et gouverneur du Périgord comme son père Henry, maréchal de camp puis lieutenant général¹⁰ ; et surtout son frère cadet Claude, comte de Montrésor, favori de Gaston d'Orléans¹¹ et auteur de mémoires (Dujarric-Descombes, 1922).

B – Le Noble et Fontainebleau

On peut essayer de comparer les quelques dates que nous possédons pour Bourdeille à la chronologie de l'art à Fontainebleau.

La première école de Fontainebleau, presque uniquement composée d'Italiens, est dirigée par Giovanni Batista di Iacopo de Rossi, dit le Rosso (1494-1541), le Maître Roux, un Florentin venu en 1531 à la demande de François I^{er}, un siècle donc avant que Le Noble ne soit signalé à Bourdeille. On lui doit la galerie François I^{er}, avec ses fresques et ses stucs¹², réalisée entre 1534 et 1539 et récemment remise dans son état originel (Chastel, 1994, p. 158-165). Il mourra tragiquement en 1541. Il sera remplacé par son élève et stucateur Francisco Primaticcio, le Primatice (1504-1570), aidé par Niccolo dell' Abbate (vers 1509-1571). Fontainebleau continuera de s'embellir par les soins du Primatice durant trente ans, sous les règnes de Henri II, François II et Charles IX. Après les guerres de Religion, les travaux seront repris sous Henri IV et continués sous Louis XIII¹³.

Juste avant la mort de ce dernier roi - soit tout de même un siècle après celle du Rosso -, la présence du Bellifontain Ambroise Le Noble est attestée à Bourdeille en 1641. Il est quinquagénaire et n'a pu donc être l'élève direct ni du Rosso ni du Primatice. Mais il a certainement tiré un grand enseignement de ce qu'il a vu à Fontainebleau¹⁴.

Mais, pas plus qu'aux époques romane et gothique, le Périgord ne s'est guère montré à la Renaissance un pays de grande peinture ni de fresque.

10. Il fut destitué pour avoir pris parti pour le prince de Condé et mourut en 1672 ou 1678 (Durieux, 1923, p. 270).

11. Il fut un des meneurs de la Fronde. Gaston d'Orléans le désavouera lors de la conspiration de Cinq-Mars. Il était né en 1608 et mourut en 1663 (Crédot, 1887, p. 175). Ces mémoires furent édités et réédités à Leyde et Cologne après sa mort.

12. La galerie comporte, elle aussi, depuis le sol jusqu'à mi-hauteur, des lambris à cartouches (sculptés et non peints), et quantité d'autres trouvailles maniéristes, qui ont fait dire à A. Chastel : "Rien de tel n'avait encore été réalisé nulle part ; l'équipe italienne a su inventer un décor adapté au goût français" (Chastel, 1994, p. 163).

13. Fontainebleau est, pour A. Chastel, un des trois moments décisifs de l'art décoratif, où la France reçoit, assimile et retransmet à l'Occident tout entier un système d'ornement élégamment constitué (Chastel, 1993, p. 208).

14. Cent ans plus tôt, au milieu du XVI^e siècle, à l'époque du Rosso et du Primatice, les soldats de Bourdeille gravaient à la pointe de leur couteau ou de leur dague des silhouettes féminines sur les murs du donjon du château comtal (Delluc, 1977), juste au-dessus des oubliettes où, avant eux, des prisonniers, peut-être templiers, sculptèrent des bas-reliefs religieux (Delluc, 1989).

15. On peut ajouter Monbazillac, Les Veyssières et Richemont (Bolard, 1996, p. 145).

Jean Secret recensait les plafonds à la française et les lambris de quelques châteaux (Fages, Bourdeilles, Biron, Le Claud et Beynac)¹⁵ et les peintures murales de quelques églises (en particulier l'église de Saint-Julien-de-Lampon, la chapelle castrale de La Roque de Meyrals et l'oratoire de Beynac) (Secret, 1959 et 1976).

Conclusion en forme de questions

Ces questions sont au nombre de deux : la date et le sujet des cartouches.

A - De quand date la décoration du salon doré ?

Le décor de cette grande salle n'est pas signé. En outre, on butte sans cesse sur deux dates : 1598, mort de Jacqueline de Montbron ; 1641, première mention de la présence de Le Noble à Bourdeilles. Cela fait un grand écart de près d'un demi-siècle.

Pourtant la tradition voulait que ces peintures aient été commandées par Jacqueline de Montbron, elle-même, avant sa mort en 1594. Divers auteurs le rapportent ainsi (Fayolle, 1921, p. 233 ; Lévrier Suire, 1998, p. 153 ; Penaud, 1999, p. 593). Notre bon maître Jean Secret, conscient de ce décalage, a essayé de concilier tradition et chronologie. C'est pour cela qu'il fait du décor du salon doré une œuvre s'étendant sur plusieurs décennies en avançant : "Il fut *achevé*¹⁶ au XVII^e siècle par un artiste italien [*sic*] qui avait travaillé à Fontainebleau, Ambroise le Noble, devenu d'ailleurs bourdeillais par son mariage avec une certaine Gabrielle *Gaille* [*sic*]"¹⁷ (Secret, 1970, p. 18). Mais celui qui se souvient que la galerie François I^{er} de Fontainebleau a été exécutée en six ans seulement (de 1534 à 1539) a tout de même du mal à imaginer que le salon doré a nécessité plus d'un demi-siècle pour sa décoration¹⁸.

L'exécution de ce décor, s'il est l'œuvre exclusive de Le Noble et si l'on s'en tient aux dates où sa présence est attestée à Bourdeille, se situerait

16. C'est nous qui soulignons.

17. Plutôt Gabrielle *Grille*, selon Secret, 1964, p. 40 et Babelon *et al.*, 1999, p. 142. A propos d'un peintre italien mort en Périgord, voir Villepelet, 1880, p. 431.

18. A dire vrai, dans la première édition de son gros livre sur les châteaux, Jean Secret (à moins que ce passage ne soit de la plume de l'abbé G. Julien, *alias* Georges Rocal) avait imaginé un poétique scénario. Pour donner, dans l'entreprise de Jacqueline, une place à Le Noble qui vivait en réalité presque un siècle plus tard, il se livrait à un raccourci acrobatique. Il voyait Jacqueline prendre "son crayon, ses règles et ses compas" pour dresser le plan du château neuf, le château s'élever. Le salon d'honneur est alors décoré, disait-il, par "le pinceau du décorateur Ambroise Le Noble. La reine ne vient pas et Jacqueline de Montbron arrête les travaux" (Rocal et Secret, 1938, p. 78-79). Rappelons que Jacqueline meurt en 1598 et que Le Noble n'est attesté à Bourdeilles qu'en 1641, soit quatre décennies plus tard.

donc durant une période comprise entre 1641 et 1670¹⁹. On est loin de la Première Renaissance (1490-1540) et même de la Haute Renaissance (1540-1570) (Chastel, 1994) : un siècle ou presque a passé depuis.

Mais, dans la lointaine province où il est venu se retirer, convoler et mourir, A. Le Noble a imité l'art qu'il a connu à Fontainebleau. Bien sûr ces "recettes anciennes éprouvées [...], dans le royaume, commençaient à passer de mode"²⁰. Mais, dans la vallée de la Dronne, son style demeure "fidèle à cette seconde Ecole de Fontainebleau, imprégné d'italianisme : palmettes, rinceaux, sphinges, cuirs, vases, cartouches avec têtes et paysages, dont certains parsemés de ruines" (Bolard, 1996, p. 148-149).

Compte tenu de la quittance donnée par Le Noble en mai 1650 à Jean Giraume dit Fray, maître d'hôtel du comte de Montrésor, alors à Paris, en acompte sur les travaux entrepris (Dujarric-Descombes, 1922, p. 6), il a été avancé que ces travaux (décoration du salon doré et de la chambre à alcôve du rez-de-chaussée) avaient été "commandés par François Sicaire, marquis de Bourdeille, et par Claude, comte de Montrésor, dès la mort de leur père Henry, survenue le 14 mars 1641 [...]. Les chiffres *HM* pourraient être les initiales de leurs parents", Henry, vicomte de Bourdeille, marquis d'Archiac, et Madeleine de La Châtre" (Babelon *et al.*, 1999, p. 142).

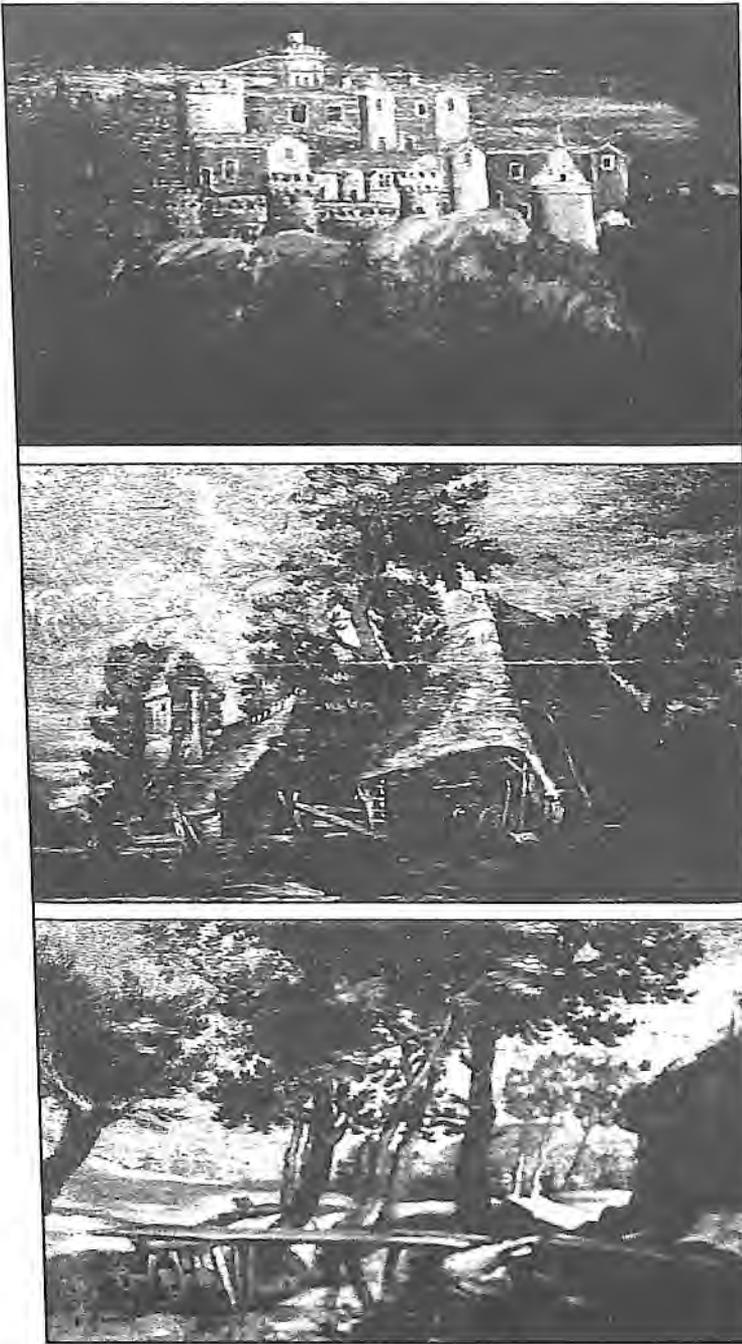
B - Les châteaux représentés sont-ils périgordins ?

Le but des auteurs était, avant tout, de fournir ici un inventaire de ces cartouches. A dire vrai, parmi les soixante cartouches, on ne reconnaît assurément que les deux châteaux de Bourdeille (cartouche n°11). Nous pensons cependant pouvoir présenter deux autres peintures inédites de châteaux : La Cote et Ramefort. C'est sans doute la solution au problème posé par les trois cartouches de l'angle sud-est (n° 10, 12 et 13).

Dans la mouvance de la châtellenie de Bourdeille se plaçaient quatorze paroisses (et plusieurs châteaux, dont nous ne citons que les principaux) : Belaygue, Biras (avec La Cote), Boulouneix, Bussac, Creyssac (avec La Barde, reconstruit au XIX^e siècle), Légouillac-de-Cercles, Paussac, Puy-de-Fourches, Saint-Crespin (avec Richemont et l'autre château de La Barde, devenu une ferme), Saint-Julien, Saint-Just (avec Narbonne, donjon du début du XV^e siècle, avec deux ailes aujourd'hui défigurées), Saint-Vivien, Valeuil (avec Ramefort) (Gourgues, 1873, p. 37).

19. Cette période couvre la fin du règne de Louis XIII (mort en 1643), la régence d'Anne d'Autriche (1643-1661) avec la Fronde (1648-1653), et le début du règne de Louis XIV (1661).

20. On relève un décalage encore plus important pour le peintre sarladais Philippe Lemaire ayant œuvré en Sarladais. Etabli en Périgord en 1652, il demeure, en plein XVII^e siècle, très attaché au maniérisme et aux sujets mythologiques de la Renaissance, notamment à Puymartin où il travaille entre 1670 et 1680 environ. Né à Laon en 1613, il est pourtant le contemporain et même le compatriote des frères Le Nain, qui peignent, eux, bien autre chose (Lefort, 1972, p. 59-62 ; Lévrier Suire, 1998).



Bourdeille. Cartouches du salon doré. *En haut* : grand château paraissant de fantaisie (cartouche 48). *Au centre* : chaumière et autre bâtiment (cartouche 55).
En bas : paysage (cartouche 5).

Dans l'angle nord-est de la salle où se trouve le cartouche de Bourdeille, un autre figure très probablement La Cote (à Biras), avec son parc, avant sa profonde restauration (cartouche n°10)²¹. Un troisième est un château d'allure périgordine et nous en sommes venus à penser qu'il s'agit très probablement de Ramefort à cause du châtelet d'entrée (cartouche n°13), mais ce château a été très transformé à la fin du XIX^e siècle et le châtelet d'entrée modifié au XVII^e siècle (Lapouge, 1990 ; Penaud, 1996 ; Audrierie, 1989)²². Un dernier château, enfin, massif corps de logis barlong à deux niveaux de fenêtres à meneaux, est peut-être un château du Périgord (comme celui des Granges à Valeuil, comme nous l'a suggéré C. Laurent), mais le cartouche est quasi illisible (cartouche n°12)²³. Il n'a pas été possible d'identifier La Tour-Blanche, qui fut un fief de Jacquette, ni les châteaux de la Charente proche. La plupart des autres châteaux dessinés, sinon la totalité, semblent bien être de fantaisie (planche 3, en haut).

En tout cas, les cartouches du salon doré de Bourdeille apportent à l'archéologue des vues inédites des deux châteaux de Bourdeille, du château de la Cote et de celui de Ramefort, ces deux derniers avant toute transformation architecturale. Ils semblent représentés d'une façon fidèle par rapport à la réalité de l'époque. C'est dire qu'à notre sens, l'intérêt très particulier de ces cartouches se situe plus dans l'archéologie que dans l'histoire de l'art.

En outre, l'observateur est frappé non point par le réalisme, très relatif, des villages représentés, mais, surtout, par celui des humbles maisons à toit de chaume figurées à plusieurs reprises au milieu des arbres, parfois avec des instruments aratoires (planche 3, au centre et en bas). Elles ne sont probablement pas périgordines, encore que des toits de chaume existaient autrefois en Quercy (comme le montre bien la reconstitution du musée en plein air de Cuzals, Lot). Elles rappellent celles que l'on voit chez les

21. Le toponyme s'écrit La Cote mais on trouve aussi La Cotte, La Coste, La Côte. Dans ses *Voyages agricoles en Périgord et dans les pays voisins*, M. L. de Lamothe notait en 1882 : "On a réédifié l'ancien château en lui conservant l'air antique d'autrefois ; on y a joint un vaste jardin anglais, on a refondu les promenades et les avenues. Un beau quinconce de superbes tilleuls se fait remarquer. Une allée d'ormes est contemporaine du vieux manoir aujourd'hui remplacé" (Lamothe, 1882, p. 969). Chacun sait que La Cote avait vu en 1738 la naissance du futur Mgr Du Lau d'Allemans, archevêque d'Arles en 1775, tué aux Carmes en 1792. C'est vers 1869 que Charles Dethan acquit les terres et le château. Il en fit une grande exploitation modèle (viticulture et résineux) (Pijassou, 1967, p. 18).

22. Gérard de Ramefort a bien voulu nous confirmer cette impression (information orale du 26 juillet 2000) et nous le remercions très vivement ici. Il prend en compte la disposition générale du château et du jardin, le mur d'enceinte, la tour octogonale et le logis qui lui est accolé. Il pense que les différences notées au niveau du châtelet ne font pas obstacle à cette identification. La tour ronde de droite a totalement disparu. Cette peinture inédite serait donc la seule que l'on possède fournissant l'aspect ancien des lieux. Une publication sur Ramefort est en cours par ses soins.

23. Il est notable que ces quatre cartouches (N° 10, 11, 12 et 13), semblant représenter des châteaux de la région, sont contigus, situés dans l'angle nord-est de la salle, à droite en entrant.

paysagistes hollandais de l'époque ou chez les frères Le Nain. En tous cas, elles devaient correspondre à des souvenirs très précis pour ce peintre du milieu du XVII^e siècle.

Et c'est là dessus que nous refermons pour aujourd'hui ce dossier en songeant à la belle remarque d'André Chastel (1993, p. 13) : "Ce ne sont pas tant les idées qui importent, mais les formes qui nous font instantanément contemporains du moine cistercien ou du marquis".

B. et G. D.

Bibliographie

- Audrerie (Dominique), 1989 : Le château de Ramefort, un exemple de dérestauration, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 116, p. 317-318.
- Audrerie (Dominique), 1998 : *Visiter le château de Bourdeilles*, éditions Sud Ouest, Bordeaux.
- Babelon (Jean-Pierre) et Rémy (Christian), 1999 : Les châteaux de Bourdeilles, in : *Monuments en Périgord* (actes du 156^e congrès archéologique de France, Périgord 1998), p. 119-142.
- Becquart (Noël) 1982 : Deux inventaires des châteaux de Bourdeilles, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 109, p. 101-107.
- Bolard (Laurent) 1996 : *La Renaissance en Périgord. Châteaux et civilisation*, Fanlac, Périgueux.
- Chastel (André), 1993 : *Introduction à l'histoire de l'art français*, Flammarion, Paris.
- Chastel (André), 1994 : *L'Art français. Temps modernes 1430-1620*, Flammarion, Paris.
- Cocula-Vaillières (Anne-Marie) 1986 : *Brantôme, amour et gloire au temps des Valois*, Albin Michel, Paris (avec une généalogie des Bourdeille).
- Crédot (P.-J.), 1887 : A propos d'une lettre du comte de Montrésor, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, compte rendu de la séance du 7 avril 1897.
- Delluc (Brigitte et Gilles), 1977 : Les gravures du donjon de Bourdeilles, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 104, p. 276-291.
- Delluc (Brigitte et Gilles), 1989 : Deux ensembles sculptés de la vallée de la Dronne : Brantôme et Bourdeilles en Dordogne, in : *La Sculpture rupestre en France (de la Préhistoire à nos jours)*, actes du colloque de Brantôme 1988, n° spécial du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, p. 171-176, 3 pl.
- Dujarric-Descombes (Albert), 1922 : Un peintre de Fontainebleau en Périgord (XVII^e siècle), *La Revue des études historiques*, tiré à part (6 p.).
- Durieux (Joseph) 1923 : Le Périgord militaire. Chronologie des officiers généraux, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 50, p. 269-277.
- Gourgues (Alexis de) 1873 : *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne*, Imprimerie nationale, Paris.
- Lapouge (Hervé), 1990 : Le château de Ramefort à Valeuil, *Vieilles demeures en Périgord*, n°5, p. 61-66.

- Lavergne (Géraud), 1928 : Le château de Bourdeilles, *Congrès archéologique de France*, actes de la XC^e session tenue à Périgueux en 1927, p. 317-337.
- Lévrier Suire (Cécile), 1998 : Le cabinet du château de Puymartin. Un exemple de décoration intérieure en Sarladais au XVII^e siècle, *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord noir*, n°75, p. 149-154.
- Lavergne (Géraud), 1958 (n^el^e édition): *Le château de Bourdeille*, L'Eveil du Périgord, Périgueux.
- Lefort (Jean-Maurice), 1972 : Artistes sarladais ayant œuvré à Sarlat au XVII^e et au XVIII^e siècles, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 99, p. 52-70.
- Lefort (Jean-Maurice), 1975 : Les peintures du cabinet peint du château de Puymartin. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 102, p. 271-293.
- Les Guides Bleus, 1968 : *Guide artistique de la France*, Hachette, Paris.
- Penaud (Guy), 1990 : *Dictionnaire des châteaux du Périgord*, Sud-Ouest, Bordeaux.
- Penaud (Guy), 1999 : *Dictionnaire biographique du Périgord*, Fanlac, Périgueux.
- Pijassou (René) 1967 : Le grand domaine Dethan à la Côte de Biras. Viticulture et résineux in : *Regards sur la révolution agricole en Dordogne*, Fédération des œuvres laïques de la Dordogne, p. 18-19.
- Rocal (Georges) et Secret (Jean), 1938 : *Châteaux et manoirs du Périgord*, images de M. Albe, Delmas, Bordeaux.
- Secret (Jean), 1959 : Inventaire des peintures murales en Périgord, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 86, p. 156-182 (un nouvel inventaire a été effectué à l'initiative de H. de Commarque et du C.P.I.E. de Sireuil. Il n'a pas été publié à notre connaissance).
- Secret (Jean), 1964 : Peintres et verriers en Périgord avant la Révolution, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 91, p. 33-44.
- Secret (Jean), 1976 : *L'Art en Périgord*, Fanlac, Périgueux.
- Secret (Jean), 1970 : *Le château de Bourdeille*, éditions du château de Bourdeille.
- Verneilh (Jules de), 1859 : Bourdeille, *Congrès archéologique de France*, actes de la XXV^e session (séances générales tenues à Périgueux et à Cambrai en 1858), p.138-146.
- Verneilh (Jules de), 1886 : Brantôme, Bourdeille, Mareuil. Causeries archéologiques. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 13, p. 60-69.
- Villepelet (Fernand) 1880 : Sur la mort d'un peintre vénitien à Cognac en 1769. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 7, p. 431.

VIENT DE PARAÎTRE

par Jean-Marie LECLERCQ¹

Jean-Marie BÉLINGARD, Dominique AUDRERIE, Emmanuel DU CHAZAUD, *Le Périgord des chartreuses*, préface d'André Chastel, 341 pages, photographies, dessins, cartes, 22x30 cm, Pilote 24 édition, Périgueux, mai 2000.

Ce livre est “monumental”, au sens le plus noble du terme : 341 pages grand format, de texte, dessins, photographies, accompagnés de statistiques et de deux index (l'un des domaines, l'autre des familles).

Le parement de cet édifice, comme celui des chartreuses, est à la fois recherché et d'approche aisée. La préface savoureuse d'André Chastel ouvre la recherche d'une définition : “qu'est-ce-qu'une chartreuse ?”. La réponse, donnée de manière élégante et savante par Jean-Marie Bélingard (pp. 7-15) offre les traits les plus évidents : maison de maître, bâtie entre 1650 et 1850, fortement barlongue, marquée par la recherche de sa construction et surtout par l'art de vivre dont elle est à la fois le cadre et le fruit.

La quinzaine de pages érudites d'Emmanuel Du Chazaud “De l'idée de logis horizontal” dresse une sorte de généalogie de la chartreuse, cousine du modèle social et culturel de la villa palladienne : comme l'illustre exemple des Tuileries magnificentes, elle s'affirme en trois étapes : avant-garde des logis horizontaux flanquant le reste d'une tour ou d'un donjon ; maturation de Henri IV à Louis XIV ; éclosion du siècle des Lumières. L'auteur retient, de Richemont à Labrousse, dix exemples : les dessins des édifices disparus, le

1. Agrégé d'histoire.

commentaire si fin, si précis montrent un édifice en train de s'imposer, une histoire en train de se faire.

“Regards sur la chartreuse” de Dominique Audrerie en quarante pages où le texte attire la photographie, sont, comme l'écrit l'auteur, les variations autour d'un même thème ; chaque détail compte, redit-il justement, et cela nous permet de mieux embrasser, dans leur exemplarité, les quatre grandes familles : chartreuse sans ailes ni pavillons, à pavillon central, à deux ailes ou pavillons, enfin à cinq corps de bâtiments. Il va de soi que chacune d'entre elles a des variantes : l'organisation des dessins, des photographies, le regard porté sur tel ou tel “détail”, porte, cloche, terrasse, escalier... tout est intelligence, lumière, repos.

“La promenade de chartreuse en chartreuse” d'Emmanuel Du Chazaud court sur plus de deux cent cinquante pages : promenade à la fois agréable et savante, ordonnée en six régions, établie si bien que l'on peut, grâce à l'index, étudier soit le domaine, soit la famille. Il va de soi que je m'y suis promené, moi aussi... J'y ai glané maints renseignements, je me suis heurté à tel ou tel terme technique, j'y ai savouré, à mon bon plaisir, bon vin, belle vue.

J'ai trouvé dans ce beau livre réponse à quelques-unes de mes questions : ce mot de “chartreuse”, que je croyais réservé à un monastère spécifique, ou à quelques édifice prestigieux, apparaît vers 1630 dans cette acception, selon J.-J. Méryllon, dans le Bordelais (p. 9). Le questionnement va plus loin. A quelle inspiration, profane ou/et sacrée répond cette demeure de maître dominant paisiblement, le plus souvent à flanc de coteau, prés, vignes, villages ? La réponse est double : la dimension profane “échapper aux foules et jouir de mes biens” selon la formule d'Ausone justement citée (p. 17), coexiste avec une dimension “de l'ordre du sacré (modestie vertueuse...)” (p. 18). Cette dualité dans l'intention se lit dans l'architecture : la double circulation exigée pour le service d'une part des locaux de rassemblement - église, *scriptorium* - et d'autre part des cellules de vie érémitique des chartreuses se lit dans le couloir qui dessert les salles des chartreuses ; de la salle commune médiévale, lieu unique de vie et de chaleur, on passe à des salles où l'intimité est reconnue comme valeur. L'éclosion des chartreuses au XVIII^e siècle, celui de l'affirmation d'un individu instruit et capable, est un témoignage bien réel de la diffusion des Lumières en Périgord.

Si la tour verticale est signe de guerre, la terrasse horizontale est symbole de paix : les chartreuses périgordines, édifiées après les affrontements des siècles de sang - guerre de Cent Ans, guerres de religion -

témoignent de la paix que connut l'Aquitaine durant deux siècles (1661-1870) et de sa prospérité. Bordeaux avait, à la fin du XVIII^e siècle, un trafic portuaire supérieur à celui de Liverpool ; le Bergeracois, si fertile en chartreuses viticoles encore vivantes de nos jours, connaissait de belles années. Le négoce mène au loisir, à la civilisation de l'*otium* vantée par Cicéron et bien d'autres depuis.

Encore faut-il garder à l'esprit la misère des métayers et leurs révoltes : c'est le côté sombre, l'ubac, inverse de la lumière sereine qui se dégage des chartreuses, l'adret.

Le Périgord des chartreuses, est un beau, grand et plaisant livre. Grand par l'information précise, par le souffle puissant qui en anime les pages. Grand et beau par l'union intime du texte et de son illustration, qu'elle soit dessin ou photographie. Beau et plaisant par les balades qu'il permet... culturelles avec Maine de Biran et beaucoup d'autres ; politiques, avec Paul Faure - le pacifiste - figure oubliée de la III^e République à son terme. Au fil des pages, c'en est l'un des attraits, j'ai ainsi rencontré des noms célèbres : Malraux, Danielle Darrieux, tant d'autres... l'histoire des propriétaires y est reconstituée. C'est une histoire vraie de la bourgeoisie, ses héritages, ses alliances, par delà la fracture de la Révolution.

Un livre nécessaire à beaucoup - grandes bibliothèques, généalogistes, architectes... - et, en premier lieu aux véritables périgordins, qu'ils le soient de résidence et de cœur, ou, comme moi, pauvre parisien, d'un cœur simple.

J.-M.L.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

Inventaire des maisons médiévales
de la bastide de Monflanquin (Lot-et-Garonne)

Mémoire de DEA, U.F.R. d'Histoire de l'Art et d'Archéologie,
Université de Toulouse-Le-Mirail, *Patrick Fraysse*, sous la direction de
Madame le professeur Michèle Pradalier-Schlumberger, septembre 1998.

Bien que situé dans le département voisin du Lot-et-Garonne, ce mémoire de D.E.A. concernant la bastide de Monflanquin (XII^e – XV^e siècles) nous intéresse à divers titres.

En effet, depuis les années 1990, la recherche archéologique urbaine connaît un renouveau.

Le travail que nous propose Patrick Fraysse est dans le prolongement d'une étude qui avait débuté en 1995 à l'initiative du service régional de l'archéologie de Bordeaux qui avait commandé une première approche de l'architecture civile médiévale de Monflanquin.

C'est ainsi qu'en présentation, il nous est rappelé les recherches effectuées par François Fray¹ sur l'habitat urbain médiéval en Bergeracois (aux portes du Haut-Agenais) ; l'étude de Yan Laborie et Jean-François Pichonneau sur un ostal à tour à Bergerac², et enfin l'approche par Jacques Pons³ de la bastide de Monpazier (à 20 km de Monflanquin). Ces références étant pour le chercheur des outils de comparaison idéale.

La démarche adoptée est simple et claire, elles s'articule en trois parties :

- la mise en évidence des traces du bâti médiéval possible grâce à un travail de terrain (repérage, observations, mesures des façades, datation par dendrochronologie des façades à pans de bois...) ;
- le contexte historique ;
- le commentaire et le bilan de l'inventaire de l'architecture médiévale de Monflanquin avec une notice pour cinq maisons.

Cet inventaire descriptif et analytique augmenté d'une abondante documentation qui prend place en annexe (tableau de recensement de maisons médiévales, plan de situation des maisons, datation dendrochronologique, illustrations, cartes, plans, croquis) et l'abondance des sources documentaires et des recherches bibliographies mettent l'accent sur une approche à caractère scientifique d'une architecture replacée dans son vécu.

Marie-Pierre Mazeau-Thomas

-
1. Fray (François), *Étude de l'habitat urbain médiéval et de type médiéval en Bergeracois*, 1971.
 2. Laborie (Yan) et Pichonneau (Jean-François), "Une tour-ostal à Agen et un ostal à tour à Bergerac", *Aquitania*, 1990, suppl. 4, pp. 63-92.
 3. Pons (Jacques), *Monpazier, diagnostic archéologique*, rapport dactylographié pour le service régional d'archéologie (DRAC Aquitaine), 1992, 80 pages, ill.

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Nos prochaines soirées à 18 h 30 au siège : 15 novembre 2000 et 10 janvier 2001. Les conférenciers et les thèmes seront annoncés pendant les réunions mensuelles et par voie de presse.

- La prochaine assemblée générale ordinaire, sans élections, aura lieu le mercredi 3 janvier 2001, conformément aux statuts, si le quorum est atteint ou, plutôt, le mercredi 7 février 2001, comme il est habituel (rapports moral et financier pour l'année 2000).

COURRIER DES LECTEURS

- M. Jacques Demoures (Les Pompies, 24460 Saint-Front-d'Alemps), après lecture de l'article de P. Pommarède sur les débuts de l'aviation en Périgord (*B.S.H.A.P.*, 1999, p. 637-652), nous informe que son père, Pierre Demoures, fut un des premiers aviateurs périgourds. Il nous adresse sa notice biographique, de laquelle nous extrayons les informations suivantes. Né le 5 juillet 1890, Pierre Demoures fit ses études secondaires à Périgueux. Il obtint le diplôme d'ingénieur des constructions aéronautiques et mécaniques en 1913 à l'Ecole supérieure d'aéronautique de Paris. Pendant la guerre, il fut affecté d'abord au 1^{er} groupe d'aérostation chargé de la surveillance des lignes ennemies, en ballons captifs, ronds puis longs (les "saucisses" étaient moins sensibles au vent), puis comme pilote dans l'aviation de reconnaissance (médaille militaire, croix de guerre avec trois citations). Le cliché ci-joint le montre devant son appareil pendant la guerre 1914-1918.



- Le Dr Michel Carcenac (15, avenue Paul-Crampel, 24170 Belvès) a bien voulu nous communiquer les titres des nombreux ouvrages qu'il a consulté pour construire la trame historique de son roman *Les Chemins de Jean Bouloc*. Nous les déposons à la bibliothèque où ils sont disponibles. Nous fournissons ici la bibliographie sommaire qu'il avait, dans un premier temps, pensé publier avec son roman. Elle intéressera tous ceux qui travaillent sur l'histoire du sud du Périgord à la fin de la guerre de Cent Ans.

Auricoste (Françoise) : *Histoires de Villefranche-du-Périgord, Cazals, Les Arques-en-Quercy*, Le Roc de Bourzac, Bayac, 3 volumes.

Bérard (Victor) : *Les navigations d'Ulysse*, 4 volumes.

Beriac (Françoise), 1991 : *Des lépreux aux cagots*, Fédération Historique du Sud-Ouest, Talence.

Bouyssou (A.D.) : *Bonaguil du XV^e siècle à nos jours*, imp. Delrieu, Fumel.

Documents historiques sur la maison de Gaulejac, Archives départementales de la Dordogne, T1 (1090-1527) A 716 et Bibliothèque Nationale, fonds Périgord 59 et 141, AD 24 MI 258 et MI 426.

Labroue (Emile), 1891 : *Le Livre de vie de Bergerac*, réédition par le Roc de Bourzac, Bayac.

Lacoste (A.) : *Histoire de la province de Quercy*, tome 3.

Lartigaut (Jean), 1978 : *Les Campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans*, thèse de doctorat, Toulouse.

Leydet : *Analyse des méfaits de Malrigou de Bideran*, B.N., fonds Périgord IX 105°.

Maubourguet (Jean) : *Sarlat et le Périgord méridional*, réédition Le Roc de Bourzac, Bayac.

Maubourguet (Jean), 1938 : *Seguin de Badefols, le roi des Grandes compagnies*, Périgueux.

Michel (Francisque), 1847 : *Histoire des races maudites*, Paris.

Les Phéniciens et l'Odyssee, Armand Colin, 3 volumes.

Quicherat (J.), 1879 : *Rodrigue de Villandrando*, Paris.

Parraud (A.), 1895 : *Vie de saint Pierre Thomas*, Aubanel, Avignon.

Smet (Joachim) 1954 : *The life of saint Peter Thomas by Philippe Mézières*, Institutum Carmelitanum, Rome.

Tarde (Jean), réédition 1981 : *Chroniques*.

Tatar (Laure) : *Blanquefort-sur-Briolance*, notes historiques.

Vigie (Albert) : *Histoire de la châtelainie de Belvès*, réédition par le Roc de Bourzac, Bayac.

DEMANDE DES CHERCHEURS

- M. Régis Alix (18, rue Jean-Léon Dessales, 24260 Le Bugue), pour répondre aux interrogations du maire de la commune du Coux, recherche les héritiers éventuels de notre ancien président, Michel Hardy, emporté par l'épidémie de fièvre typhoïde qui "ravagea la région autour des années 1892 ou 93. Il était le troisième membre de sa famille, après son gendre, le Dr Ussel, âgé de 29 ans, et la mère de ce dernier, emportés en peu de temps... Des familles entières furent anéanties... Pierre Alix, dit Cyprien, instituteur à Siorac, âgé de 26 ans, décède le 25 juin 1892 (à la Croix-Saint-Martin) et son frère Pierre, agriculteur, âgé de 47 ans, décède à son tour le 15 juillet 1982 (à la Croix-Saint-Martin)". M. Régis Alix a retrouvé à la maison de retraite de Cadouin un ancien habitant du Coux, aujourd'hui âgé de 97 ans, qui se souvient bien de cette épidémie mais n'a pu lui apporter aucun renseignement précis.

La S.H.A.P. a hérité à l'époque d'une partie de la bibliothèque de Michel Hardy.

- M. le curé de Mussidan recherche tous renseignements sur le "diocèse de Mussidan".

- M. Roger Chateau (route du Mignon, 24130 Le Fleix), pour la commission municipale "Mémoire du Fleix", recherche tous renseignements

sur la participation de prisonniers russes de la guerre de Crimée à des travaux sur cette commune aux environs de 1855-1860, en particulier à la construction d'un viaduc. Pour le moment la seule trace officielle découverte au sujet de ces prisonniers est un document conservé aux archives de Sainte-Foy-la-Grande : le représentant du préfet annonçait au maire de Sainte-Foy l'arrivée, le 6 septembre 1855, de vingt prisonniers russes, avec ordre de leur assurer le logement et les subsistances nécessaires.

- Mme Jean Rondot (50, rue La Fontaine, 75016 Paris) recherche toute information sur son ancêtre, Henri de Pechpeyrou, filleul de Henri II de Navarre, mort à Périgueux le 26 mars 1569, après avoir été blessé à la bataille de Jarnac le 13 mars. Il avait fait son testament devant le notaire Pichardie et fut enterré dans le cloître de Saint-Front. Mme Rondot envoie une généalogie de la maison de Pechpeyrou (Quercy et Bourgogne).

- M. Yvan Cuesta (50, rue Jacotot, 73100 Aix-les-Bains, tél. 04.79.61.55.93 et 04.76.30.77.29) s'intéresse au capitaine Pierre Piat, né à Saint-Vincent-Jalmoutiers le 1^{er} mars 1808, mort au combat en Kabylie en 1845 et enterré à Médéa (Algérie), après avoir participé valeureusement à la prise de la smala d'Abd El Kader. Il souhaite savoir si son souvenir est conservé en Dordogne et s'il est honoré de quelque façon dans sa commune (rue, buste...).

- M. J.-F. Blanchard (1, cité Vieillemare 24120 Châtres) recherche tout renseignement sur les abbayes de Châtres.

La Mémoire du Périgord indique des références à plusieurs volumes de notre *Bulletin* : 1886, p. 424 ; 1902, p. 282 ; 1903, p. 39, 69, 118, 136, 138, 260 et 402 ; 1921, p. 128 et 332. Voir aussi la notice sur Châtres de Brugière à consulter à la bibliothèque de notre compagnie ou aux Archives diocésaines.

INFORMATIONS

- M. Jean-Pierre Bitard (16, rue de l'Aurence, 87170 Isle) a lu dans *Le Monde* du 17 mai 2000 que le site Internet consacré à Lascaux hébergé par le ministère de la Culture avait reçu le prix du meilleur site Web scientifique à San Francisco par l'Académie internationale des arts et sciences numériques (www.culture.fr/culture/arcnat/lascaux/en).

CORRESPONDANCE "PETITES NOUVELLES"

Pour insérer une demande de recherche ou pour communiquer une information par l'intermédiaire des "Petites Nouvelles", écrire à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale, 18, rue du Plantier, 24000 Périgueux. ou utiliser son courriel : bgdelluc@aol.com.

Le directeur de la publication : Jacques Lagrange
S.H.A.P. - 18, rue du Plantier - 24000 PERIGUEUX

Commission paritaire n°63667

IMP C.M.P SARL - MAGNAC S/TOUVRE - Tél 05 45 68 59 19
SIREN 345 305 254 - R.M. 16

SOMMAIRE DE LA 3^e LIVRAISON 2000

● Editorial	403
● Compte rendu de la séance du 3 mai 2000	404
du 7 juin 2000	409
du 5 juillet 2000	415

Thème : Ecoles et enseignement

● A Cubjac, participation de l'école à la fête du 14 juillet 1797 (Jeannine Roussët)	421
● L'enseignement secondaire à Périgueux de la fin de la Révolution française au début de la seconde République (Julien Vasquez)	423
● Les ennuis de M. Bonaffé, curé de Javerlhac, de 1847 à 1855 (Odette A. Plazer)	435
● 1868 : Jumilhac-le-Grand opte pour la gratuité de l'enseignement (Pierre Ortega)	449
● Naissance d'une école publique en Nontronnais (Odette Plazer)	459
● Une école de campagne en Nontronnais, de la naissance à la mort (Hervé Lapouge)	475
● De la discipline et de l'instruction morale et civique (Marie-Ginette Faure)	489
● Une jeune institutrice dans la Résistance (Jacques Lagrange)	497

● Correspondance Maine de Biran – Durand de Corbiac (juin 1813-juillet 1823) (2 ^e partie) (Gilles Romeyer-Dherbey)	501
--	-----

● Excursion en pays belvésois (Pierre Pommarède)	527
● Hommage à Jacques Lagrange	531

● Bibliothèque de la Société : dépôt A. Sadouillet-Perrin	535
● Dans notre iconothèque : A l'école des peintres de Fontainebleau, les cartouches peints du salon doré de Bourdeilles (Brigitte et Gilles Delluc)	539
● Vient de paraître : <i>Le Périgord des chartreuses</i> de J.-M. Bélingard, D. Audrerie et E. Du Chazaud (Jean-Marie Leclercq)	553
● Travaux universitaires : Inventaire des maisons médiévales de la bastide de Monflanquin (Lot-et-Garonne) par Patrick Fraysse (Maire-Pierre Mazeau-Thomas)	555

● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc)	557
---	-----

Le présent bulletin a été tiré à 1 600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange
et Marie-Pierre Mazeau-Thomas, avec la collaboration de la commission
de lecture et de Sophie Bridoux.

Photo de couverture : Ecole de Saint-Michel-de-Villadeix (Photo Delluc).

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société. Le conseil d'administration de la Société Historique et Archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire, pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur. On est prié d'adresser les textes (et disquette si possible) à : M. le directeur de la publication, Bulletin de la S.H.A.P. – 18, rue du Plantier – 24000 PERIGUEUX. Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison. Sauf demande expresse, il n'est pas fait retour aux auteurs des documents non publiés. Ils sont archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite. Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.